Académie des sciences d'outre-mer

Chemin de mémoire des troupes d'outre-mer à Verdun et sur le champ de bataille (rive droite)

proposé,
à l'initiative du Pr Jeanne-Marie Amat-Roze,
par l'Académie des sciences d'outre-mer
à l'occasion du centenaire de la Bataille de Verdun

inauguré
le 9 septembre 2016 au fort de Douaumont

Au cours du conflit et aux lendemains de la victoire, la France a mené, vis-à-vis des combattants et des travailleurs coloniaux, une politique des « égards » : l'édification de monuments commémoratifs, de bâtiments, de stèles, de statues, de plaques commémoratives, de carrés militaires dans certains cimetières, le choix de noms de rues et de places, de collections de musée, de fonds photographiques… rappellent la présence de ces hommes venus des outre-mer.

L'Académie des sciences coloniales – qui devint Académie des sciences d'outre-mer en 1957 – naquit du rapprochement de personnes qui, ayant mesuré le rôle de l'outre-mer au cours du premier conflit mondial, eurent le souci de le valoriser. Inscrite dans cette dimension, l'Académie d'aujourd'hui entend rappeler la portée de la participation de l'outre-mer au conflit et à la victoire par des initiatives à caractère à la fois scientifique, pédagogique et à destination du grand public. Elle s'est donnée pour mission d'apporter de la lisibilité à des faits et à des connaissances dispersés, et de rendre ainsi hommage aux forces d'outre-mer dans les registres multiples de leurs engagements comme de leurs héritages. Cette mission se traduit par un programme quinquennal 1914-1918 « Les outre-mer français dans la Grande Guerre ». Labellisé par la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, celui-ci décline manifestations, conférences, colloques scientifiques, écriture de chemins de mémoire.

Le programme concerne tous les hommes, combattants et travailleurs, venus des Afriques, des Antilles-Guyane, de l'océan Indien, d'Asie et du Pacifique. Quel que fût leur statut, ces hommes eurent en commun d'avoir traversé les mers pour venir défendre la France.

Nécropole nationale Rembercourt-aux-Pots, Meuse © AMAT
Mellha M., Ramarosely, Nguyen Van Dac, Abdoulaye D.

Port-Louis, Guadeloupe
© AMAT

J. Frémeaux, *Les colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, Editions 14-18, 2006 (carte hors texte).

Les nécropoles de la bataille de Verdun rassemblent plus de 55 000 soldats identifiés et des milliers d'inconnus. La photographie prise en 2013 à la nécropole de Rembercourt-aux-Pots (sud de la Meuse) illustre cette convergence de destins vers la métropole. Il reste qu'il est exceptionnel de rencontrer ainsi, reposant côte à côte, un Africain du nord, un Malgache, un Indochinois, un Africain de l'ouest. La photo du monument aux morts de Port-Louis en Guadeloupe est un hommage aux soldats des « Vieilles colonies » (Saint-Pierre-et-Miquelon, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) ; leur patronyme, souvent d'origine métropolitaine, ne traduit pas leur traversée des mers pour venir défendre la France. Nous retrouverons Isidore Margot au cours du Chemin.

Le chemin de mémoire

Les objectifs du chemin de mémoire sont de rassembler, fixés sur un itinéraire, les marqueurs matériels de ce passé et de valoriser ce patrimoine mémoriel dans une démarche de transmission des savoirs. Tout chemin s'inscrit dans la dimension plus vaste de la mémoire de la Grande Guerre et de son empreinte. Les traces dans le paysage actuel (monuments, tombes, stèles, plaques, cérémonies…) sont l'accroche sur laquelle se fonde et se développe l'itinéraire. Elles sont associées à des photographies, accompagnées de fiches de soldats « tués à l'ennemi » sur le champ de bataille, ou morts des suites de leur blessures ou de maladies dans les hôpitaux de l'arrière-front meusien, et à des paroles de témoins rassemblées dans des récits qui livrent un vécu inestimable.

Les quatre batailles qui structurent le Chemin associent l'engagement des troupes d'outre-mer et des marqueurs matériels de ces engagements : la défense du village de Fleury du 23 juin au 18 août 1916, la reprise du fort de Douaumont le 24 octobre 1916, l'éphémère tentative de reprise du fort de Vaux le 8 juin 1916, la reprise du village d'Haumont du 7 au 11 octobre 1918.

Le chemin de mémoire des troupes d'outre-mer à Verdun et sur son champ de bataille est réalisé en collaboration avec l'Office national des forêts. Il s'inscrit dans le contrat de projets du label *Forêt d'exception* de la forêt domaniale de Verdun. Le périmètre *forêt d'exception* ne concerne que le champ de bataille de la rive droite de la Meuse. Par conséquent, les sites des combats de rive gauche, comme la Cote 304 et le Mort-Homme, ne sont pas abordés.

Le Chemin fait le lien entre Verdun, le champ de bataille et l'arrière-front. Ces trois espaces indissociables font système : le système de la bataille de Verdun.

Avec des visites, Mémorial, nécropoles, fort(s)…, deux jours au minimum sont nécessaires pour le parcourir.

Le chemin réunit les lieux et points suivants.

I - A Verdun

1- L'Hôtel de ville et son *Musée de Guerre*
2 - Le monument *A la Victoire et aux soldats de Verdun*
3 - Le monument *Aux Enfants de Verdun morts pour la France*
4 - La plaque au général Charles Mangin
5 - La nécropole nationale du Faubourg Pavé
6- La montée sur le champ de bataille, paroles de témoins

II - Sur le champ de bataille

7- Le Mémorial de Verdun
8 – Le village « mort pour la France » de Fleury-devant-Douaumont
9 - La stèle de Thiaumont
10 - L'Ossuaire de Douaumont
11 - La nécropole de Fleury-devant-Douaumont
12 - Le monument aux soldats musulmans de Douaumont
13 - Le fort de Douaumont

III - Autres traces sur le champ de bataille

14 - Secteur de Vaux, batterie du bois de la Laufée

15 - Le village « mort pour la France » de Haumont-près-Samogneux
16 – Petits monuments individuels de deux soldats du 4e régiment de zouaves

IV - L'arrière-front
17 – Les hôpitaux
18 – Les nécropoles
19 - La Voie Sacrée et la mairie de Souilly

V – Troupes d'outre-mer non évoquées au travers des événements sélectionnés
20 – Les Guyanais
21 – Les Malgaches

VI – Hommages
22 – A ceux qui n'ont pas de nom
23 – A ceux qui n'ont pas de fiche
24 – A ceux qui sont déclarés *disparus*

VII – Des traces effacées aujourd'hui, exemple à Beaumont-en-Verdunois

VIII – Pour aller plus loin
25 - Les hommes, textes d'Antoine Champeaux, J.-Y. Bertrand Cadi, M. Bodin
26 – Interview d'Eric Deroo sur le rôle des troupes coloniales à Verdun

IX – Le champ de bataille en 2016
27 – Arrêts sur images
28 – Inauguration du Chemin de mémoire

Brève bibliographie
Grades et unités de l'armée française en 1914

Le chemin de mémoire et le document présenté ont été construits par Jeanne-Marie Amat-Roze, présidente honoraire de l'Académie des sciences d'outre-mer, à l'initiative et responsable du programme Grande Guerre. Ce projet a reçu le soutien de la Mission Histoire du département de la Meuse. Que son directeur, le colonel Alain Artisson, soit ici remercié. Mes remerciements s'adressent aussi à l'ONF Centre Verdun pour son appui, dont madame Gersende Gérard, responsable du Service Forêt, pour nos fructueux échanges.

La mise en forme du document à destination du site internet verdun-meuse.fr a été réalisée par Chloé Arquevaux et Marie Weyland, de la Mission Histoire Meuse. Qu'elles soient ici remerciées.

Soldats des troupes d'outre-mer décédés durant la guerre et morts dans la Meuse, pour quelques territoires

NATIFS DE	DECEDES 14-18	MORTS DANS LA MEUSE
St Pierre-et-Miquelon	51	7
Guadeloupe	1 137	63
Martinique	1 612	120
Guyane	244	13
Réunion	1 068	55
Indochine	2 946	61
Nouvelle-Calédonie	532	25
Polynésie	142	3
Madagascar	3 744	85
Alger	1 416	145

Source : www.grande-guerre-1418.com

Sur les engagements des contingents venus d'outre-mer à Verdun, lire J. Frémeaux « Les troupes coloniales à Verdun », dans *1916-2006 Verdun sous le regard du monde*, Actes du colloque Verdun 23 et 24 février 2006, sous la direction de F. Cochet, 14-18 Editions, p. 107-129.

I - VERDUN

1 - L'Hôtel de ville

L'Hôtel de ville est un élégant hôtel particulier construit au 17e siècle par Nicolas Japin, fermier général et contrôleur des poudres du Roi (Louis XIII).

Le *Musée de Guerre*. C'est en 1925 que le député-maire Victor Schleiter demanda la création d'un lieu où seraient conservés et exposés des documents de la Grande Guerre. Ce fut le *Musée de Guerre*. Il comprend trois salles.

Au centre, la *Salle des Décorations* (mobilier des ateliers Majorelle de Nancy) expose les 28 médailles attribuées à Verdun entre le 13 septembre 1916 et l'année 1929, faisant de Verdun la ville la plus décorée de France. Les nations remettent leurs plus hautes décorations ; par exemple, le Cambodge : la Médaille d'Or de l'Ordre Royal, le Laos : l'Ordre Royal des Millions d'Eléphants et du Parasol Blanc ; le Maroc : la Croix du mérite militaire Chérifien.

Quelques-unes des 28 médailles
© AMAT

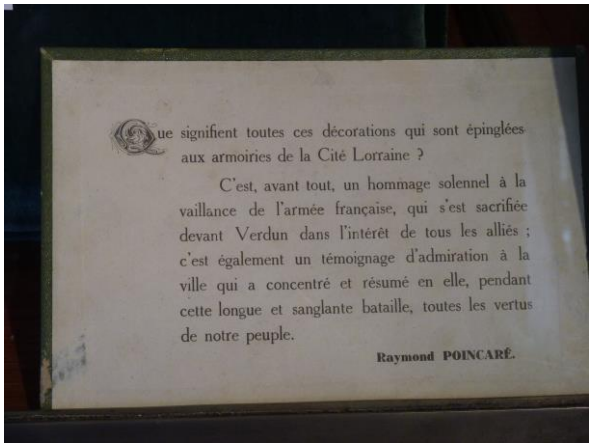

Que signifient toutes ces décorations qui sont épinglées aux armoiries de la Cité Lorraine ?

C'est, avant tout, un hommage solennel à la vaillance de l'armée française, qui s'est sacrifiée devant Verdun dans l'intérêt de tous les alliés ; c'est également un témoignage d'admiration à la ville qui a concentré et résumé en elle, pendant cette longue et sanglante bataille, toutes les vertus de notre peuple.

Raymond POINCARÉ.

Texte du président Raymond Poincaré
© AMAT

Cette salle abrite aussi le Livre d'Or qui recueille les signatures de personnalités civiles, militaires, religieuses françaises et étrangères. Le Livre s'ouvre le 13 septembre 1916 par une reproduction du discours du président de la République Raymond Poincaré prononcé à la citadelle souterraine. Il remet à la ville la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur et la Croix de guerre avec palme. Au fil des pages du 3e volume, commencé en 1961, nous relevons les signatures de Sœur Emmanuelle, du général Bigeard... et, à la date du 29 mai 2016, celles du président de la République François Hollande et de la chancelière Angela Merkel, reçus à l'Hôtel de Ville en cette année du centenaire de la bataille de Verdun.

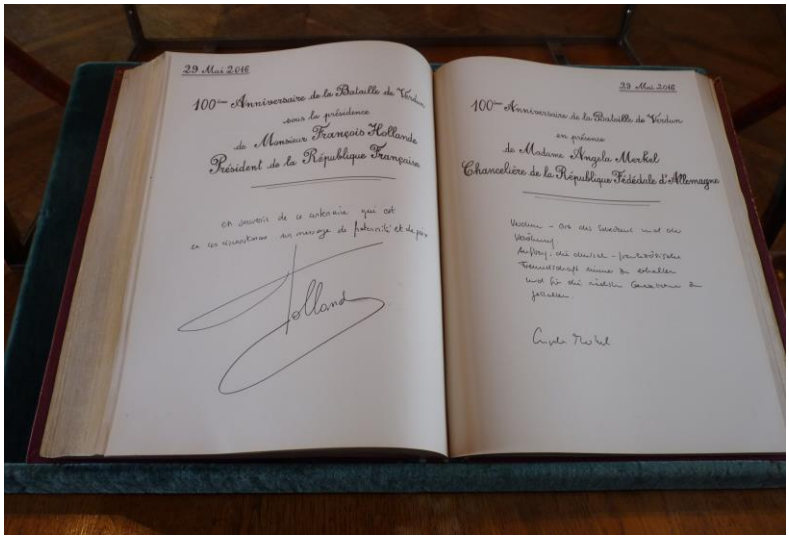

29 Mai 2016

100e Anniversaire de la Bataille de Verdun
sous la présidence
de Monsieur François Hollande
Président de la République Française

Hollande

29 Mai 2016

100e Anniversaire de la Bataille de Verdun
en présence
de Madame Angela Merkel
Chancelière de la République Fédérale d'Allemagne

Angela Merkel

Le Livre d'Or à la date du 29 mai 2016 © AMAT

A gauche, la *Salle de Verdun et des généraux français* expose des bustes et portraits des généraux Pétain, Mangin, Joffre, Nivelle, Guillaumat, des manuscrits, des photographies des destructions urbaines et des objets ayant appartenu aux grands chefs militaires.

Buste du général Charles Mangin © AMAT

A droite, la *Salle des Livres d'Or et des villages détruits* présente les *Livres d'Or des Soldats de Verdun* ainsi que les diplômes et les Croix de guerre décernés aux neuf villages détruits et non reconstruits de la Zone Rouge. La salle fut inaugurée le 17 juin 1956 par René Coty, président de la République. Dans un meuble vitré, dont la corniche est surmontée d'un bronze de poilu dû au sculpteur Gaston Broquet, les livres renferment les noms, prénoms, grades, unités des combattants titulaires de la Médaille de Verdun. Ils sont classés en trois catégories : M = les livres des Morts identifiés et inhumés dans les cimetières militaires de la Meuse ; A = les livres des soldats Américains de la Grande Guerre (par décision exceptionnelle, la médaille fut aussi décernée à des Américains libérateurs de Verdun le 31 août 1944) ; V = les livres de combattants survivants.

Les Livres d'Or © AMAT

(J'adresse mes vifs remerciements à monsieur Michel Blanchet, chef du protocole de la Ville, pour la fructueuse visite de ce Haut Lieu).

La médaille commémorative de Verdun

FRÉDÉRIC MÉDARD Docteur en histoire

Le 20 novembre 1916, le conseil municipal de la ville de Verdun tint une séance extraordinaire à Paris : au terme d'une délibération présidée par monsieur Beydier, elle institua une médaille commémorative de la bataille de Verdun. La cité martyre entendait marquer sa gratitude et rendre hommage au sacrifice « *des héros, connus et anonymes, vivants et morts qui ont triomphé de l'avalanche des barbares et immortalisé son nom à travers le monde, pour les siècles futurs* ». En 1917, la ville confia au graveur Emile Vernier la réalisation de la décoration après que le conseil eut décidé qu'à un ruban rouge, encadré de liserés tricolores, serait suspendue une médaille symbolisant les valeurs militaires françaises. Avant que Vernier eût rendu son projet, plusieurs graveurs et sculpteurs comme Prudhomme, Augier, Revillon ou René, réalisèrent différentes médailles qui furent commercialisées. Selon l'inspiration de l'artiste, elles représentaient une République armée ou un poilu et portaient au revers des inscriptions diverses comme « *Aux glorieux défenseurs de Verdun* » ou « *On ne passe pas* ». À l'exception du modèle de Vernier, le ruban des autres versions fut rehaussé d'une barrette où était inscrit « *Verdun* ». Mais il n'avait jamais été dans la tradition militaire française de créer une médaille commémorative pour une bataille, aussi gigantesque fût-elle. La chancellerie de la Légion d'honneur, veillant à la stricte discipline dans l'attribution et le port des décorations sur le sol national, ne dérogea pas à la règle établie : la médaille de Verdun ne fut pas reconnue comme décoration officielle. Selon la loi du 6 novembre 1920, elle n'aurait donc jamais dû être portée par les récipiendaires. Néanmoins, en raison du caractère hautement symbolique de cette bataille et de la place très affective qu'occupait Verdun dans l'esprit des poilus - ne disait-on pas que par le biais des relèves toute l'armée française y avait combattu ? - les anciens combattants l'arborèrent fièrement dès lors qu'ils s'étaient trouvés à un moment de la guerre, « *dans la zone soumise au bombardement par obus* ». Elle prit une place discrète, comme le veut l'usage, après les décorations françaises, étrangères officielles et comme d'autres commémoratives non officielles qui virent le jour en souvenir des plus importantes batailles de la Grande Guerre : la Marne, la Somme, l'Argonne, l'Aisne, Château-Thierry, Saint-Mihiel ou Arras.

La médaille commémorative de Verdun

Source : F. Médard, « La médaille commémorative de Verdun », in *14-18*, n° 17, déc. / janv. 2004, p. 4.

La médaille de Verdun est attribuée à un combattant du champ de bataille de Verdun à la suite d'une demande faite par la famille et l'instruction du dossier.

Exemples de titulaires de la médaille de Verdun :

René PASCALIS, cavalier au 2e escadron du 2e régiment de Chasseur d'Afrique, escadron divisionnaire de la 133e DI. Son diplôme mentionne que « *sous les obus, les tirs ennemis ou le gaz, il s'est battu pour sa nation mais aussi pour sa vie. Animé d'un esprit de dévouement à toute épreuve, il a lutté nuits et jours auprès de ses camarades.* »

Aux Grands Chefs - Aux Officiers - Aux Soldats - A Tous

Le nom de M PASCALIS René
Cavalier au 2ème Escadron du 2ème Régiment de Chasseurs d'Afrique, Escadron Divisionnaire de la 133ème D. I.
est inscrit sur le Livre d'Or des " SOLDATS DE VERDUN "

Diplôme de René Pascalis

Source : www.verdun-meuse.fr Liens de mémoire, n° 1, Journal de l'échange Verdun-Caen, octobre 2014.

Dans les livres des « Vivants », en lien avec les fiches extraites des fichiers de la crypte du Monument à la Victoire (voir site n° 2) : Mohamed Ould Lakhdar TAALBI, caporal 2e RTA, Cote du Poivre 304, Mohamed Ould Mohamed TAALBI, caporal 2e RTA, Cote du Poivre 304, Mohamed TABANI, soldat 2e RTA, Verdun 1917.

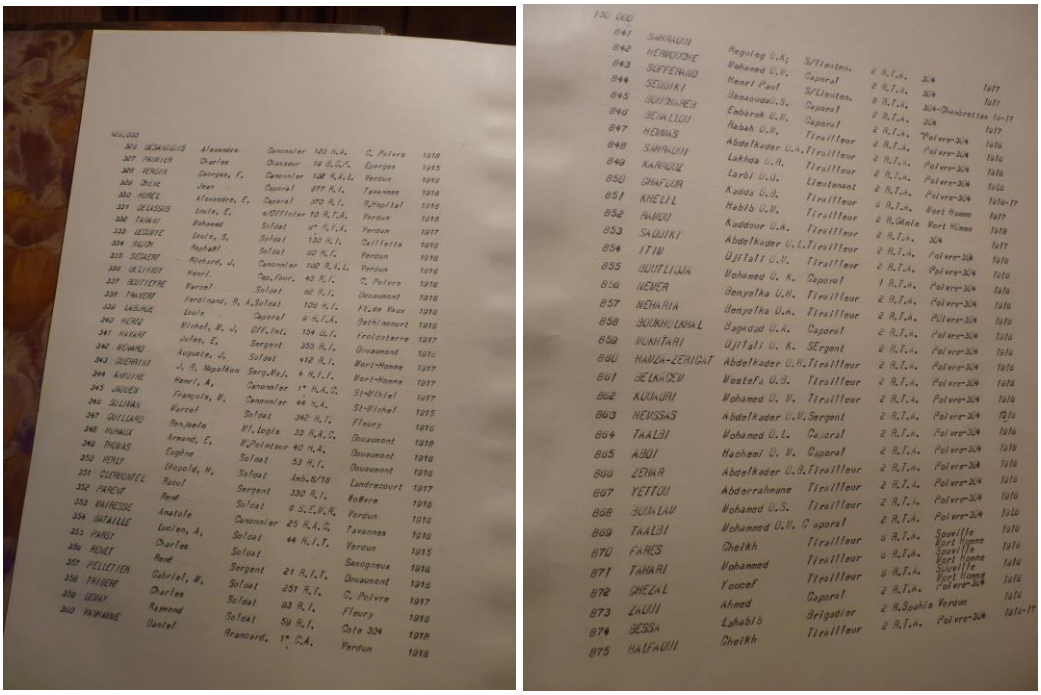

Deux pages du Livre d'Or © AMAT

A une exception près, la liste des médaillés de la photo de gauche ne comporte que des soldats du 2e RTA. Cette feuille est exemplaire de la demande de reconnaissance des familles et de l'honneur d'avoir obtenu cette reconnaissance.

2 - Le monument *A la Victoire et aux soldats de Verdun*

Monument à la Victoire et aux soldats de Verdun © AMAT

Construit au centre-ville sur les anciens remparts du *castrum* romain remis au jour après les bombardements de la bataille de 1916, le monument à la Victoire et aux soldats de Verdun fut inauguré le 23 juin 1929 en présence de Gaston Doumergue (membre fondateur en 1922 de l'Académie des sciences coloniales, devenue Académie des sciences d'outre-mer en 1957), président de la République, Raymond Poincaré, président du Conseil, le maréchal Pétain, Paul Doumer (membre fondateur de l'Académie des sciences coloniales et président de l'année académique 1926-1927), président du Sénat, accompagnés de *« 5 Ministres, 10 Ambassadeurs, 42 Drapeaux régimentaires, 5 000 Anciens Combattants, des plus grands Chefs aux simples Soldats, et d'une foule énorme et enthousiaste. On fêtait en même temps la renaissance de la Cité, détruite en 10 mois, rebâtie en 10 ans »* (Extrait du texte de la crypte).

L'escalier monumental de 73 marches conduit à une crypte qui abrite les fichiers des 200 000 combattants titulaires de la médaille de Verdun et le premier Livre d'Or.

Meubles des fichiers de la crypte © AMAT

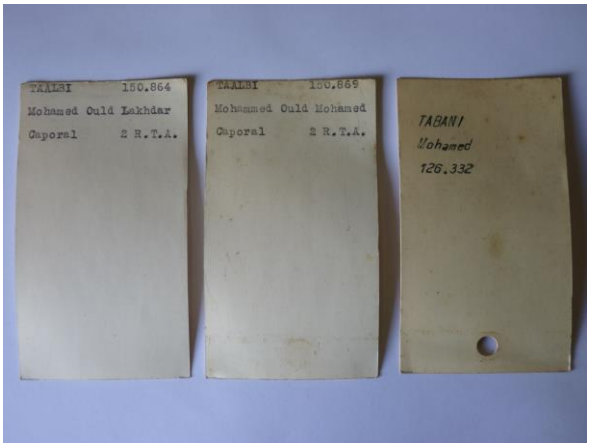

Exemple de trois fiches © AMAT

La tour, haute de 30 mètres, est sommée par la statue d'un guerrier franc, appuyé sur son épée et regardant vers le champ de bataille. Deux canons russes, pris par les Allemands, repris par les Français, encadrent la tour. Architecte : Léon Chesnay, maître d'œuvre de la reconstruction de Verdun, sculpteur : Jean Boucher (1870-1939), ancien combattant de Verdun, ferronnier d'art : Victor Prouvé (1858-1943), qui réalisa la porte de la crypte.

La porte de la crypte © AMAT

Ce monument est le théâtre annuel d'une cérémonie patriotique unique organisée

par le Comité de la Voie Sacrée et de la Voie de la Liberté. Prélevée sur la tombe du Soldat inconnu qui repose sous l'Arc de Triomphe à Paris, la Flamme du Souvenir est acheminée par étapes à Verdun. Après une cérémonie au monument aux Morts, elle est déposée dans la crypte du monument à la Victoire. Veillée par les associations patriotiques, elle y brûle du 1er au 11 novembre puis regagne Paris. (D'après le site verdun-meuse.fr).

Porte Flamme ; à l'arrière-plan, le premier Livre d'Or des soldats titulaires de la médaille de Verdun © AMAT

3 - Le monument *Aux Enfants de Verdun morts pour la France*

Monument *Aux Enfants de Verdun morts pour la France* © AMAT

Ce monument, œuvre de deux Verdunois, Forest, architecte, et Grange, sculpteur,

symbolise par un mur de soldats la célèbre devise de Verdun « On ne passe pas ». Inauguré le 1er novembre 1928 par André Maginot, ministre des Colonies, le monument met en scène cinq soldats. De gauche à droite : le dragon (cavalier lourdement équipé), le territorial de la Voie Sacrée avec sa pelle (hommes âgées de 34 à 49 ans), le fantassin dans son uniforme de 1916, le zouave avec sa casquette, l'artilleur avec ses jumelles.

Sur le socle, sont gravés les noms de 510 militaires et 8 victimes civiles des bombardements de la Grande Guerre, ainsi que les victimes des autres conflits. Le monument est devenu emblématique de la bataille et de la guerre.

4 - La plaque au général Charles Mangin

Plaque au général Charles Mangin © AMAT

Cette plaque de marbre porte, sur un médaillon de bronze, le portrait du général Charles Mangin et la liste des lieux où il s'illustra. Elle est scellée sur une partie conservée des anciennes fortifications.

Le général Mangin fut membre fondateur de l'Académie des sciences coloniales. Lors de la séance du 8 février 1923, il fit une communication sur le *Manuel à l'usage des troupes opérant outre-mer*, dont le ministre de la Guerre confia l'établissement à une commission composée d'officiers de toutes armes et de médecins. (*Actes des séances* 1923, p. 39).

A son arrivée à Verdun avec sa division d'infanterie (16 000 hommes), toujours la 5e (il la commande depuis un an et demi, elle a pris une part essentielle à la bataille de la Marne), il se rend chez le général Pétain, à Souilly, pour lui demander un « bon secteur ». Dans son ouvrage *J'ai connu Mangin*, le général François Ingold* rapporte : « *De cette entrevue, il sort rayonnant : « Ça y est ! Ça y est ! Je vous l'avais dit. Il voulait nous envoyer à Bras.* [village de la vallée de la Meuse en rive droite, à 5 km au nord de Verdun]. *Je n'ai pas voulu. Bras*

est un secteur idiot. On y reçoit des coups sans pouvoir en rendre. J'ai persuadé Pétain de nous envoyer à Souville. Nous allons reprendre Douaumont ». […] « *L'attaque allemande sur Verdun se déclenche le 21 février 1916. L'annonce de l'occupation par les Brandebourgeois du fort de Douaumont frappe vivement Mangin. La perte de ce point capital l'empêche de dormir, lui qui pourtant repose avec calme sous les bombardements. La reprise du fort de Douaumont, dit-il, serait un fait d'armes qui exciterait l'admiration de l'univers. Elle s'impose. Puis naît le désir d'être celui qui le reprendra* ».

« *Mangin, en mai 1916, croit saisir Douaumont, mais la base de départ était trop étroite, les moyens encore insuffisants. Des critiques s'élevèrent à la suite de cet échec. Il faudra, pour reprendre le fort, une action de grande envergure. Il persuade le général Joffre** qui lui attribue les moyens nécessaires. Trois divisions attaqueront en première ligne, avec un bataillon de sénégalais* [1 000-1 100 hommes environ] *et deux compagnies somalis* [240 hommes x 2]**.** *Trois autres divisions seront en deuxième ligne* ».

* Membre de l'Académie des sciences coloniales

** Membre fondateur de l'Académie des sciences coloniales

Témoignage du général : « *A Verdun, notre heure sonnait. Au début d'octobre, nous avions convenu, le général Nivelle et moi, de procéder à la reprise des forts, pour rétablir la place dans son intégrité. Le général Mangin, nommé au commandement des secteurs de la rive droite, dirigeait l'opération et sous l'impulsion d'un tel chef, dont la vigueur était proverbiale dans l'armée, nous escomptions un succès complet* ».

Fr. Ingold : « *L'attaque partira le 24 octobre. La veille, un pigeon voyageur allemand saisi, a apporté le cri d'appel d'un lieutenant qui déclare que son bataillon n'est plus en état de combattre* ». Le général Joffre, qui s'était rendu le jour de l'attaque au PC de Mangin, écrit dans ses *Mémoires* : « *Je le trouvai plein de confiance et d'entrain. Il avait chargé le régiment d'infanterie coloniale du Maroc de reprendre le fort et il était sûr que cette belle troupe était capable d'enlever le morceau*. **»**

Dans *J'ai connu Mangin*, *op. cit.* : « *Cette opération présentait les caractères d'une grande bataille : 170 000 hommes, 711 canons, 150 avions avaient été engagés. En quatre heures, nos troupes avaient reconquis un terrain que les Allemands avaient mis quatre mois à nous arracher* ».

Le 1er novembre 1916, Mangin écrit : « *Un peu avant l'assaut, le Boche est sorti parfois de sa tranchée trop marmitée, pour contre-attaquer. Mais c'était justement devant les marsouins, qui l'ont abruti à la grenade et à la baïonnette. Il y a eu aussi une petite résistance dans le ravin de la Fausse-Côte, mais ce fut très court et les Sénégalais se sont très bien montrés à ce moment là »* (dans *Lettres de guerre 1914-1918* (Librairie Arthème Fayard, 2e édition, 1950, p. 154).

Après l'attaque du 24 octobre 1916, qui permit la reprise de Douaumont, le président Raymond Poincaré remet la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur au général Charles Mangin.

Source : *J'ai connu Mangin* Général Ingold, Site hervedavid.fr

Extraits de Mangin *Lettres de guerre* (*op. cit.*)

A propos des Somali, Charles Mangin écrit le 31 juillet 1916 : « *A la réunion de vendredi à la IIe armée, j'ai rappelé que le général Joffre m'avait par deux fois promis des bataillons sénégalais. Je suis parti sur la question déplorant l'emploi sur les routes, à la place des territoriaux, de bataillons somali, sénégalais, tonkinois qui demandent à aller sur le front à la place des bataillons qu'ils viennent relever pour qu'on puisse les y envoyer. J'ai vu le bataillon somali et j'ai eu ce matin à déjeuner le capitaine qui le commande. Il s'offre à recruter 6 000 Somali, autant d'Arabes et deux fois plus d'Abyssins.* […] *Il est difficile de refuser des qualités guerrières aux Abyssins vainqueurs d'Adoua et aux Arabes de l'Yémen… Quant aux Somalis, ce sont de vrais Gourkas pour le courage et l'adresse : j'en tirerai grand parti dans la lutte que je poursuis maintenant* » (p. 125).

En 1910, alors lieutenant-colonel, Charles Mangin publiait *La Force Noire*. Il préconisait le recrutement de troupes coloniales en cas de guerre en Europe.

Le 28 août 1916 : *« J'ai enfin deux bataillons sénégalais, et un troisième bataillon de dépôt. J'ai mis les deux premiers à l'exercice huit jours et ils creusent maintenant des tranchées et boyaux en deuxième ligne pour les accoutumer au marmitage ; ils s'avanceront ainsi peu à peu et dans une dizaine de jours, après s'être un peu reposés, ils iront aux tranchées pour de bon* » (p. 130).

Le 4 novembre 1916 : **«** *Il paraît que c'est demain ma fête. Walter et Baba m'ont apporté des fleurs* » (p. 156).

De 1906 à 1922, année de son décès, Baba Koulibaly, son fidèle ordonnance bambara, veilla sur lui jour et nuit avec dévouement. Dans *J'ai connu Mangin* (*op. cit.*) : « *A Escardes (bataille de la Marne), les colonels de deux des régiments de Mangin, les 39e et 74e, sont blessés près de lui tandis qu'il fait le coup de feu. Son ordonnance, le brave tirailleur bambara Baba-Coulibaly, recharge ses deux fusils brûlants. Certain jour, on vit celui-ci qui agitait un « gri-gri » derrière son chef, déclarant avec conviction : « Baba, il empêche les balles de toucher le général.* » (dans les cahiersdhistoire.net, article de V. Scarniet) : « *Baba fut parmi les premiers militaires du 45e RI à avoir bénéficié d'une reconnaissance au plus haut niveau : citation à l'ordre du jour de l'armée, avalisée par le ministre de la Guerre en date du 15 septembre 1914* »

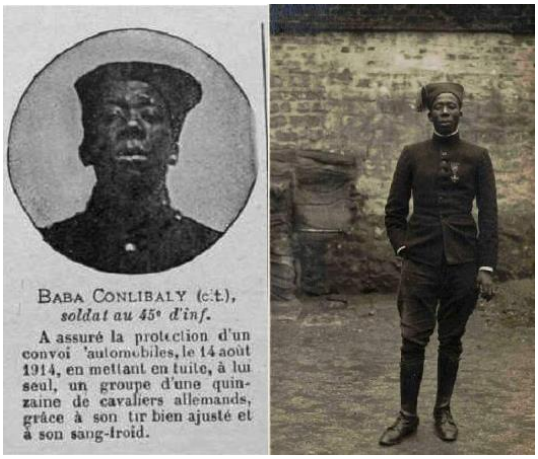

Baba Coulibaly
Source : cahiersdhistoire.net, article de V. Scarniet

Baba Coulibaly à cheval
Source : *J'ai vu, n° 38, 7 Août 1915.*

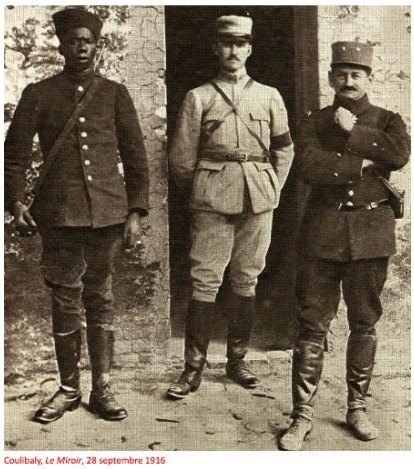

Baba Coulibaly et le général Mangin
Source : *Le Miroir, 28 septembre 1916.*

Dans *J'ai connu Mangin* (*op. cit.*) : « *De retour à Paris en octobre 1919, le général Mangin est nommé membre du Conseil Supérieur de la Guerre. L'activité militaire lui étant refusée, il va se donner plus entièrement à l'action intellectuelle. Il écrit successivement :* Comment finit la guerre, Regards sur la France d'Afrique, Des hommes et des faits, Autour du continent latin*. Dans Comment finit la guerre Mangin évoque déjà la création de « parlements africains* » dans une indépendance élargie de nos territoires coloniaux. C'est peu après l'édition de cet ouvrage que Mangin, dont l'amitié pour ses soldats était toujours touchante, vit mourir le fidèle Baba. *L'Intransigeant* du 1er juillet 1922 écrit alors : « *Avant-hier, dans l'avenue d'Orléans, on vit passer un modeste corbillard de soldat. Suivait, derrière, un général en grande tenue, entouré de sa femme et de ses enfants. C'était le général Mangin qui accompagnait au cimetière de Bagneux la dépouille mortelle de son fidèle africain Baba Coulibaly qui ne l'avait pas quitté de toute la guerre.* »

Dans *J'ai connu Mangin* (*op. cit.*) : « *Le plus jeune frère de Charles Mangin, « Père Blanc » au Soudan* [Afrique de l'ouest]*, servit pendant la guerre comme aspirant dans un bataillon de Sénégalais. Il fut deux fois cité, décoré de la médaille militaire et nommé sous-lieutenant* ».

5 - La nécropole nationale du Faubourg Pavé

La nécropole du Faubourg Pavé est l'une des 19 nécropoles nationales de la bataille de Verdun qui regroupent 55 874 militaires français et 7 580 soldats inconnus. Elle est retenue pour le classement au patrimoine mondial de l'Unesco avec les arguments suivants : « *visualisation de la mort de masse, nécropole internationale représentant la dimension mondiale du conflit, créée dès 1914, symbole de la figure nationale du soldat inconnu* ».

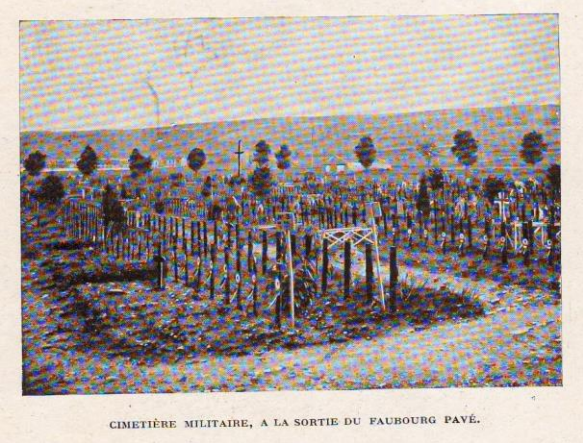

Cimetière du Faubourg Pavé en 1919
Source : *Guides illustrés Michelin des champs de bataille*, 1919, « La bataille de Verdun 1914-1918 », p. 58.

Une croix monumentale, érigée par, et à, l'initiative du Souvenir Français, s'élève au milieu du carré où reposent les sept soldats français inconnus ramenés de la citadelle souterraine de Verdun le 10 novembre 1920, après le choix du Soldat Inconnu. Le huitième repose depuis lors sous l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris.

La Croix monumentale de la nécropole du Faubourg Pavé © ASOM

Liste des régiments © ASOM

Sur deux plaques au pied de la Croix, sont gravés *recto verso* les noms des régiments, sections et escadrons auxquels appartenaient les soldats inhumés tombés sur le champ de bataille ou décédés dans les hôpitaux de la ville. Ils illustrent l'engagement de l'armée dans toutes ses composantes. La plaque photographiée ci-dessus liste des régiments où ont servi des troupes d'outre-mer : *« régiments d'infanterie, infanterie coloniale, infanterie territoriale, zouaves, tirailleurs, mixtes zouaves et tirailleurs, artillerie, artillerie d'Afrique, canonniers marins, génie, cuirassiers, hussards, dragons, aviateurs, escadrons du train des équipages militaires, sections d'infirmiers militaires, prévôté, commis et ouvriers d'administration »*.

La nécropole : 1914-1918 : reposent 5 095 Français, 14 Russes, 1 Roumain, 1 Luxembourgeois, 1 Indochinois, 1 Chinois ; 1939-1945 : regroupement des corps exhumés dans le département de la Meuse, 602 Français, 1 Belge, 7 Britanniques, 1 Polonais. Entre 1919 et 1926, la nécropole accueillit les corps exhumés de cimetières militaires voisins.

6 - Montée sur le champ de bataille : paroles de témoins

Lettre de Charles Mangin, datée du 24 : *« Nos hommes sont montés aux tranchées pleins d'ardeur. Dans Verdun, les Sénégalais brandissaient leur coupe-coupe en criant Douaumont ! Douaumont !* (Mangin *Lettres de guerre, op. cit.* p. 149). Le tableau d'André Lagrange, accroché dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Verdun, « LE POILU DE VERDUN » avec, au premier plan, le portrait de G. Durassié (ancien combattant de Verdun, président de l'association « Ceux de Verdun ») et, au second plan, l'image des poilus traversant la ville pour gagner le champ de bataille peut évoquer la citation de Charles Mangin. La photographie de Verdun bombardée illustre cette même scène : le quai de rive droite emprunté par les soldats montant au front, avec au fond, le mess des officiers.

Le Poilu de Verdun
(André Lagrange H.O., *Le Poilu de Verdun*,
offert par la fédération nationale des associations d'A.C. de Verdun)

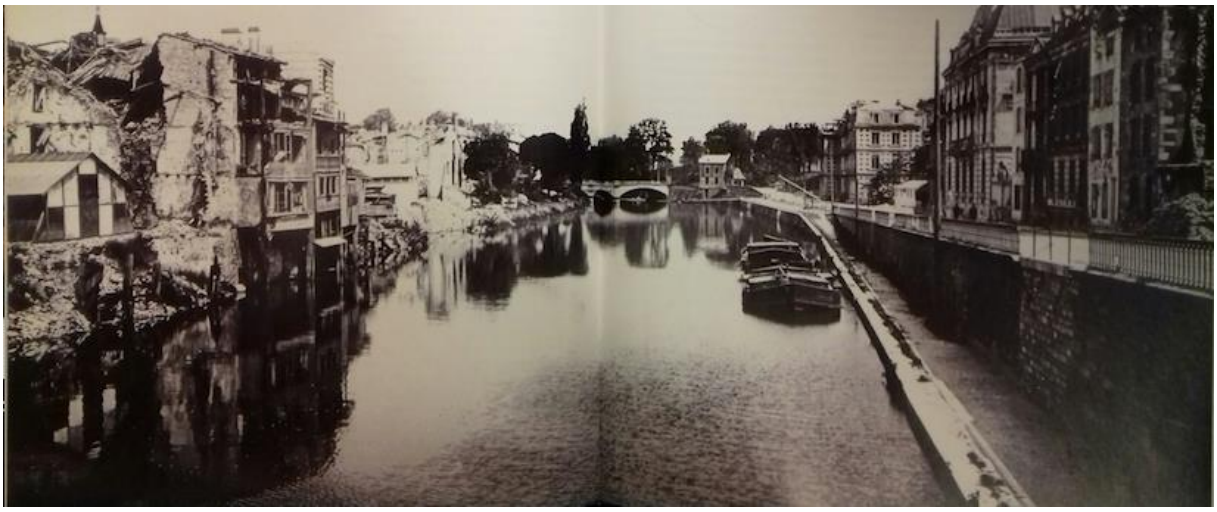

Verdun bombardée
Source SHD « Les 300 jours de Verdun » ouvrage publié sous la direction
de Jean-Pierre Tubergue, Editions *italiques*, 2006, p. 446-447.

« C'est au sortir de Verdun-ville, dès le célèbre « Faubourg-Pavé », que l'artillerie allemande prenait à partie nos renforts pour ne plus les lâcher, sur des kilomètres » (dans *L'enfer de Verdun, évoqué par les témoins et commenté par J.-H. Lefebvre*, Editions du Mémorial, 1983, p. 236).

Récit du 23 juin lors de la tentative de reprise du fort de Douaumont :
« Nous avons passé la Meuse et gravi la côte Saint-Michel par un sentier de chèvre […] *Le fort Saint-Michel dépassé, ce fut un boyau à chaque pas obstrué par des arbres abattus ou des enchevêtrements de fils (barbelés et téléphoniques). Il fallait enjamber ou ramper dans la boue.* […] *Dans le ravin des Vignes des obus de gros calibre vinrent nous encadrer d'assez près.* […] *Puis ce fut la fin du boyau, l'ascension de Froideterre* […] *et enfin un grand soulagement quand se découpa, sur le ciel incendié d'artifices, l'abri des « Quatre-Cheminées »* (poste-ambulance). L'auteur, le capitaine Gagneur (Paul Ginisty), était parti de la citadelle huit jours plus tôt, le 15 juin. (Dans *Lefebvre*, *op. cit.* p. 173).

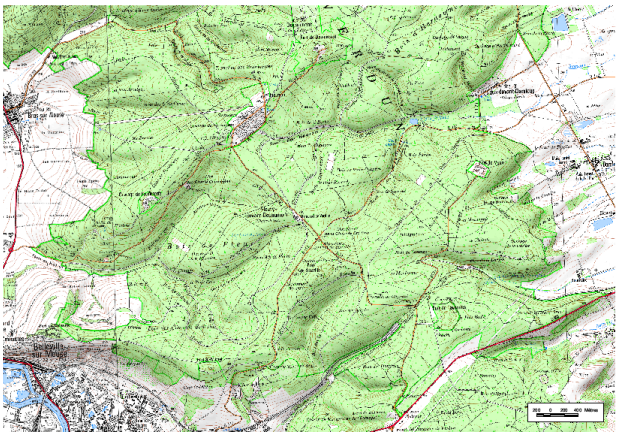

Carte IGN – ONF, 1/25 000, Verdun

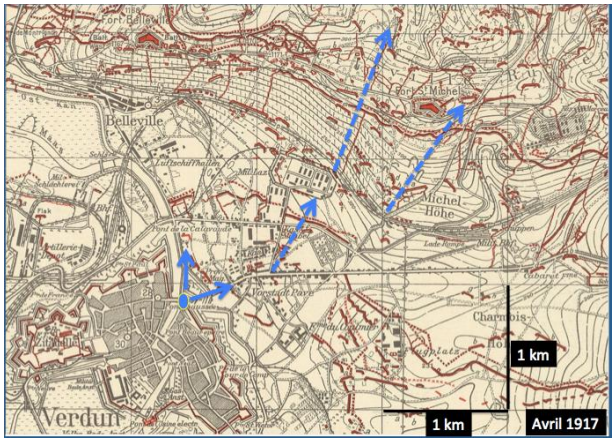

Carte allemande 1917

Les cartes ci-dessus permettent, pour la carte IGN – ONF d'identifier des noms de lieux cités et pour la carte allemande de suivre (flèches bleues) l'itinéraire décrit en visualisant, grâce aux courbes de niveau, la vigueur de la pente du versant de la vallée de la Meuse.

II - SUR LE CHAMP DE BATAILLE

7 - Mémorial de Verdun

Le Mémorial en hiver vu de la nécropole de Fleury-devant-Douaumont © AMAT

Les anciens combattants de Verdun voulurent vite disposer d'un lieu de recueillement sur le théâtre même des combats. Sous la présidence de Maurice Genevoix, le Comité national du souvenir de Verdun (CNSV) reprit l'idée de la construction d'un mémorial-musée qu'avait eue, dès 1939, la Fédération Maginot. Le mémorial fut inauguré le 17 septembre 1967. Il s'élève à l'emplacement de la gare de Fleury-devant-Douaumont. Un projet de restructuration naquit en 2011. Les travaux

commencèrent en octobre 2013. Le Mémorial du Centenaire fut inauguré par le président François Hollande et la chancelière Angela Merkel le 29 mai 2016. Ses collections présentent des objets et des images qui le font entrer dans le chemin de mémoire des troupes d'outre-mer. En voici quelques unes.

Veste des troupes coloniales pour enfant
© Mémorial de Verdun, 2016

Collier d'amulettes d'un nord-africain
© Mémorial de Verdun, 2016

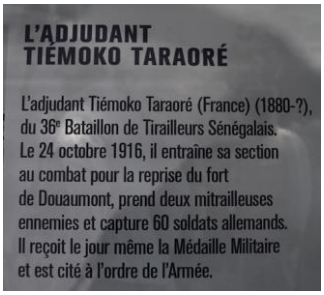

Texte relatif à l'attribution de la médaille militaire à Tiemoko Taraoré
© Mémorial de Verdun, 2016

Médaille Militaire
© Mémorial de Verdun, 2016

Coiffe d'Annamite
© Collection Diors/Département de la Meuse

8 - Fleury-devant-Douaumont

Il n'y pas de marqueur visuel direct de l'engagement des troupes d'outre-mer à Fleury. Ce sont des photos de cérémonies sur le territoire communal du village qui nous permettent d'inclure le site dans l'itinéraire.

La Nouba devant la chapelle de Fleury-devant-Douaumont, le 9 juillet 1995
Verdun Cahiers de la Grande Guerre, 80e anniversaire, Cahiers n° 23, 1996

Nouba, Douaumont 9 septembre 2016
© ASOM

Situé sur la crête sommitale des Hauts de Meuse, à quarante kilomètres de la frontière allemande fixée en 1871, à 2 500 mètres du fort de Douaumont, le village est longé par le chemin de fer à voie métrique Verdun – Vaux – Montmédy. En 1913, 422 habitants sont recensés. En septembre 1914, au terme de la première bataille de la Marne, la ligne de front se fige au nord du village. Se trouvant sur la ligne de communication entre la vallée de la Meuse et la plaine de Woëvre, au cœur d'un important dispositif fortifié, le village est, en 1915, naturellement intégré dans la région fortifiée de Verdun.

Dès les premiers jours de l'offensive allemande lancée le 21 février 1916, le village est évacué sous d'intenses bombardements. Situé entre l'ouvrage de Froideterre et le fort de Souville, Fleury est, après la chute du fort de Douaumont le 25 février, particulièrement exposé. En mai 1916, le village est en ruines. Clef pour atteindre Verdun, des combats acharnés s'y déroulent après la perte du fort de Vaux, le 7 juin. Entre le 23 juin et le 18 août, le village change seize fois de mains. Multipliant les coups de boutoir, les Allemands ne sont plus qu'à quatre kilomètres de Verdun (un monument au pied du massif fortifié de Souville matérialise leur avancée extrême : un lion couché, comme mortellement atteint). Le 11 juillet 1916, ils s'emparent de la poudrière, abri à munitions creusé dans le roc à 10 m sous terre.

Mais l'élan allemand s'enraye car les soldats français ont reçu l'ordre de tenir partout. Au prix de pertes humaines considérables, ils s'accrochent à leurs positions et parviennent à se dégager de la pression ennemie. Finalement, les ruines du village sont définitivement reprises le 18 août par les Marsouins du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, et les hommes de l'Armée d'Afrique : régiments français (ayant servi la France depuis 1832 en Algérie), nord-africains et régiments mixtes : régiments mixtes Zouaves-Tirailleurs. *« Dans ces sanglants épisodes de juillet, août et septembre, nos hommes firent preuve d'une abnégation constante. Citons entre autres le 3e Zouaves (15 juillet) »* (Lefebvre, p. 196). Charles Hanin, soldat de ce 3e Zouaves, livre un récit direct de ces journées *Actions sur Fleury* (p. 76-86), à partir de notes prises sur des carnets, rassemblés dans *Souvenirs d'un officier de zouaves 1915-1918*, Bernard Giovanangeli Editeur, 2014.

Le 9 juillet 1995, le colonel Léon Rodier, président de l'Association nationale du Souvenir de la Bataille de Verdun et de la Sauvegarde de ses Hauts Lieux, président de la commission municipale de Fleury-devant-Douaumont, prononce un discours en mémoire des personnels français et musulmans appartenant aux régiments nord-

africains ayant servi la France de 1832 à 1962. Il énumère les secteurs où les troupes de l'Armée d'Afrique, présents sur tous les hauts lieux de la bataille, se distinguèrent. Les *« différents régiments de Tirailleurs Nord-Africains ou de régiments mixtes Zouaves-Tirailleurs furent regroupés dans les 37e et 38e D.I. ainsi que dans la division marocaine. Ils se distinguèrent particulièrement à Verdun lors des offensives et contre-offensives de 1916-1917 appuyés par des régiments d'artilleurs Nord-africain dans des secteurs difficiles ou en danger : Fleury-devant-Douaumont, village de Douaumont, tentative de reprise les 22, 23 et 24 mai et prise du fort de Douaumont le 24 octobre 1916, tentative de reprise du fort de Vaux le 8 juin, Cote 304, Thiaumont, Bois d'Avocourt, Côte du Talou, Côte du Poivre, Hardaumont. Ainsi que dans l'offensive du 15 décembre pour dégager Verdun sur la rive droite, et en août 1917 sur la rive gauche, Mort-Homme, Cote 304, Bois d'Avocourt* » (dans « Historique succinct des Tirailleurs Nord-africains », *Verdun Cahiers de la Grande Guerre*, 80e anniversaire, Cahiers n° 23, 1996, p. 199).

Certains inscrivent sur leur drapeau : Verdun et autres hauts lieux de la bataille.

Tandis que d'autres se voient attribuer des citations à l'ordre de l'Armée avec la fourragère verte, la Légion d'Honneur, (résultats de plusieurs citations fourragère rouge) ou la Médaille Militaire, fourragère jaune.

Ayons une pensée particulière pour ces officiers et sous-officiers, qui surent grouper autour de l'emblème sacrée de la France ces magnifiques légions Nord-Africaines d'un loyalisme et d'une bravoure à toute épreuve. Chaque nécropole nationale celles de la Meuse en particulier en porte témoignage par un grand nombre de stèles réservées aux Musulmans.

En cette année du cinquantième anniversaire de la capitulation du nazisme et sur ce haut lieu de mémoire, où ils se sont distingués en particulier en 1916, il nous faut honorer d'une façon toute particulière ces enfants du «feu» , qui durant 130 ans ont servi la France, de Laghouat au Nord-Vietnam en 1954, pour mourir en 1962, comme notre empire. Il est juste que leur souvenir soit ravivé et exalté. A cet effet voici les drapeaux de certains de ces régiments décorés de la Légion d'Honneur :

3e Régiment de Tirailleurs Algériens en 1880
2e Régiment de Tirailleurs Algériens en 1903
4e Régiment de Marche de Tirailleurs Indigènes en 1919
7e Régiment de Tirailleurs Indigènes en 1919

Extraits complémentaires du discours du col. Léon Rodier
Source : p. 201 et texte p. 200, *art. cité*.

De nombreuses tombes de la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont matérialisent cet engagement. Les soldats présentés ici le sont au nom de tous ceux qui ont traversé les mers pour venir défendre la France et sont tombés entre le 23 juin et le 18 août pour défendre Fleury.

Dans le carré musulman rassemblant 592 stèles, recouvrant environ 608 corps, 391 fiches de soldats ont été retrouvées. Quarante-neuf sont déclarés morts à Fleury entre le 23 juin et le 15 juillet. Quand l'origine est notée, on relève : 27 Algériens, 8 Tunisiens, 4 Marocains et 3 Sénégalais.

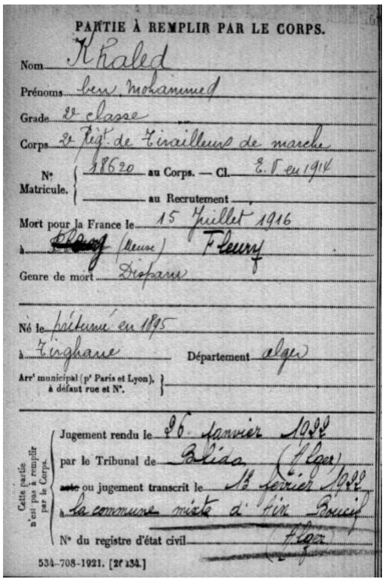

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Khaled
Prénoms ben Mohammed
Grade 2e classe
Corps 2e Régt de Tirailleurs de marche
N° Matricule 18620 au Corps. — Cl. E.B. en 1914
au Recrutement
Mort pour la France le 15 juillet 1916
à [illegible] (Meuse) Fleury
Genre de mort Disparu
Né le présumé en 1895
à [illegible] Département Alger
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Jugement rendu le 26 janvier 1922
par le Tribunal de Blida (Alger)
acte ou jugement transcrit le 13 février 1922
à la commune mixte d'[illegible]
N° du registre d'état civil
534-708-1921. [20434]

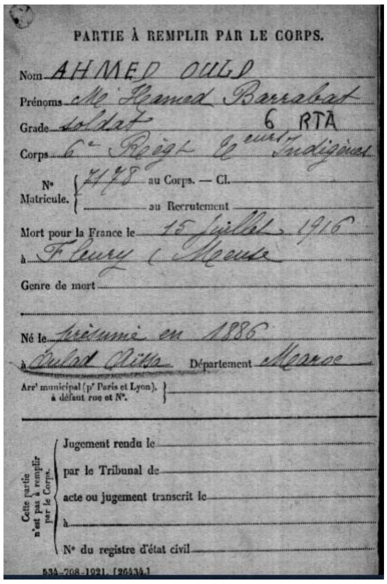

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom AHMED OULD
Prénoms Mohamed Barrabat
Grade soldat 6 RTA
Corps 6e Régt de Tirailleurs Indigènes
N° Matricule 7178 au Corps. — Cl.
au Recrutement
Mort pour la France le 15 juillet 1916
à Fleury (Meuse)
Genre de mort
Né le présumé en 1886
à [illegible] Département Maroc
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le
à
N° du registre d'état civil
534-708-1921. [20434]

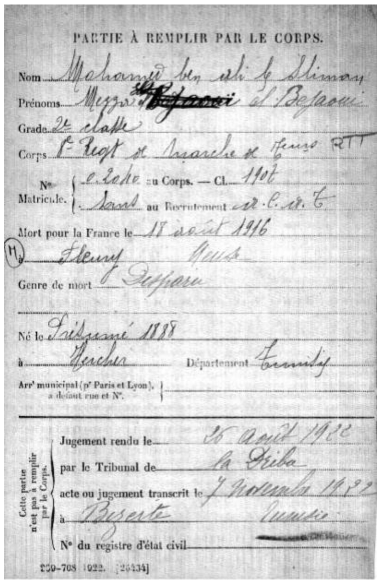

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Mohamed ben [illegible]
Prénoms [illegible]
Grade 2e classe
Corps [illegible]
N° Matricule [illegible] au Corps. — Cl. 1908
au Recrutement [illegible]
Mort pour la France le 18 août 1916
à Fleury Meuse
Genre de mort Disparu
Né le présumé 1888
à [illegible] Département Tunisie
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Jugement rendu le 26 août 1922
par le Tribunal de [illegible]
acte ou jugement transcrit le 7 novembre 1922
à Bizerte [illegible]
N° du registre d'état civil
229-708-1922. [20434]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Des combattants du RICM natifs des vieilles colonies aussi :
Sénégal N'diaye de Rufisque
St Pierre et-Miquelon = Louis Audoux, tué le 14 juin,
Guadeloupe = Paul Bibianne, tué le 17 août, fiche ci-dessous
Réunion = Elie Lépinay, Léon Placide, Pierre Bivouac, Jean Servical tués le 17, Benjamin Ponsard tué le 18 août.

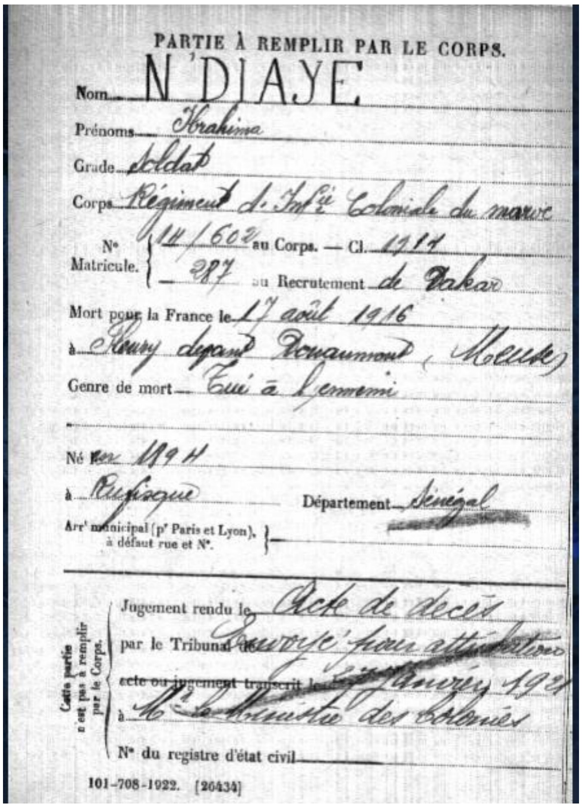

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom N'DIAYE
Prénoms Ibrahima
Grade Soldat
Corps Régiment d'Infrie Coloniale du maroc
N° Matricule 14/602 au Corps. — Cl. 1914
287 au Recrutement de Dakar
Mort pour la France le 17 août 1916
à Fleury devant Douaumont (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né en 1894
à Rufisque Département Sénégal
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Jugement rendu le Acte de décès
par le Tribunal [illegible]
acte ou jugement transcrit le [illegible] janvier 1921
à M. le Ministre des Colonies
N° du registre d'état civil
101-708-1922. [20434]

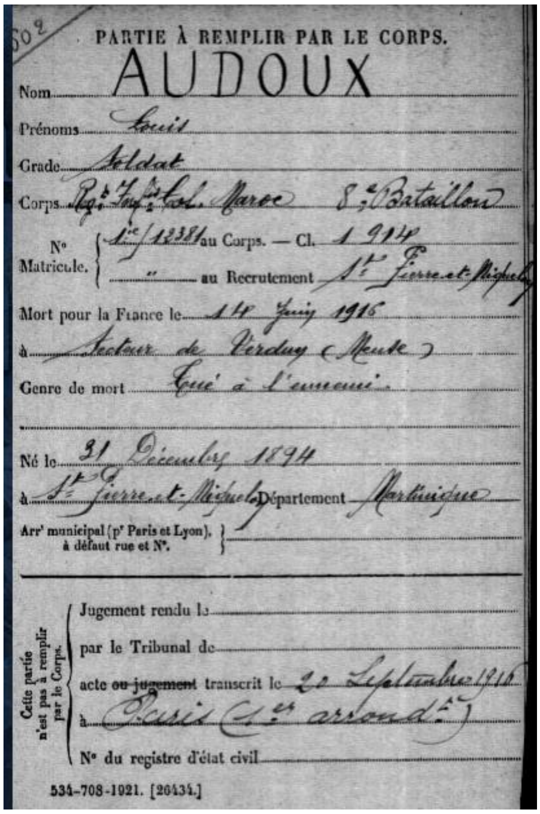

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom AUDOUX
Prénoms Louis
Grade Soldat
Corps Régt Infie Col. Maroc 8e Bataillon
N° Matricule 1re/13381 au Corps. — Cl. 1914
" au Recrutement St Pierre et Miquelon
Mort pour la France le 14 juin 1916
à Secteur de Verdun (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 31 Décembre 1894
à St Pierre et Miquelon Département Martinique
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 20 Septembre 1916
à Paris (1er arrondt)
N° du registre d'état civil
534-708-1921. [20434]

N'diaye, engagé dans le RICM, est né à Rufisque, qui fait partie avec Dakar, St-Louis et Gorée des « Quatre vieilles » ou « Quatre communes », communes de plein exercice créées par la France au Sénégal à la fin du 19e siècle, communes dont les habitants bénéficièrent de la nationalité française grâce à la loi Diagne du 29 septembre 1916. Blaise Diane, élu en 1914, fut le premier député noir à les représenter à l'Assemblée nationale.

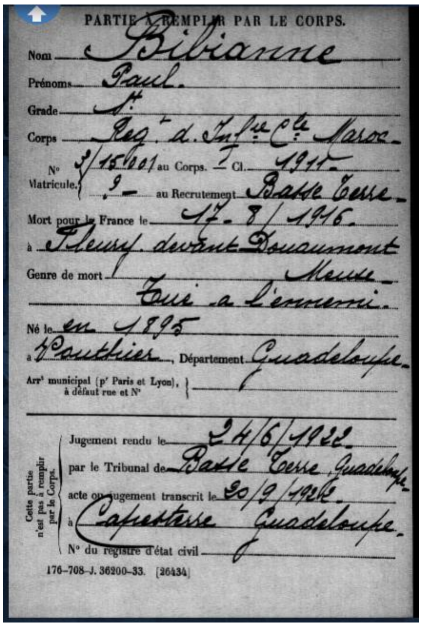
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Bibianne
Prénoms Paul.
Grade 2e
Corps Regt d. Infie Cle Maroc
N° Matricule. 3/15601 au Corps. 1 Cl. 1915 ; 9 au Recrutement Basse Terre
Mort pour la France le 17-8/1916.
à Fleury devant Douaumont Meuse
Genre de mort Tué à l'ennemi.
Né le en 1895
à Pouthier, Département Guadeloupe
Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N° /

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 24/6/1922
par le Tribunal de Basse Terre, Guadeloupe
acte ou jugement transcrit le 20/9/1922
à Capesterre Guadeloupe.
N° du registre d'état civil /

176-708-J. 36200-33. [26434]

Fiche de Paul Bibianne
Source : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

A l'occasion du Centenaire, les tirailleurs réunis en congrès à Verdun ont rendu hommage aux tirailleurs en dévoilant une stèle au pied du fort de Douaumont. Leur création et leurs traditions sont présentées sur un panneau historique à côté.

Stèle aux tirailleurs - Cérémonie de dévoilement de la stèle le 9 septembre 2016 - Panneau historique © ASOM

De Fleury-devant-Douaumont et des fermes alentour, il ne reste rien. *« Des houles de terre figée qu'on voit à l'emplacement de ce qui fut le village »* (Lefebvre, p. 200). En 1918, Fleury-devant-Douaumont est l'un des neuf villages du département élevés au rang de « village meusien mort pour la France ». Citées à l'ordre de l'armée en septembre 1920, les ruines du village, inscrites dans la "zone rouge", deviennent un haut-lieu du souvenir de la bataille de Verdun. Ces neuf villages rassemblaient près de 3 000 habitants avant la

guerre, paysans pour la grande majorité. Dès 1919, une loi dota chaque commune d'une commission municipale et d'un président dont les pouvoirs s'apparentent à ceux d'un maire. Dans chaque village fut érigée une chapelle-abri commémorative, en général à l'emplacement de l'ancienne église, ainsi qu'un monument aux morts de la commune.

9 - Stèle de Thiaumont

L'ouvrage de Thiaumont était un ouvrage d'intervalle entre celui de Froideterre et le fort de Douaumont, à l'intersection de la crête Sud-Ouest - Nord-Est Froideterre-Douaumont et de la crête Nord-Ouest - Sud-Est Thiaumont (Fleury) Souville.

La stèle rend hommage à l'engagement des troupes coloniales en 1916 et à Pierre Teilhard de Chardin.

(recto)

(verso)

Stèle rendant hommage à l'engagement des troupes coloniales © AMAT

Le texte suivant est de Serge Barcellini, ancien directeur de la Mission Histoire Meuse (site verdun-meuse).

« *Le 16 juin 1961, un ancien de la 38ème division d'infanterie (DI), Paul Niclot, se rend en pèlerinage au fort de Douaumont. Il découvre que deux plaques ont été apposées dans le fort afin de commémorer les combats du 24 octobre 1916 qui ont abouti à sa reprise par les armées françaises. La première, en bronze, commémore les seuls faits d'armes du RICM (Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc) à qui est attribuée la reprise du fort. La seconde, en pierre, signale que le 4ème régiment mixte a également participé à ce fait d'armes. Dans un courrier adressé au « commissaire général aux monuments des guerres et de la résistance », Paul Niclot s'insurge : « Les quatre régiments qui composaient la 38ème division étaient le RICM, le 4ème zouaves, le 4ème mixte, et le 8ème régiment de marche de tirailleurs, et j'estime que, isolément, le RICM n'aurait pas pu reprendre Douaumont ».*

Le combat de Paul Niclot commence. Le 20 juin, il demande qu'une troisième plaque soit apposée sur le fort de Douaumont. Le 11 décembre, après avoir créé une amicale divisionnaire baptisée « Ceux de la 38ème DI », il sollicite une subvention auprès du Ministre des Anciens Combattants et présente l'inscription de la future plaque :

« Le 24 octobre 1916, la 38ème division d'infanterie a eu la gloire et le mérite de reprendre à l'ennemi le Fort de Douaumont. Le RICM, le 4ème mixte de zouaves et tirailleurs, le 4ème régiment de zouaves, le 8ème régiment de marche de tirailleurs tunisiens et le 32ème régiment d'artillerie de campagne formant la 38ème DI. Les 133ème et 74ème DI ont glorieusement participé aux combats,

notamment les 11ème et 321ème régiment d'infanterie ». Afin de donner plus de poids à ses initiatives, le nouveau président propose d'ajouter « une petite plaque » qui rendrait hommage à deux combattants du 4ème tirailleurs tunisiens tués au même moment, Marcel Duprez et Salla Benali. Le premier… est le frère de Madame Messmer, épouse de Pierre Messmer, ministre des armées. Le 1er juillet 1962, Pierre Messmer inaugure les deux plaques.* *Membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Cette première victoire qui replace les troupes coloniales au centre du souvenir des combats d'octobre 1916, ne contente pas Paul Niclot. Le 25 novembre 1964, il fait part de son courroux au ministre des Anciens Combattants : « Je suis mandaté par mes camarades de la 38ème DI et par des anciens combattants de Thiaumont, pour vous dire que nous ne sommes pas contents de ce qui se passe à Verdun, et qui porte sur trois points principaux :

1) Le 24 octobre dernier, nous étions à Thiaumont, et bien sûr, il ne fut pas question de « Ceux de la 38ème DI » dans la presse mais par contre Le Républicain Lorrain, le lendemain matin, fit paraître une photo prise au fort de Douaumont, mais il faut bien dire qu'aucun des personnages représentés, n'est ou n'était de la 38ème DI ; aucun personnage ne reproduit les traits de personnalités officielles, sinon, nous les aurions reconnus.

2) Le culte religieux rendu semble accaparé par le culte catholique, comme si l'ossuaire n'abritait pas également les ossements de musulmans d'Afrique du Nord et du Sénégal, de juifs, de protestants, de bouddhistes et de libres penseurs.

3) Le culte du souvenir historique réservé au fort de Douaumont déforme l'histoire puisque les combats les plus rudes furent livrés, non pas à Douaumont, mais vers Thiaumont, et que pas la moindre pierre ne l'indique sur le terrain, au visiteur et au pèlerin ».

La bataille de Thiaumont succède à celle de Douaumont. Le 27 novembre Monsieur Berthier, adhérent de « Ceux de la 38ème DI », propose d'accentuer la symbolique d'origine des combattants de cette division : « les musulmans ont été totalement oubliés. Nous n'avons rien pour rendre hommage à nos frères d'armes de religion islamique (…). Pourquoi ne construirait-on pas à Thiaumont ou à Douaumont, sur ces champs de bataille où ils se sont faits tuer pour la France, un monument à l'image de leurs convictions religieuses. Une kouba, par exemple ».

Le 22 janvier, l'amiral Galleret, commissaire général aux Monuments des guerres et de la résistance, signale que la création du mémorial de Verdun rend inutile le monument de Thiaumont. Piqué au vif, Paul Niclot contre-attaque et obtient le 14 avril un décret autorisant la construction de la stèle : « En 1916, cette même 38ème DI qui avait en face d'elle des milliers d'allemands, mit exactement 40 minutes pour s'emparer de Thiaumont. Aujourd'hui, hélas ! voici plusieurs mois que nous bataillons pour ce fortin délabré, et parole de soldat, les morts mis à part, il semble que ce soit plus pénible en 1965 qu'en 1916 » (courrier de Paul Niclot au sous préfet de Verdun, le 12 octobre 1965).

Entre le 14 avril et l'inauguration définitive du monument, Paul Niclot dut faire face en effet à deux tentatives de « débordement ». La première vint de l'aumônier de l'ossuaire. Pendant plusieurs mois, celui-ci s'oppose à la construction du monument, arguant du fait que le site de la redoute est propriété de l'ossuaire. Le 24 octobre 1965, passant outre cette opposition, Paul Niclot fait apposer une plaque provisoire : « Actuellement cette plaque commémorative est posée sur deux madriers, entre le monument israélite et l'ossuaire de Douaumont, c'est-à-dire sur le terrain appartenant à l'évêché » (courrier de E. Divry au préfet de la Meuse le 11 novembre 1965). La seconde proviendra de la fondation Teilhard de Chardin. Quelques jours avant l'inauguration définitive de la stèle prévue le 23 octobre 1966, dans le cadre du 50ème anniversaire des combats, le secrétaire général de la Fondation sollicite le ministre de la Défense afin « qu'il donne l'ordre » d'inscrire sur la plaque un texte du Père Teilhard de Chardin, ancien combattant du 4ème mixte des zouaves tirailleurs. « Et, si je ne dois pas redescendre de là-haut, je voudrais que mon corps restât pétri dans l'argile des forts, comme un ciment vivant jeté par Dieu entre les pierres de la Cité Nouvelle ».

Afin de contourner ce dernier obstacle, Paul Niclot proposa de rendre un hommage à Pierre Teilhard de Chardin au dos du monument : « Ce mémorial a été érigé par « Ceux de la 38ème DI » et les amis de Pierre Teilhard de Chardin, soldat du 4ème régiment mixte de zouaves et tirailleurs ».

Ainsi fut fait et le monument put enfin définitivement être inauguré le 23 octobre 1966. Grâce à Paul Niclot, un long texte rend depuis lors hommage à Thiaumont, aux régiments coloniaux qui ont

participé à la bataille de Verdun : « Ici, de juin à octobre 1916, se sont livrés de furieux combats poussés au-delà des limites de l'héroïsme. La redoute de Thiaumont a été perdue et reprises plus de vingt fois. Les 7ème, 8ème, 19ème, 21ème, 28ème, 31ème, 32ème, 33ème, 38ème, 52ème, 55ème, 60ème, 67ème, 68ème, 129ème, 130ème, 131ème, 151ème divisions d'infanterie et les 127ème et 261ème brigades d'infanterie ont pris part à ces terribles combats. Le 24 octobre 1916, le 4ème régiment mixte de zouaves et tirailleurs, 6ème bataillon du 8ème tirailleurs indigènes de la 38ème DI a eu la gloire et le mérite de reconquérir définitivement la redoute de Thiaumont. Son drapeau décoré de la Croix de la Légion d'honneur porte dans ses plis la prestigieuse mention tellement enviée, Verdun-Douaumont ».

Texte gravé sur la stèle de Thiaumont © Amat

Pierre Teilhard de Chardin, théologien, philosophe, géologue, paléontologue, fut reconnu apte au service après la bataille de la Marne et, sur sa demande expresse, fut envoyé au front comme brancardier. Le 20 janvier 1915, il intègre le 8e régiment de marche de tirailleurs marocains, devenu le 22 juin 1915 le 4e régiment mixte zouaves et tirailleurs. Le Dr Salzes, son médecin major, raconte son arrivée : *« Un matin, je vis arriver isolément comme brancardier réglementaire, un grand jeune homme simple et distingué* […]. *Pour devenir plus profondément « arabe », il avait troqué le bleu horizon contre le kaki des troupes d'Afrique, le képi contre la chéchia…* ».

« Costume de zouave avec les décorations et les citations de P. Teilhard de Chardin. Musée de l'Armée et Pierre Teilhard de Chardin, photo Mme du Passage »

(dans *Teilhard de Chardin Homme Planétaire*, Paris, exposition Mairie-annexe du VIe arrondissement, 11 février – 14 mars 1982, Muséum national d'Histoire naturelle 1er avril – 1er octobre 1982, p. 22).

C'est avec le 4e Mixte Zouaves et Tirailleurs qu'il participe aux batailles d'Ypres, Arras, Cote 304, Fleury, Douaumont, Louvemont, Chemin des Dames, Ressons, Longpont, Carlepont. Il en sort indemne. Refusant tout grade malgré les propositions que lui font ses chefs, il est démobilisé comme caporal.

Imperturbable, le 17 septembre 1916, il est cité à l'ordre de l'Armée « *modèle de bravoure, d'abnégation et de sang-froid* » ; il remplit sa dangereuse mission. *« Si je suis tué, disait-il, je changerai d'état et voilà tout !* ». Il se fait l'ami de tous ses compagnons marocains qui le pensent protégé par la baraka. Il profite des temps libres pour écrire un *Journal (1915-1919)* et plusieurs *Essais* rassemblés en un ouvrage de 450 pages intitulé *Ecrits du Temps de la Guerre (1916-1919)*. Pendant la guerre, « *je voyais beaucoup plus large et plus vrai* » note-t-il le 12 octobre 1921. A propos des assauts pour reprendre les forts, il écrit : « […] *Dans quelques jours nous allons être lancés pour reprendre DOUAUMONT… Je vais aller à cette affaire religieusement, de toute mon âme, porté par un seul grand élan dans lequel je suis incapable de distinguer où finit la passion humaine, ou commence l'adoration… Et, si je ne dois pas redescendre de là-haut, je voudrais que mon corps restât pétri dans l'argile des forts, comme un ciment vivant jeté par Dieu entre les pierres de la Cité Nouvelle.* » (*Œuvre*, T. XIII, p. 127). Dans une lettre du 2 novembre 1916, il note : « *Par mes cartes, tu as su que j'ai participé à la dernière offensive de Verdun. Mon régiment a pris le village de Douaumont ; les Coloniaux de ma brigade ont enlevé le fort. Tu vois que nous avons été à l'honneur… Mon bataillon était en réserve, de sorte que je n'ai pas vu l'assaut lui-même, qui a du reste, été complétement invisible dans la fumée, la brume, la boue où se mouvaient des hommes couleur de boue.* » (Lettre du 2-11-16, *Genèse d'une pensée*, p. 177) ; et dans une autre, datée du 22-12-16 : « *C'est notre brigade qui a repris Louvemont et ses environs*. » (note au lecteur : « ses environs » : le village d'Haumont-près-Samogneux et la ferme d'Ormont) G.P., p. 196. (Extraits de *Teilhard de Chardin Homme Planétaire*, *op. cit*).

10 - 11 - 12 - Ensemble mémoriel de Douaumont

« Ensemble mémoriel de Douaumont : ossuaire, nécropole nationale, monument israélite, monument musulman », site ainsi dénommé dans le projet de classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Argumentaire : multinationalité (plus de 18 nationalités sont présentes), respect des confessions religieuses, site emblématique, haut lieu commémoratif illustrant la réconciliation franco-allemande.

L'Ossuaire de Douaumont et la Nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont, qui se font face, regroupent les dépouilles de soldats morts pour la France lors des combats qui se déroulèrent dans la région de Verdun de 1914 à 1918, et principalement ceux de la bataille de Verdun de 1916. A la fin du conflit, monseigneur Charles Ginisty, évêque de Verdun, et le général Valentin, gouverneur de la ville, souhaitèrent donner aux dépouilles des combattants une sépulture décente devant laquelle les familles pourraient venir se recueillir. Mgr Ginisty parcourut la France et le monde en donnant des conférences pour collecter les dons nécessaires à l'élévation du monument ossuaire.

10 - L'Ossuaire

Ossuaire de Douaumont et nécropole de Fleury-devant-Douaumont © Amat

- 20 août 1920, le maréchal Pétain et Mgr Ginisty, respectivement président d'honneur et président du Comité de l'Ossuaire, scellaient les deux premières pierres de l'ossuaire.
- 17 septembre 1927, transfert solennel, de l'ossuaire provisoire à l'ossuaire définitif, des 52 cercueils représentant les secteurs de la bataille de Verdun.
- 7 août 1932, inauguration officielle par le président de la République Albert Lebrun, en présence de dignitaires français et étrangers et d'une foule immense d'anciens combattants, de pèlerins, de familles des morts et des disparus.

En 1923, un trio d'architectes, Léon Azema, principal concepteur, Grand prix de Rome et ancien combattant, Max Edrei et Jacques Hardy remportent le concours de l'Ossuaire. Le corps principal du monument est constitué d'un cloître long de 137 mètres où se succèdent, dans des alvéoles, les sarcophages de granit rouge (un pour chaque secteur principal du champ de bataille, d'Avocourt aux Eparges) abritant indistinctement environ 130 000 restes de soldats allemands et français. Sur les pierres de la voûte basse, des familles firent graver les noms de leurs disparus et les associations de combattants, une dédicace de reconnaissance.

Gravures en hommage aux combattants d'outre-mer © AMAT

La 38e division au 1er janvier 1916 est composée du 4e régiment de marche de zouaves, du 8e régiment de marche du tirailleur, du 4e régiment mixte de zouaves et de tirailleurs, du régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

L'Amicale du 4e zouaves. Le régiment fut affecté à la 38e DI, 3e corps d'armée. En 1916, il livre des combats à la Cote 304 (rive gauche), à Souville, au bois de Vaux-Chapitre, à Douaumont, à la ferme des Chambrettes, proche du village de Louvemont. Il perd les deux tiers de son effectif dans la bataille de Verdun.

La 37ème division d'Afrique à ses morts glorieux. *« L'Armée d'Afrique (ensemble des unités militaires françaises stationnées en Afrique du Nord (Légion Etrangère, zouaves, chasseurs d'Afrique, spahis et tirailleurs) envoie 172 000 combattants Algériens, 6 000 Tunisiens, 37 000 Marocains et 115 220 Français mobilisés en Afrique du Nord. Les pertes s'élèvent à 35 000 morts pour les troupes indigènes et à 22 000 pour les Français »* (Léon Rodier, « Armée d'Afrique », dans *Verdun Cahiers de la Grande Guerre*, n° 24, 1997, p. 169-178).

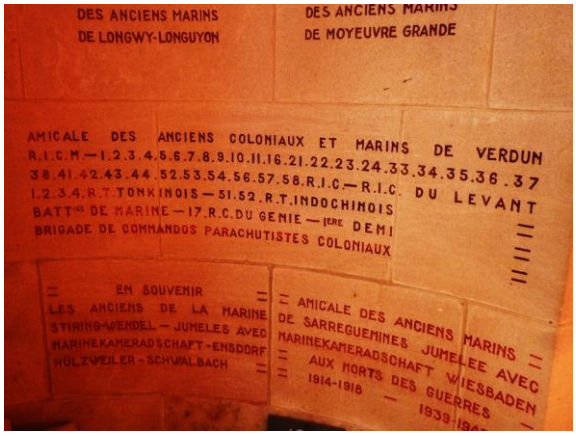

Amicale des anciens coloniaux et marins de Verdun R.I.C.M. R.I.C.R.T. Indochinois…
© AMAT

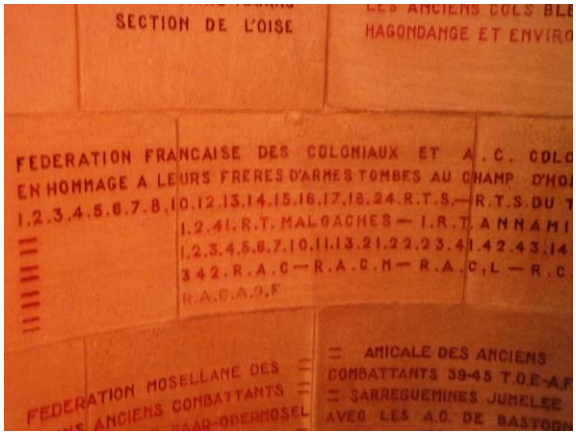

Fédération des anciens coloniaux… RT Malgaches, Annamites… RAC AOF…
© AMAT

Le 9 septembre 2016, une pierre gravée en hommage aux tirailleurs a été dévoilée au sommet de la voûte du cloître.

Hommage aux tirailleurs © ASOM

Pour rappel : Armée coloniale / Armée d'Afrique

	ARMEE COLONIALE	ARMEE D'AFRIQUE (AFRIQUE DU NORD)
Européens métropolitains	- Marsouins (infanterie) - Bigors (artillerie) (anciennes troupes de marine)	
Européens coloniaux		- Zouaves (infanterie) - Chasseurs d'Afrique (cavalerie) - Infanterie légère d'Afrique
Indigènes	- Tirailleurs sénégalais - Tirailleurs indochinois - Tirailleurs malgaches	- Spahis (cavalerie) - « Turcos » ou tirailleurs algériens - Tirailleurs tunisiens - Tirailleurs marocains - Goumiers (goum : régiments de tribus ralliées)

Source : *Le Chemin des Dames 1914-1918*, Denis Defente (dir.), Somogy éditions d'art, Paris, 2003, p. 34.

Dans l'axe, au-dessus du porche principal, se dresse une "Tour des morts" aménagée en phare dont le faisceau lumineux balaie l'ancien champ de bataille. Son sommet, à 46 mètres, offre une exceptionnelle vue panoramique. Elle reçut une cloche de deux tonnes, le bourdon de la Victoire, qui résonne à chaque cérémonie. Dans la chapelle, les baies sont fermées de vitraux de conception moderne, réalisés par le peintre George Desvallières, ancien combattant, maître de l'art sacré. La sobre façade tournée vers la nécropole n'est décorée que par les blasons des villes qui participèrent au financement de l'édifice. L'Empire est représenté par Dakar, 5 villes algériennes : Alger, Blida, Bône, Constantine, Oran, une ville chinoise, Han Kéou qui de 1896 à 1943 abrita une concession française.

Blasons de villes de l'Empire qui participèrent au financement de l'édifice © AMAT

11 - La Nécropole nationale

Conformément à la loi du 29 décembre 1915 instituant la sépulture perpétuelle au profit des militaires morts pour la France, la Nécropole nationale regroupe les corps exhumés des cimetières créés au cours de la bataille, ceux qui ont été retrouvés sur le champ de bataille ou découverts par la suite. Gaston Doumergue, président de la République, l'inaugura le 23 juin 1929. Elle rassemble 16 142 corps (dont 6 pour la Seconde Guerre mondiale) en tombes individuelles, dont un carré musulman comprenant 592 tombes. Plus de 12 nationalités sont représentées.

Nécropole nationale et ossuaire. Au premier plan le Carré musulman © AMAT

Sur les 1 781 sépultures musulmanes réparties dans seize nécropoles de la Meuse, le carré de Douaumont rassemble 592 tombes, la nécropole de Bras-sur-Meuse, au nord de Verdun, 254 tombes, et celle de Dugny, au sud, 201 tombes. Chaque sépulture est surmontée d'une stèle dite musulmane où est gravée en arabe l'inscription « ci-gît », suivie du nom du défunt.

Sous la direction de leurs professeurs, Jean-Pierre Riera et Christophe Touron, des élèves de troisième du lycée Lyautey de Casablanca ont étudié les stèles.

592 stèles recouvrent environ 608 corps. 391 fiches ont été retrouvées. Il s'agit essentiellement de tirailleurs originaires de 12 pays (tableau ci-dessous). Ils sont tombés majoritairement sur le champ de bataille de Verdun de 1915 à 1918 et principalement en 1916.

Origine de morts du Carré musulman (391 fiches pour 592 stèles)

Pays	Nombre
Algériens	181
Maliens	48
Tunisiens	44
Sénégalais	37
Marocains	22
Guinéens	21
Burkinabés	15
Ivoiriens	11
Béninois	5
Nigériens	3
Mauritaniens	2
Somaliens	2

Pour aller plus loin, consulter **en ligne** le registre du carré musulman de la nécropole de Fleury-devant-Douaumont.

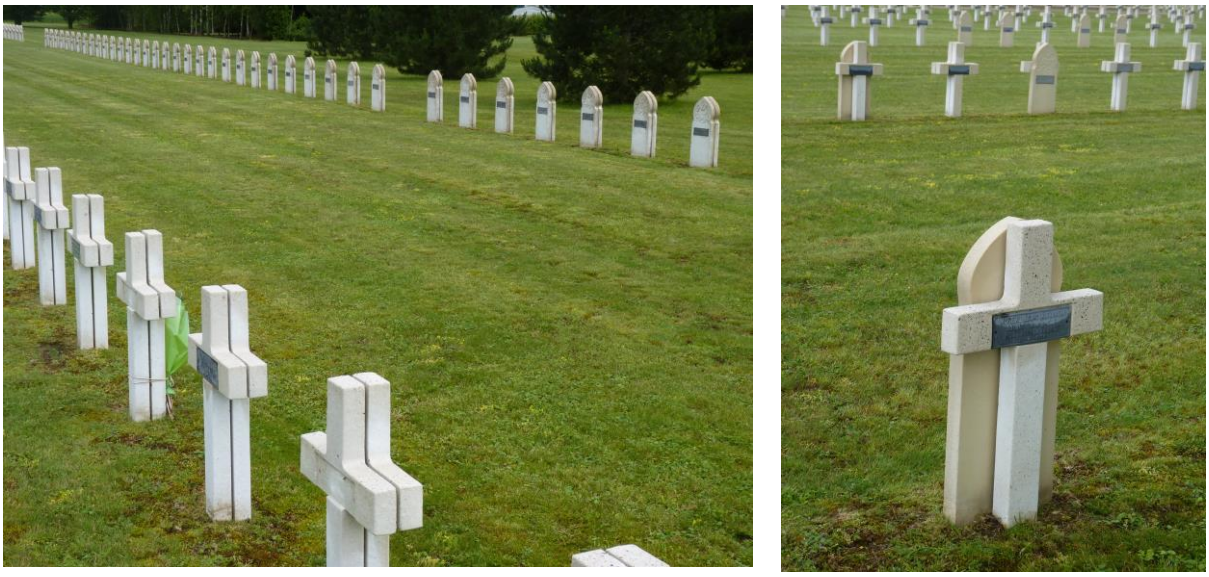

Nécropole de Bras-sur-Meuse © AMAT

12 - Le monument aux soldats musulmans de Douaumont

Le monument aux soldats musulmans de Douaumont honore le souvenir des soldats musulmans disparus au cours du conflit. Son architecture est inspirée de l'art arabo-musulman, murs crénelés et koubba. Le dôme abrite la stèle musulmane précédemment située en face de l'ossuaire.

Le monument aux soldats musulmans de Douaumont ; au plan moyen : le Carré musulman © AMAT

Stèle du monument aux soldats musulmans de Douaumont © AMAT

Il fut inauguré le 25 juin 2006 par le président de la République Jacques Chirac accompagné de Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, Hamlaoui Mekachera, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, Jean-Louis Debré, Christian Poncelet et Dalil Boubakeur, président du Conseil français du culte musulman, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

Histoire de tombes musulmanes des nécropoles militaires par Serge Barcellini, directeur de la mission Histoire Meuse en 2011.

« Les règles à suivre pour l'inhumation des soldats musulmans sont définies par une circulaire signée par Alexandre Millerand, le 3 décembre 1914. Une longue liste d'obligations est prescrite. Les derniers instants d'un musulman doivent être accompagnés par un de ses coreligionnaires qui prononce le « chehada » (profession de foi musulmane) ; le corps doit être lavé à l'eau chaude puis placé dans un linceul de cotonnade blanche. L'emploi des cercueils est interdit. La stèle doit être enfin orientée en direction de la Mecque et ornementée d'une inscription du Coran ainsi que du Croissant et de l'Etoile.

Bien rares furent sans doute les combattants musulmans inhumés selon ces instructions. La guerre des tranchées ne présente pas les conditions favorables à leur mise en œuvre. Les deux dernières prescriptions, l'orientation et l'ornementation de la stèle se sont cependant imposées dans les faits lors de la création des cimetières nationaux à partir de 1920. Dans les grandes nécropoles nationales, la présence des stèles musulmanes rompt l'ordonnancement des stèles cruciformes. La circulaire du 3 septembre 1914 s'inscrit dans un contexte historique précis. Forts de leur alliance avec l'empire ottoman, les allemands cherchent en effet à ébranler le loyalisme des prisonniers d'origine musulmane afin de les réincorporer dans leurs propres troupes. Les directives concernant l'inhumation de ces combattants sont donc destinées à contrer la propagande pro-allemande. Les combattants juifs attendront quant à eux encore plus d'un an la publication d'une circulaire définissant le cadre de l'inhumation conforme à la loi juive (10 décembre 1915), quant aux combattants animistes leurs tombes ne bénéficieront d'aucune spécificité. De ce fait, dans certaines

nécropoles, la notion de tombes musulmanes est particulièrement floue ». Exemple de soldats tonkinois, Nguyen Cong Dai, Nguyen Van Ngan, Pham Van Mau tombés le 25 octobre 1916 et Lchim Ta mort le 27 08 1917 qui reposent dans le carré musulman de la nécropole de Fleury-devant-Douaumont. (Pour aller plus loin, Bernard Koelsch, « Les sépultures des soldats originaires de l'Empire » (voir bibliographie) : « *En fait, la croix, simple marque d'une tombe creusée pendant la guerre, était devenue le symbole même de la tombe du soldat indépendamment de sa confession ».* […] *Dans les cimetières du front* […] *dans l'urgence, les corps furent inhumés côte à côte sans distinctions. A l'arrière, près des hôpitaux, le service des sépultures chercha à respecter la spécificité des combattants* » (p. 169).

A droite, stèle musulmane sur la tombe de Lchim Ta, tirailleur tonkinois © AMAT

Remarque de l'historien, le professeur Jean Martin, membre titulaire de l'Académie des sciences d'outre-mer, à propos d'une partie du dernier paragraphe du texte de Serge Barcellini : *« Un point historique : l'Allemagne ne cherchait pas à enrôler des prisonniers de guerre musulmans dans son armée. Compte tenu de l'idéologie raciale dominante dès cette époque il eut été inconcevable d'enrôler des Maghrébins ou des Sénégalais. Les prisonniers du camp de Zossen étaient encouragés à s'engager dans l'armée ottomane sous la bannière du Commandeur des Croyants le sultan Mehmed V. Certains Tunisiens l'ont fait, ils ont été envoyés en Syrie et à la première occasion se sont rendus aux Anglais. Ils ont été internés à Malte d'où ils ont été renvoyés en Tunisie ».*

Au pied de l'escalier d'honneur de la nécropole sont gravés les noms de tous les régiments engagés à Verdun. Est aussi inhumée, depuis 1948, la dépouille du général François Anselin, mort pour la France le 24 octobre 1916. Affecté à sa demande au commandement de la 214e brigade, il est atteint mortellement par un éclat d'obus, alors qu'il conduisait au ravin de la Poudrière les opérations visant la reconquête du fort de Douaumont. (D'après Franck Meyer, site verdun-meuse.fr).

13 - Fort de Douaumont

Le 9 septembre 2016, inauguration du *Chemin de mémoire des troupes d'outre-mer sur le champ de bataille de Verdun (rive droite)* en présence d'une délégation de l'Académie des sciences d'outre-mer, et dévoilement d'une plaque.

Le fort de Douaumont © Ch. Touron 2016

Le fort de Douaumont, à 388 m d'altitude, domine le champ de bataille de Verdun. Construit puis renforcé entre 1885 et 1913 dans le cadre du système de fortifications conçu par le général Séré de Rivières après la perte de l'Alsace-Moselle en 1871, ce fort est une pièce maîtresse de la ceinture fortifiée de Verdun. Il fut remanié à plusieurs reprises, doté des pièces d'artillerie les plus performantes et conçu pour recevoir plus de 700 hommes. Mais en février 1916, le fort, désarmé, n'est plus occupé que par une soixantaine de soldats.

Le fort est enlevé le 25 février, 4 jours après le début de la bataille ; occupé pendant huit mois par l'armée allemande, près de 3 000 soldats s'y abritent. Malgré plusieurs tentatives de reconquête (22 et 23 mai), ce n'est que le 24 octobre qu'il est repris par le RICM renforcé de tirailleurs sénégalais et somalis, du 4e régiment mixte zouaves et tirailleurs (4e RMZT) et du 321e régiment d'infanterie. Les quatre régiments qui composaient la 38e division au 1er janvier 1916 étaient le Régiment d'infanterie coloniale du Maroc (RICM), le 4e régiment de marche de zouaves, le 4e régiment mixte zouaves et tirailleurs (4e RMZT), et le 8e régiment de marche de tirailleurs. « *Certaines unités — sur la droite* [du dispositif d'attaque] *notamment — perdirent jusqu'aux trois quarts de leur effectif* » (Lefebvre p. 197).

Gaston Gras, soldat au RICM, acteur et récitant de la bataille, raconte, à 9h 50, deux heures avant l'offensive prévue à 11 h 40 : *« Le lieutenant s'est assis près de nous dans la tranchée : au dehors, c'est un calme angoissant ; les Fritz ont l'air de garder leurs munitions pour le dernier moment. Deux Sénégalais sont assis dans un petit trou d'obus devant nous ; ce sont des électeurs* (originaires des « Quatre vieilles » ou « Quatre communes », voir p. 21) *, mais on voit, sur leur poignet, à moitié caché sous les manches, des courroies de cuir brun : leurs gri-gri, qu'ils serrent fanatiquement »* […] *« Les Martiniquais de la section commencent à murmurer, avec leur accent pitoyable, reste des modes du Directoire, où les « r » font si complétement défaut : – « Moi, je le di-ai au député ; mââtiniquais… f-oid… té-ible ». La récrimination s'élève, inopportune, et agaçante, histoire de passer le temps, de tromper l'affreuse attente* » (Gaston Gras, dans *Douaumont 24 octobre 1916*, 1ère édition 1929, 2e 1949, Les Editions Lorraines – Frémont Verdun, p. 43).

Relatant l'attaque, Gaston Gras poursuit : « *Justement les troupes qui se trouvent en*

contact avec ces groupes de résistance sont des Sénégalais encore peu habitués au feu et surtout propres à faire impression sur l'ennemi par les coupe-coupe qu'ils portent en sautoir dans des étuis de cuir : au demeurant, le 45e Bataillon fut d'une conduite d'autant plus admirable qu'on doit tenir compte du froid qui paralysait ces malheureux » (Gras, *op. cit.*, p. 47).

Les compagnies divisionnaires 19/2 et 19/52 du Génie étaient intégrées depuis 1914 à la 38e DI. Fernand Ducom, capitaine du génie, raconte comment le sapeur Paul Dumont s'est particulièrement distingué le 24 octobre : « *le coin est d'une horreur sans pareille* [...] *gorgée de cadavres à l'odeur pestilentielle* » ; il parle de *« cloaque immonde, dans lequel on s'enfonce.* [...] *L'honneur de la capture du commandant allemand du fort revient à l'un de nos hommes, le maître-ouvrier Dumont, un petit gars débrouillard de la banlieue parisienne. Pénétrant le premier dans le fort, avec un seul colonial, il sut en imposer aux autres officiers et aux vingt-quatre hommes, des pionniers, qui en constituaient, au moment de l'attaque, toute la garnison* » (dans Lefebvre, *op. cit.*, p. 233).

(Site 7 : le Mémorial rend hommage à un de ces Sénégalais, l'adjudant Tiémoko Taraoré).

Gaston Gras précise encore : *« Un des premiers à pénétrer dans le fort est le sergent Salles* [...] *Le commandant croit à un prisonnier. Mais voyant Salles en armes, il se rend compte, veut d'abord résister, puis à l'attitude résolue de son interlocuteur, il comprend, se lève et se présente :*
« Capitaine Prollius, de la Garde Prussienne ! » dit-il.
« Et moi, sergent de la Coloniale, mon vieux ! » lui répond l'autre. » (G. Gras, *op. cit.*, p. 69).

Fait peu connu, rapporté par le colonel (er) Jean Rocher dans l'article « La participation des soldats indochinois à la Grande Guerre (dans *Carnet de la Sabretache*, n° 207, juin 2016, p. 14) : *« Il convient de noter l'héroïsme de la 4e compagnie du 6e Bataillon de Tirailleurs Indochinois d'étape qui, par les hasards de la guerre, participa en tant qu'unité combattante à la reprise du fort et du village de Douaumont, le 24 octobre 1916. Le sergent Vu Van Nhu obtint la médaille militaire et soixante-quatorze tirailleurs furent cités à l'ordre du 4e régiment de zouaves. »* Michel Bodin rapporte aussi, en le complétant, ce fait d'arme, voir la rubrique « Les tirailleurs indochinois ».

Les Indochinois tués à Douaumont le 25 octobre 1916 4e compagnie du 6e BTI

Bui-van khai	6e BTI	25 10 16	24 ans, 2e classe
Bui-van thiep	6e BTI	25 10 16	25 ans, 2e classe
Cao-van-van	6e BTI	25 10 16	28 ans
Do-van to	6e BTI	25 10 16	22 ans, 2e classe
Do-van-quyen	6e BTI	25 10 16	27 ans, 2e classe
Hua van-bach	6e BTI	25 10 16	27 ans, caporal
Le-van ké	6e BTI	25 10 16	33 ans, 2e classe
Luong-van-phung	6e BTI	25 10 16	37 ans, 2e classe
Nguyen cong-dai	6e BTI	25 10 16	sergent*
Nguyen ta	6e BTI	**24 10 16**	30 ans, 1ere classe
Nguyen-dinh lé	6e BTI	25 10 16	19 ans, 2e classe
Nguyen-dinh tinh	6e BTI	26 10 16	35 ans, 1ere classe
Nguyen-van thuy	6e BTI	25 10 16	34 ans, 2e classe
Nguyen-van ngan	6e BTI	25 10 16	22 ans, 2e classe*
Pham-van-mau	6e BTI	25 10 16	30 ans, 2e classe*
Pham-van-but	6e BTI	25 10 16	2e classe
Pham-van-mac	6e BTI	25 10 16	28 ans, 2e classe
Tran ruy	6e BTI	25 10 16	2e classe

Source : www.grande-guerre-1418.fr

Le 25 octobre fut, pour les Indochinois, le jour le plus meurtrier de la guerre. Des fiches existent pour quelques uns ; trois* reposent à la nécropole de Fleury. Etonnamment, ils sont enterrés dans le Carré musulman.

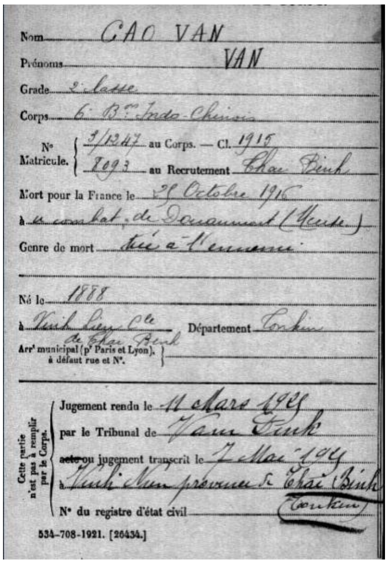

Nom CAO VAN
Prénoms VAN
Grade 2e classe
Corps 6e Bon Indo-Chinois
N° Matricule. 3/1247 au Corps. — Cl. 1915
8093 au Recrutement Thai Binh
Mort pour la France le 25 Octobre 1916
à au combat de Douaumont (Meuse)
Genre de mort tué à l'ennemi
Né le 1888
à Vinh Lien Cte de Thai Binh Département Tonkin
Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 11 Mars 1919
par le Tribunal de Thai Binh
~~acte~~ ou jugement transcrit le 7 Mai 1919
à Vinh Nam province de Thai Binh (Tonkin)
N° du registre d'état civil
534-708-1921. [26434.]

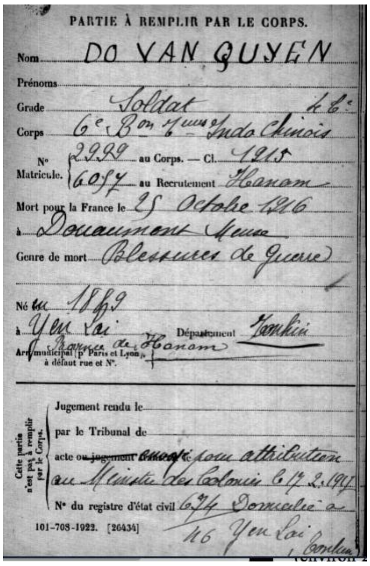

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.
Nom DO VAN QUYEN
Prénoms
Grade Soldat 2e Cl
Corps 6e Bon Tirailleurs Indo Chinois
N° Matricule. 2999 au Corps. — Cl. 1915
6057 au Recrutement Hanam
Mort pour la France le 25 Octobre 1916
à Douaumont Meuse
Genre de mort Blessures de guerre
Né en 1889
à Yen Lai Département Tonkin
Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°. Province de Hanam
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou ~~jugement~~ envoyé pour attribution au Ministre des Colonies le 17.2.1917
N° du registre d'état civil 674 Domicilié à 46 Yen Lai Tonkin
101-708-1922. [26434]

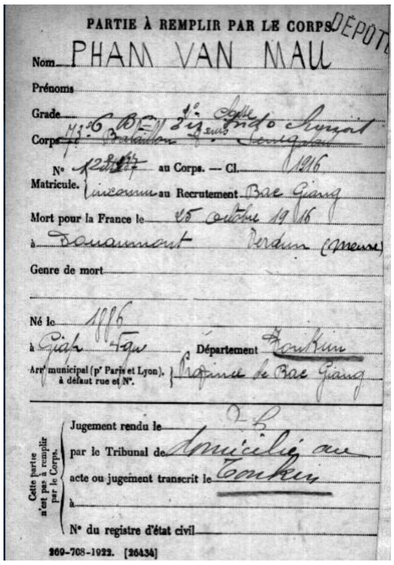

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS. DÉPOT
Nom PHAM VAN MAU
Prénoms
Grade
Corps 6e Bon Tirailleurs Indo Chinois
N° Matricule. au Corps. — Cl. 1916
inconnu au Recrutement Bac Giang
Mort pour la France le 25 octobre 1916
à Douaumont Verdun (Meuse)
Genre de mort
Né le 1886
à Giap Tgu Département Tonkin
Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°. Province de Bac Giang
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de Domicilié au
acte ou jugement transcrit le Tonkin
à
N° du registre d'état civil
269-708-1922. [26434]

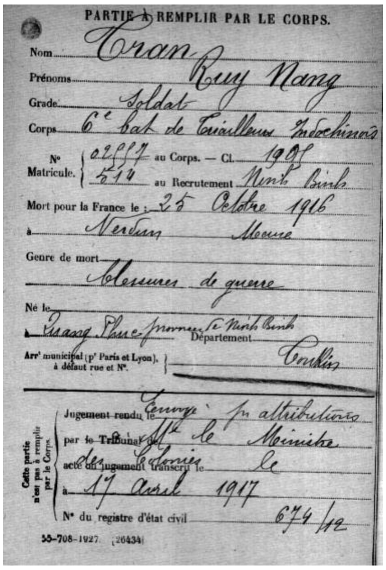

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.
Nom Tran
Prénoms Kuy Nang
Grade Soldat
Corps 6e bat de Tirailleurs Indochinois
N° Matricule. 02557 au Corps. — Cl. 1905
514 au Recrutement Ninh Binh
Mort pour la France le : 25 Octobre 1916
à Verdun Meuse
Genre de mort Blessures de guerre
Né le
à Quang Phuc province de Ninh Binh Département Tonkin
Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°.
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le Envoyé pr attributions
par le Tribunal de Mr le Ministre
acte ou jugement transcrit le des Colonies le
à 17 Avril 1917
N° du registre d'état civil 674/12
55-708-1927 [26434]

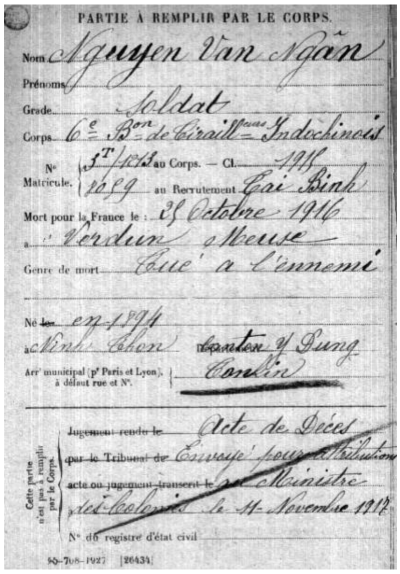

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.
Nom Nguyen Van Ngân
Prénoms
Grade Soldat
Corps 6e Bon de Tirailleurs Indochinois
N° Matricule. 5T/1013 au Corps. — Cl. 1915
2059 au Recrutement Thai Binh
Mort pour la France le : 25 Octobre 1916
à Verdun Meuse
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né ~~le~~ en 1894
à Ninh Thon canton Y Dung
Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°. Tonkin
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le Acte de Décès
par le Tribunal de Envoyé pour attribution
acte ou jugement transcrit le au Ministre
des Colonies le 11 Novembre 1917
N° du registre d'état civil
55-708-1927 [26434]

Source : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

A gauche, tombe de « NGUYEN Cong Dai sergent 6e TIR. INDOCHINOIS MORT POUR LA France le 25.10.1916 », au centre, détail de la plaque de la tombe de « NGUYEN VAN NGAN 6e TIR. INDOCHINOIS MORT POUR LA FRANCE le 25.10.1916 et de PHAM VAN MAU 6e TIR. INDOCHINOIS MORT POUR LA FRANCE le 25.10.1916 », à droite la stèle © AMAT

Origine de soldats d'outre-mer tués autour du fort de Douaumont entre le 24 et 29 octobre 1916

ST-PIERRE-ET-MIQUELON			
Le Brun Léon*	RICM	29 10 16	20 ans, caporal
GUADELOUPE			
Andrier Barnabé*	RICM	**24 10 16**	25 ans, 2e classe
Coriolan Alcide*	RICM	**24 10 16**	22 ans, 2e classe
Eusèbe Fernand*	RICM	**24 10 16**	25 ans, caporal
Mourinet Julien*	RICM	**24 10 16**	21 ans, 2e classe
Saint-Laurent Ernest	1 bat inf coloniale Maroc	**24 10 16**	24 ans, 2e classe
Salnot Isaac*	RICM	**24 10 16**	26 ans, 2e classe
MARTINIQUE			
Louet Joseph*	RICM	25 10 16	
Mievilly Mathieu*	RICM	**24 10 16**	25 ans
Rochambeau Jules*	RICM	**24 10 16**	25 ans
Rosemin Albert*	RICM	28 10 16	
REUNION			
Augeret Augustin	RICM	**24 10 16**	27 ans,
Doquero Louis	RICM	**24 10 16**	21 ans, 2e classe
Ferrière Gaston	RICM	25 10 16	31 ans, 2e classe
NOUVELLE-CALEDONIE			
Cointe Charles*	43 bataillon sénégalais	**24 10 16**	Caporal
Delvoye Lazare*	8 rit	25 10 16	
ALGER			
Ortuno Joseph	4e rég zouaves	25 10 16	32 ans, 2e classe
Schweitzer Gaston	107e rég artillerie lourde	23 10 16	30 ans, 2e classe

Source : www.grande-guerre-1418.com

* Fiches sur le site : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Réunion

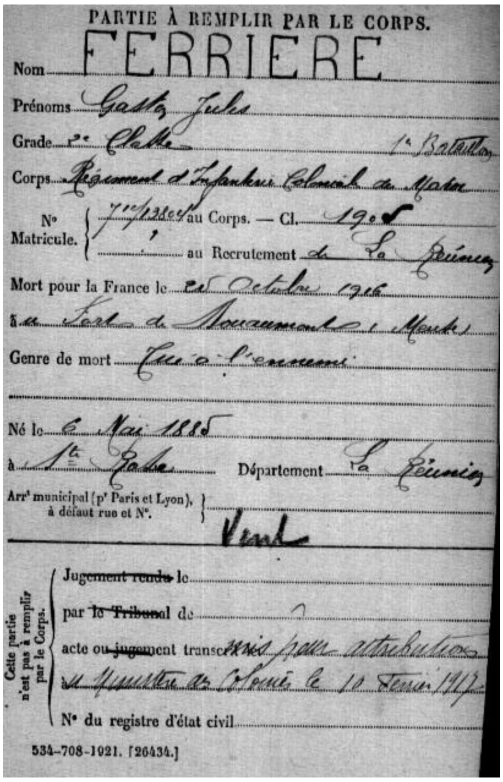
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom FERRIERE

Prénoms Gaston Jules

Grade 2e Classe 1er Bataillon

Corps Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc

N° Matricule. 7115/3804 au Corps. — Cl. 1905
au Recrutement de La Réunion

Mort pour la France le 25 Octobre 1916

à au Fort de Douaumont (Meuse)

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 6 Mai 1885

à St Gabe Département La Réunion

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Vend

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit avis pour attribution
n° ... du Colonel le 10 Février 1917
N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

Ferrière Gaston Jules RICM, Mort pour la France le 25 10 16
memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Nécropole de Fleury-devant-Douaumont
© AMAT

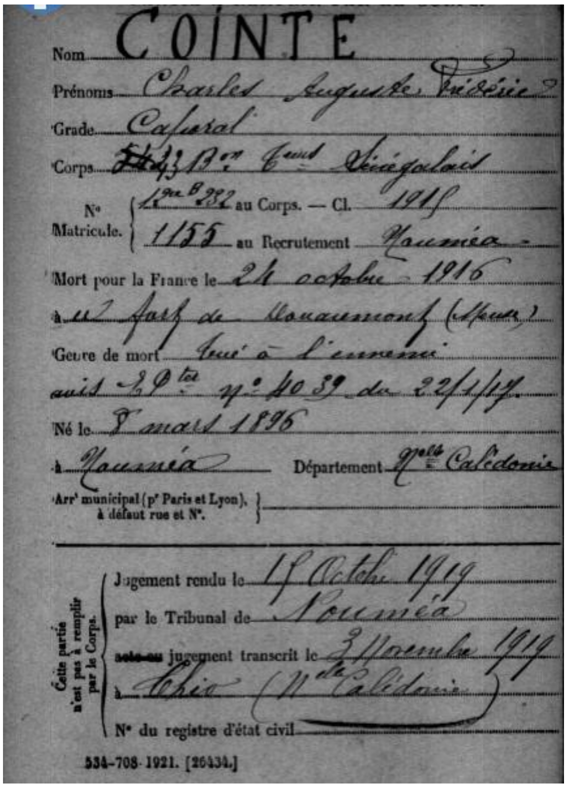
Nom COINTE

Prénoms Charles Auguste Frédéric

Grade Caporal

Corps 43e Bon Tirailleurs Sénégalais

N° Matricule. 1re B 332 au Corps. — Cl. 1915
1155 au Recrutement Nouméa

Mort pour la France le 24 octobre 1916

à au fort de Douaumont (Meuse)

Genre de mort Tué à l'ennemi
avis 29e n° 4039 du 22/1/17.

Né le 8 mars 1895

à Nouméa Département Nlle Calédonie

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 15 Octobre 1919
par le Tribunal de Nouméa
acte ou jugement transcrit le 3 Novembre 1919
à Thio (Nlle Calédonie)
N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

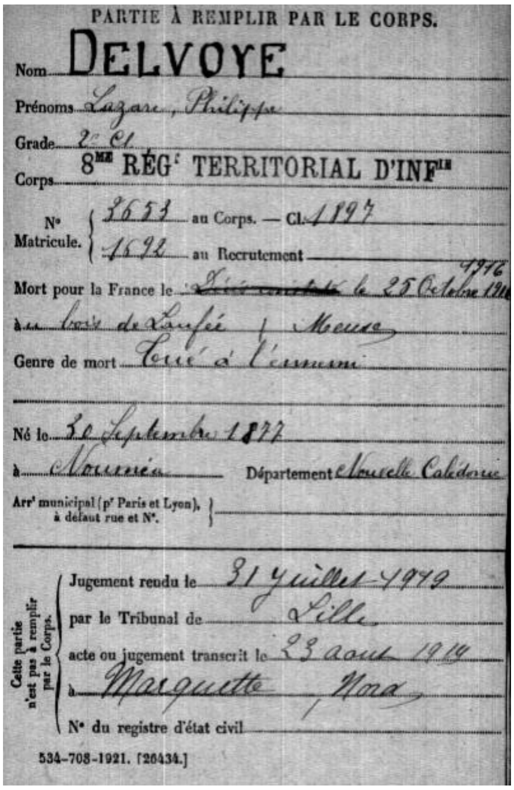
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom DELVOYE

Prénoms Lazare, Philippe

Grade 2e Cl

Corps 8ME RÉGt TERRITORIAL D'INFIE

N° Matricule. 2653 au Corps. — Cl. 1897
1692 au Recrutement

Mort pour la France le 25 Octobre 1916

à au bois de Laufée, Meuse

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 30 Septembre 1877

à Nouméa Département Nouvelle Calédonie

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 31 juillet 1919
par le Tribunal de Lille
acte ou jugement transcrit le 23 août 1919
à Marquette, Nord
N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Soldats du Carré musulman de la nécropole de Fleury morts lors de la reprise du fort de Douaumont (23-29 octobre), sur 391 fiches

Pays	Nombre
Tunisiens	15
Sénégalais	5
Maliens	4
Guinéens	4
Somaliens	1

Source : *Inventaire et analyse des stèles du Carré musulman de la Nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont*, J.-P. Riera et Ch. Touron (dir.), lycée Lyautey, Casablanca, année scolaire 2005-2006.

Cinq tombes les représentent.

Mémoire de Douaumont : « *Pendant une nuit de lune, le commandant du fort, en parcourant les environs de son domaine, aperçoit un abri souterrain fermé par une toile de tente. Il lève la toile et, avec sa lampe électrique, il aperçoit une vingtaine de coloniaux assis, appuyés sur leurs fusils et paraissant dormir. Il frappe sur l'épaule du plus près pour lui demander à quel corps il appartient. Il lui semble frapper sur du bois. Il regarde plus attentivement et s'aperçoit que les vingt hommes sont morts. Ils étaient là depuis un an, faisant partie des troupes qui avaient attaqué le fort en mai 1916* » (récit du Lieutenant R. Ménager, ancien commandant de l'artillerie des forts de Moulainville et de Douaumont, dans *Les forts de Moulainville et de Douaumont sous les 420*, Payot, Paris, 1936, p. 172).

Après la victoire du 24 octobre, l'ennemi resta aux abords du fort et les bombardements ne cessèrent qu'avec l'armistice. En lire le récit dans *Les forts de Moulainville et de Douaumont sous les 420*, *op. cit.*, ou l'extrait ci-dessous relatif à l'offensive du 15 décembre pour dégager Verdun sur la rive droite.

Témoignage du capitaine Félix Pourailly, du 283e R.A.L., rapporté par Lefebvre (*op. cit.* p. 207) : voici le retour des vainqueurs au soir du 18 décembre, trente-six heures après le début de l'attaque.

« Les zouaves ont tout culbuté, mais ces vainqueurs ont été eux-mêmes vaincus par le froid. Ils s'en reviennent, en file interminable, par petits paquets, deux par deux. Ils ont coupé le dessus de leurs souliers, ne gardant que les semelles maintenues avec des chiffons ; la plupart vont pieds nus, les pieds empaquetés dans leur cache-nez, leur chéchia, leur mouchoir… Ils avancent, hésitant, titubant, s'appuyant sur leur fusil comme sur une béquille, se soutenant l'un l'autre, se traînant comme de pauvres bêtes. De cette longue file de silhouettes clopinantes, aux capotes de boue raidies par le gel, aux visages noirs et sales tendus par la douleur, pas une plainte ne s'élève, pas un murmure ne monte. »

Plaques commémoratives scellées sur le fort de Douaumont au dessus de l'entrée actuelle

Photographie générale des trois plaques © AMAT

De haut en bas :

- En haut :

Le 24 octobre 1916, alors que le R.I.C.M. prenait pied sur le Fort de Douaumont, le 321e R.I à sa droite, atteignait la face est de l'ouvrage et le 4e régiment mixte de zouaves et tirailleurs, à sa gauche, pénétrait dans le fossé ouest. Ces trois régiments, ensemble à la peine, partagent maintenant l'honneur de voir inscrit sur leurs drapeaux le nom glorieux : VERDUN-DOUAUMONT.

Plaque commémorative scellée sur le fort de Douaumont

- Au milieu :

Le 24 octobre 1916, le Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc renforcé du 43e Bataillon Sénégalais et de deux compagnies de Somalis a enlevé, d'un admirable élan, les premières tranchées allemandes, a progressé ensuite sous l'énergique commandement du lieutenant colonel Régnier, brisant les résistances successives de l'ennemi sur une profondeur de deux kilomètres - a inscrit une page glorieuse à son histoire <u>en s'emparant dans un assaut irrésistible du Fort de Douaumont</u> et en conservant sa conquête malgré les contre-attaques répétées de l'ennemi.

Plaque commémorative scellée sur le fort de Douaumont

- En bas :

Le 24 octobre 1916, la 38e division d'infanterie a eu la gloire et le mérite de reprendre à l'ennemi le Fort de Douaumont. Le RICM, le 4e régiment mixte de zouaves et tirailleurs, le 4e régiment de zouaves, le 8e régiment de tirailleurs tunisiens et le 32e régiment d'artillerie de campagne formant la 38ème DI. Les 133ème et 74ème DI ont glorieusement participé aux combats, notamment les 11ème et 321ème régiment d'infanterie.

Plaque commémorative scellée sur le fort de Douaumont

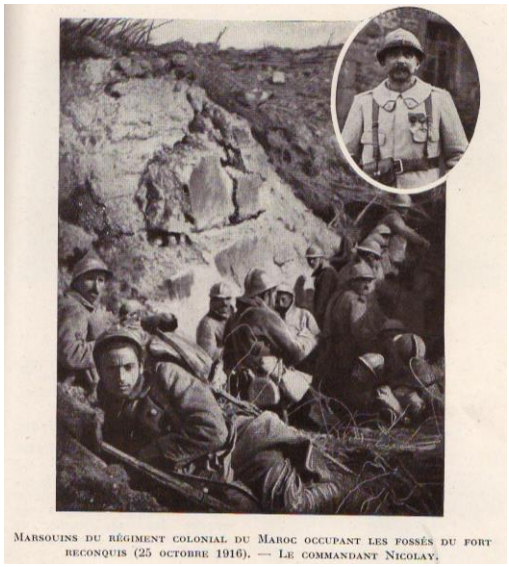

MARSOUINS DU RÉGIMENT COLONIAL DU MAROC OCCUPANT LES FOSSÉS DU FORT RECONQUIS (25 OCTOBRE 1916). — LE COMMANDANT NICOLAY.

Les Marsouins dans les fossés du fort reconquis (25 octobre 1916) avec en incrustation le commandant Nicolay, dont « *le bataillon avait pour mission d'aborder le fort, y entrer, en chasser l'ennemi, et s'y installer.* »
Guides illustrés Michelin des champs de bataille « Verdun Argonne 1914-1918 », 1936, p. 95.

L'inscription *VERDUN-DOUAUMONT 1916* est attribuée aux drapeaux des unités suivantes :
- Régiment d'infanterie coloniale du Maroc (RICM)
- 4e régiment mixte de zouaves et tirailleurs (4e RMZT), composé de deux bataillons de tirailleurs tunisiens et d'un bataillon de zouaves
- 321e régiment d'infanterie (321e RI)
- 1er bataillon de tirailleurs somalis
- 43e bataillon de tirailleurs sénégalais (43e BTS).

Pour aller plus loin, les originaux de L'*Historique du Régiment d'infanterie coloniale du Maroc* et le *Livre d'or du 4e régiment de zouaves* sont consultables sur le site gallica.bnf.fr/Service historique de la Défense. G. Gras (*op. cit.*) fait une brève et claire présentation du RICM.

NOTE DE L'AUTEUR

Le Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc (R. I. C. M.), dont il est question dans cet ouvrage, n'est aucunement un régiment composé d'éléments marocains ou même d'Outre-mer. C'est une formation exclusivement européenne, à laquelle des unités sénégalaises ou somalis ont été accolées, parfois en raison de leur qualité, mais dans des circonstances exceptionnelles seulement.

A l'origine, c'est-à-dire au début de la Grande Guerre, le commandement préleva, sur les troupes en opération au Maroc, des bataillons formés en corps autonome et qui provenaient des grands Régiments Coloniaux stationnés dans la Métropole : c'étaient des troupes d'élite, comprenant presqu'uniquement des engagés volontaires et des sous-officiers de carrière. Dès les premières rencontres, notamment aux Marais de Saint-Gond, ces bataillons se mesurèrent avec la Garde Impériale allemande qui en garda un cuisant souvenir.

En juin 1915, trois de ces bataillons furent réunis en un corps unique, qui devint le R. I. C. M. Le Président POINCARÉ lui remit son drapeau à Juistcoote, et désormais, les « Bataillons de Marche du Maroc » avaient fait place à un Régiment d'effectif normal, alimenté par les jeunes classes 1914, 1915, 1916 et 1917, qui s'amalgamèrent merveilleusement avec le noyau de vieilles troupes qui subsiste toujours et forma le levain de cette glorieuse unité.

Le R. I. C. M. ne portait aucun numéro à son écusson : pour marquer qu'il était l'émanation de toute l'Infanterie Coloniale, une ancre, seule, marquait le col des « Marsouins du Maroc ».

Commandé par des officiers triés sur le volet, animé d'un incomparable esprit offensif, le R. I. C. M. avait déjà connu la notoriété, lorsque les affaires de Fleury (Août 1916) et de Douaumont (24 Octobre 1916) lui firent connaître la gloire : la Légion d'Honneur fut donnée à son drapeau après la prise du Fort de Douaumont. Jusque là, cette distinction n'avait été accordée qu'aux unités qui s'étaient emparées d'un drapeau ennemi : mais le Fort de Douaumont valait bien un drapeau !

En 1917 et 1918, le Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc poursuivit sa carrière, jalonnée des palmes de dix citations à l'Ordre de l'Armée, puis de la Médaille Militaire.

Il avait condensé les vertus des vieilles troupes de la Marine, devenues l'Armée Coloniale en 1901, rompues à toutes les aventures, à tous les exploits ; il avait su maintenir l'esprit de l'Arme en fondant les recrues de toutes les parties de la France dans cette prodigieuse union des cœurs dont les vieux « blédards » demeurèrent toujours le ferment.

La gloire du R. I. C. M. est née du dévouement, de la vaillance, de l'esprit de sacrifice de tous ceux qui ont porté l'Ancre à leur collet : près de 15.000 morts en furent la rançon.

Aujourd'hui, le Régiment, toujours égal à lui-même, continue avec éclat la tradition en Indochine, tenant toujours haut et ferme le Drapeau aux quinze citations, toujours fidèle à sa noble devise : « Recedit Immortalis Certamine Magno » (Il revient immortel d'un gigantesque combat.).

« Note de l'auteur » p. 4.

Le fort est aussi une nécropole qui abrite, dans une casemate murée, les dépouilles de 679 Allemands tués le 8 mai 1916 par l'explosion - due à une erreur humaine - d'un dépôt de grenades, qui mit le feu à un dépôt de lance-flammes. L'explosion fit entre 1 000 et 1 200 victimes. Douaumont est ainsi, au titre de nécropole, l'unique fort sur la liste *Les Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)* proposée à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Sur la superstructure, drapeaux français et allemand flottent côte à côte, symbole de la réconciliation.

III - AUTRES TRACES SUR LE CHAMP DE BATAILLE (14–15–16)

14 – Secteur de Vaux, batterie du bois de la Laufée

Ce petit ouvrage bétonné entrait dans le système de défense du fort de Vaux et de la protection de la voie ferrée dite *le Tacot* (dont les 126 km reliaient Commercy à Montmédy par Verdun, Fleury, Vaux, Fresnes-en-Woëvre). Désarmé en 1915, l'ouvrage servit d'abri aux troupes qui combattaient dans le secteur en 1916. Il porte toujours la trace du passage du RICM. Dans un couloir, sont gravés une ancre et ces mots : « REG COL DU MAROC 7 JUIN 1916 », jour de la capitulation du fort de Vaux. Ce témoignage a été épargné par les bombardements.

L'ouvrage de la Laufée © AMAT 2016

Intérieur de l'ouvrage de la Laufée © AMAT 2016

Gravure à l'intérieur de l'ouvrage de la Laufée © AMAT 2016

(La batterie n'est pas entretenue, son accès est dangereux).

On peut y associer 15 Français natifs des colonies, tous du RICM, tués lors de l'éphémère tentative de reprise du fort le 8 juin.

Nouvelle-Calédonie : Georges Gallion, Charles Piot, Louis Riot.

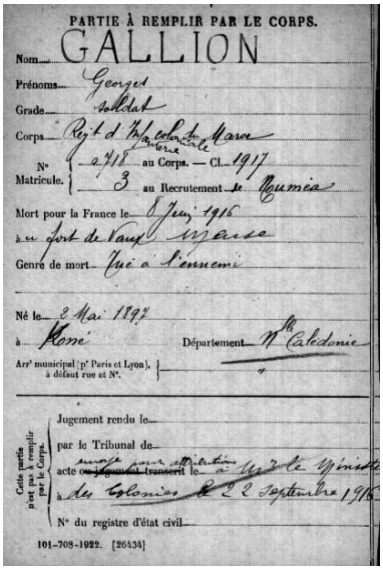

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom GALLION
Prénoms Georges
Grade Soldat
Corps Rgt d'Infie Coloniale du Maroc
N° Matricule 2418 au Corps. — Cl. 1917
3 au Recrutement de Noumea
Mort pour la France le 8 Juin 1916
à au fort de Vaux (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 2 Mai 1897
à Koné Département N. Calédonie
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le
à
N° du registre d'état civil

101-708-1922. [26434]

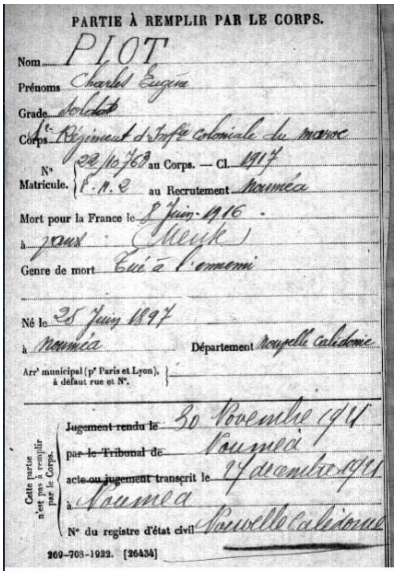

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom PIOT
Prénoms Charles Eugène
Grade Soldat
Corps 1er Régiment d'Infie Coloniale du Maroc
N° Matricule 22.10.763 au Corps. — Cl. 1917
E.N.2 au Recrutement Nouméa
Mort pour la France le 8 Juin 1916
à Vaux (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 28 Juin 1897
à Nouméa Département Nouvelle Calédonie
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 30 Novembre 1916
par le Tribunal de Nouméa
acte ou jugement transcrit le 27 Décembre 1916
à Nouméa
N° du registre d'état civil Nouvelle Calédonie

269-708-1922. [26434]

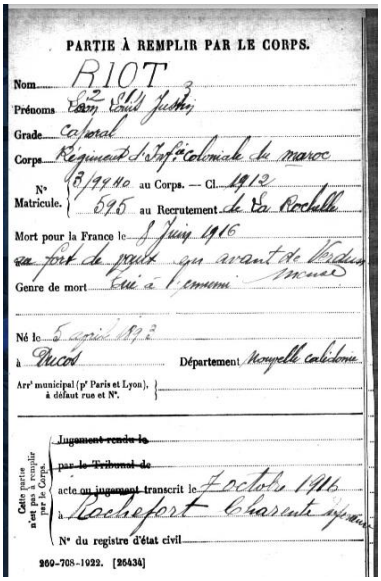

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom RIOT
Prénoms Jean Louis Justin
Grade Caporal
Corps Régiment d'Infie Coloniale du Maroc
N° Matricule 8/19440 au Corps. — Cl. 1913
695 au Recrutement de La Rochelle
Mort pour la France le 8 Juin 1916
au fort de Vaux en avant de Verdun
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 5 Avril 1893
à Pucos Département Nouvelle Calédonie
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 7 Octobre 1916
à Rochefort Charente Inf.re
N° du registre d'état civil

269-708-1922. [26434]

Source : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Martinique : Michel Perdrix, Théodore Laurence.

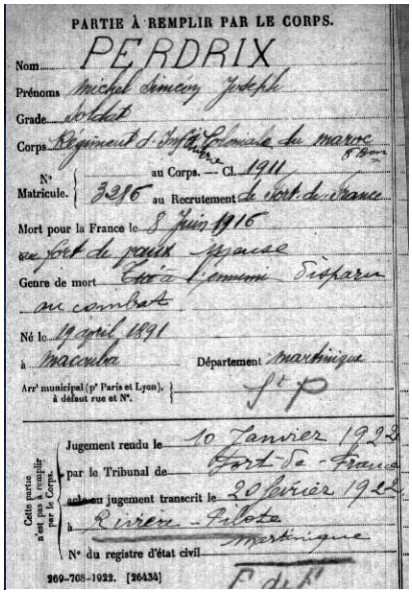

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom PERDRIX
Prénoms Michel Aimé Joseph
Grade Soldat
Corps Régiment d'Infie Coloniale du Maroc
N° Matricule 3216 au Corps. — Cl. 1911
au Recrutement de Fort de France
Mort pour la France le 8 Juin 1916
au fort de Vaux (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi Disparu au combat
Né le 19 avril 1891
à Macouba Département Martinique
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°. S/P

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le 10 Janvier 1922
par le Tribunal de Fort-de-France
acte ou jugement transcrit le 20 Février 1922
à Rivière-Pilote
N° du registre d'état civil Martinique

269-708-1922. [26434]

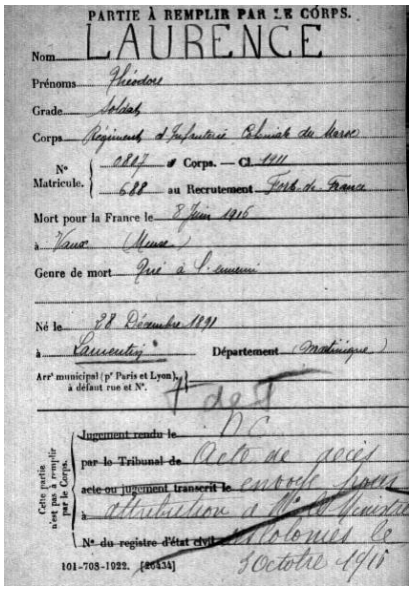

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom LAURENCE
Prénoms Théodore
Grade Soldat
Corps Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc
N° Matricule 2887 Corps. — Cl. 1911
688 au Recrutement Fort de France
Mort pour la France le 8 Juin 1916
à Vaux (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 28 Décembre 1891
à Lauventy Département Martinique
Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°. F de F DC

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de Acte de décès envoyé sans
acte ou jugement transcrit le attribution à M. le Ministre des Colonies le
à
N° du registre d'état civil 30 Octobre 1916

101-708-1922. [26434]

Source : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Saint-Pierre-et-Miquelon : François Kerdudo

memorialgenweb.org

KERDUDO François
1914-1918

Cliquer sur les titres pour masquer/afficher le contenu

Identification

Nom : **KERDUDO** *Prénoms* : **François**

Informations militaires et Résistance

Conflit : **1914-1918**
Grade, unité : **Marsouin - [Infanterie]** - R.I.C.M. Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc
Formé le 9 juin 1915 par changement de dénomination du 1er Régiment de Marche d' ...
'Lire la suite...'
Matricule au recrutement : 1539 - Martinique (Martinique) - Subdivision

Naissance

Date : 21/06/1895
Département : 975 - Saint-Pierre-et-Miquelon
Commune : Saint-Pierre-et-Miquelon

Décès

Date : 09/06/1916 (20 ans)
Département : 55 - Meuse
Commune : Vaux
Lieu, complément :
Genre de mort : Tué à l'ennemi
Mention Mort pour la France : Oui

Jugement

Transcription

Date : 02/03/1921
Département : 975 - Saint-Pierre-et-Miquelon
Commune : Saint-Pierre-et-Miquelon

Inhumation

Département : 55 - Meuse

Tombe de François Kerdudo à Fleury-devant-Douaumont © AMAT

Guadeloupe : Isidore Margot, monument aux morts de Port-Louis

memorialgenweb.org

MARGOT Isidore Raphaël
1914-1918

Cliquer sur les titres pour masquer/afficher le contenu

Identification

Nom : **MARGOT** *Prénoms* : **Isidore Raphaël**

Informations militaires et Résistance

Conflit : **1914-1918**
Grade, unité : **Marsouin - R.I.C.(du Maroc)** (N° unité inconnu)
Matricule au recrutement : 2177 - Guadeloupe (Guadeloupe) - Subdivision

Naissance

Date : 15/05/1995
Département : 971 - Guadeloupe
Commune : Petit-Canal

Décès

Date : 08/06/1916 (78 ans)
Département : 55 - Meuse
Commune : Vaux
Lieu, complément :
Genre de mort : Tué à l'ennemi
Mention Mort pour la France : Oui

Jugement

Transcription

Inhumation

Autres informations

Acte envoyé pour attribution le 03/07/1917 à M. le Ministre des Colonies

Référence n° : 2429449

Réunion : Marcel d'Ambelle de Pindray

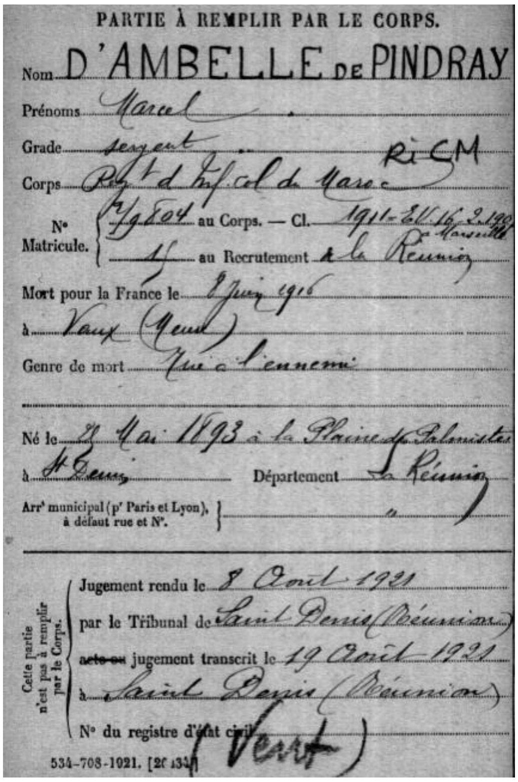
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom D'AMBELLE DE PINDRAY

Prénoms Marcel

Grade sergent RiCM

Corps Régt d'Inf. col. du Maroc

N° Matricule. 9804 au Corps. — Cl. 1911 ; 4 au Recrutement à la Réunion

Mort pour la France le 2 juin 1916

à Vaux (Meuse)

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 27 Mai 1893 à la Plaine des Palmistes

à St Denis Département La Réunion

Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le 8 Août 1921

par le Tribunal de Saint Denis (Réunion)

~~acte ou~~ jugement transcrit le 19 Août 1921

à Saint Denis (Réunion)

N° du registre d'état civil (Vert)

534-708-1921. [2c 134]

Source : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Sur ce secteur tendu, 23 soldats du Carré musulman de la nécropole de Fleury ont été tués entre le 31 juillet et le 4 août ; le 65e BTS y a laissé 22 hommes, le 64e BTS, 1, tous originaires de l'AOF (Mali, Burkina, Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire).

Pour aller plus loin sur les fortifications : le site **fortiffsere.fr** de l'association Séré de Rivières.

15 - Haumont-près-Samogneux, à 10 km au NNO de Douaumont, déclaré « village mort pour la France », est le premier village pris par les Allemands après le déclenchement de l'offensive du 21 février. Sur le mur entourant la chapelle du souvenir, une plaque « Carrefour du Sénégal » rappelle l'engagement des Sénégalais. Du 7 au 11 octobre 1918, ils repoussèrent une attaque allemande et libérèrent le village — plutôt le territoire communal, car du village, il ne restait rien !

Plaque du carrefour du Sénégal
© AMAT 2016

Mise en scène à Haumont,
au 2e plan un tirailleur sénégalais © AMAT 2016

Cinq combattants des 66e et 67e BTS tués entre les 8 et 11 octobre 1918 en défendant Haumont reposent à la nécropole de Fleury-devant-Douaumont © AMAT.

Damafonga S.
Côte d'Ivoire

Diegane S.
Sénégal

Fatamba L.
Guinée

Koly D.
Guinée

M'Bare L.
Sénégal

Moussa Diara du 67e BTS est mort pour la France le 12.10.18 à l'hôpital d'Ancemont.

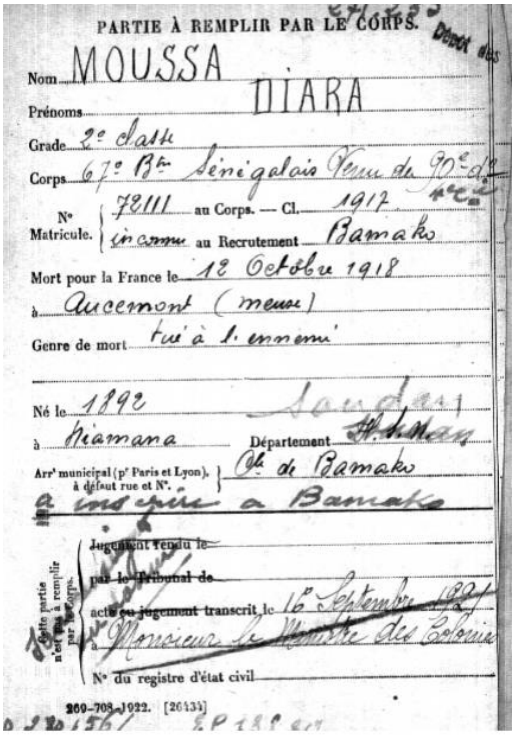
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom MOUSSA
Prénoms DIARA
Grade 2e classe
Corps 67e Bon Sénégalais Venu de 90e Cie
N° Matricule. 72111 au Corps. — Cl. 1917
inconnu au Recrutement Bamako
Mort pour la France le 12 Octobre 1918
à Ancemont (Meuse)
Genre de mort tué à l'ennemi
Né le 1892
à Niamana Département Haut Sénégal Niger
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°. Cle de Bamako
a inscrire a Bamako
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 16 Septembre 1921
à Monsieur le Ministre des Colonies
N° du registre d'état civil
Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
269-703-1922. [26131]

Source : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Tombe de Moussa Diara à la nécropole de Fleury-devant-Douaumont © AMAT

Associons Jean-Joseph Gonier, du 121e RI, né à Saint-Pierre à la Martinique, tué le 11 octobre 1918, « Bois d'Haumont ».

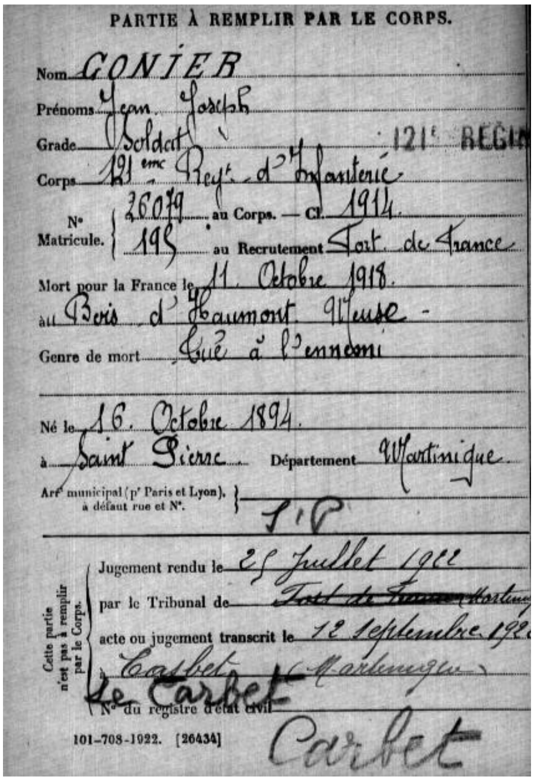

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom GONIER

Prénoms Jean Joseph

Grade Soldat 121e RÉGI

Corps 121ème Regt d'Infanterie

N° Matricule. { 26079 au Corps. — Cl. 1914. / 195 au Recrutement Fort de France

Mort pour la France le 11 Octobre 1918.

au Bois d'Haumont Meuse -

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 16. Octobre 1894.

à Saint Pierre Département Martinique.

Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Jugement rendu le 25 juillet 1922

par le Tribunal de ~~Fort de France~~ Martinique

acte ou jugement transcrit le 12 septembre 192.

Carbet (Martinique)

Le Carbet

N° du registre d'état civil

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

101-708-1922. [26434]

Carbet

Source : memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

16 - Monuments individuels de deux soldats du 4e régiment de zouaves

- Walter Louis Robert, sergent au 4e régiment de marche de zouaves, est tombé à quelques centaines de mètres à l'ouest du village de Douaumont en remontant le chemin de la Couleuvre, le 25 octobre 1916.

Stèle de L. R. Walter © AMAT

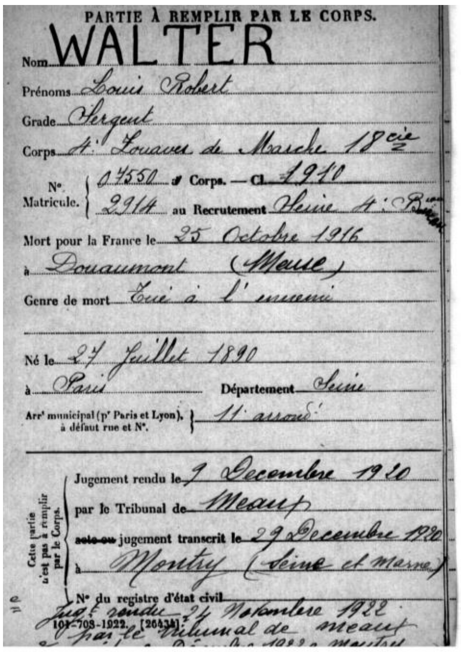

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom WALTER

Prénoms Louis Robert

Grade Sergent

Corps 4e Zouaves de Marche 18e Cie

N° Matricule. { 04550 au Corps. — Cl. 1910 / 2914 au Recrutement Seine 4e B

Mort pour la France le 25 Octobre 1916

à Douaumont (Meuse)

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 27 Juillet 1890

à Paris Département Seine

Arrt municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°. 11e arrond

Jugement rendu le 9 Décembre 1920

par le Tribunal de Meaux

~~acte ou~~ jugement transcrit le 29 Décembre 1920

à Montry (Seine et Marne)

N° du registre d'état civil

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugt rendu 24 Novembre 1922 par le Tribunal de Meaux

101-708-1922. [26434]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

- Beaudouin Louis Auguste, téléphoniste au 4e zouaves, tombé le 5 août 1916 à l'amont du ravin des Fontaines.

Gravure de L.A. Beaudouin à l'ossuaire © AMAT

Stèle de L.A. Beaudoin ©AMAT

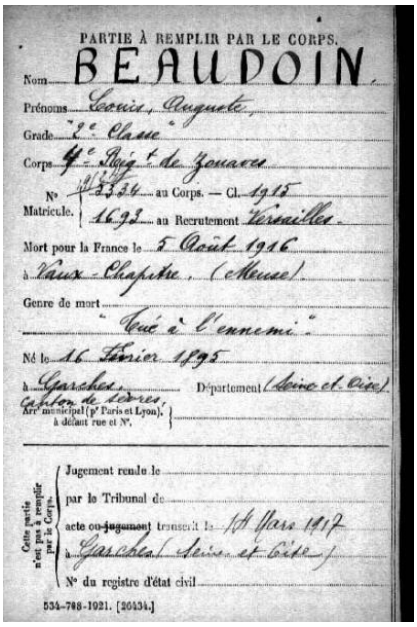
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom BEAUDOIN

Prénoms Louis, Auguste

Grade 2e Classe

Corps 4e Rgt de Zouaves

N° 3334 au Corps. — Cl. 1915

Matricule 1693 au Recrutement Versailles

Mort pour la France le 5 Août 1916

à Vaux-Chapitre, (Meuse)

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 16 Janvier 1895

à Garches, Département (Seine et Oise)

Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), canton de Sèvres, à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le

par le Tribunal de

acte ou jugement transcrit le 14 Mars 1917

à Garches (Seine et Oise)

N° du registre d'état civil

534-788-1921. [20134.]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Les zouaves sont en 1830 des soldats algériens, à l'origine kabyles (tirant leur nom de la confédération tribale des Zouaouas), fantassins formés par la France. A la création des régiments de tirailleurs indigènes en 1842, les zouaves sont entièrement composés de Français basés en Afrique du Nord. En 1916, les unités sont fréquemment mixées : le RMZT, régiment mixte de zouaves et de tirailleurs (dans ce type d'unité les tirailleurs sont essentiellement algériens).

Le 4e RZ est de tout les combats : Cote 304 sur la rive gauche, fort de Souville, etc. Il perdit les deux tiers de son effectif dans la bataille de Verdun. (Un RI comprend de 3 bataillons soit 3 300 hommes).

IV - L'ARRIERE-FRONT

17- Les hôpitaux

Des bombardements sur la ville de Verdun en juin 2015 entraînent le repli des hôpitaux sur des villages refuges de l'arrière-front, à bonne distance des tirs d'artillerie de 1916 et bien desservis par les voies de communication. Néanmoins, à l'été 1917, l'hôpital d'évacuation de Vadelaincourt est bombardé par des avions ennemis qui tuent de nombreux blessés, médecins et infirmières.

La photographie aérienne du secteur Osches - Souilly illustre cette organisation du territoire.

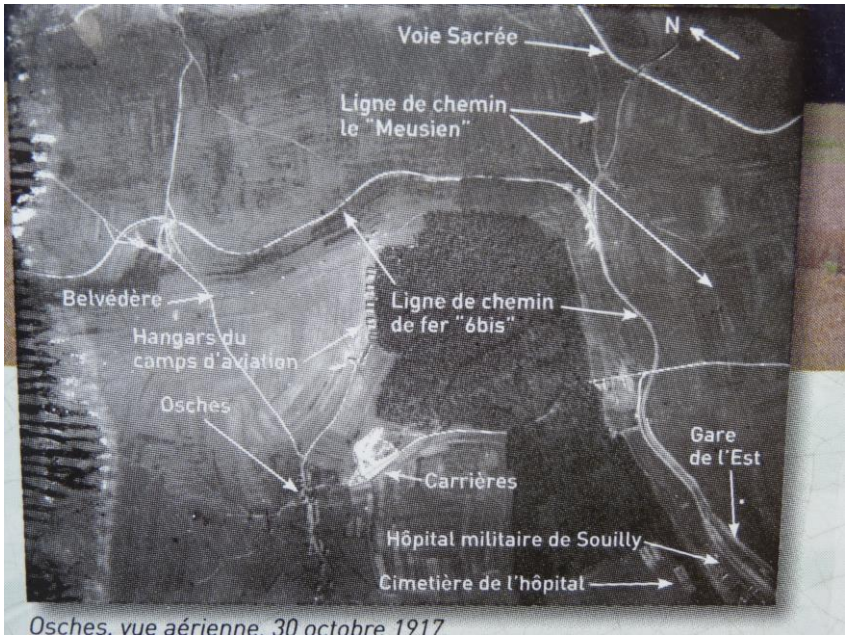

Osches vue aérienne 30 octobre 1917

La photographie de l'hôpital d'évacuation de Vadelaincourt montre l'organisation à grande échelle du système de secours. On distingue à l'arrière-plan les nombreux bâtiments (*plus de quarante pavillons et deux baraques de triage* - site memorialgenweb.org) dont l'extension est limitée par une voie ferrée dédiée, sur laquelle circulent les trains sanitaires militaires chargés de blessés arrivant des postes de secours ou de blessés transportables dirigés vers des centres de soins et de convalescence.

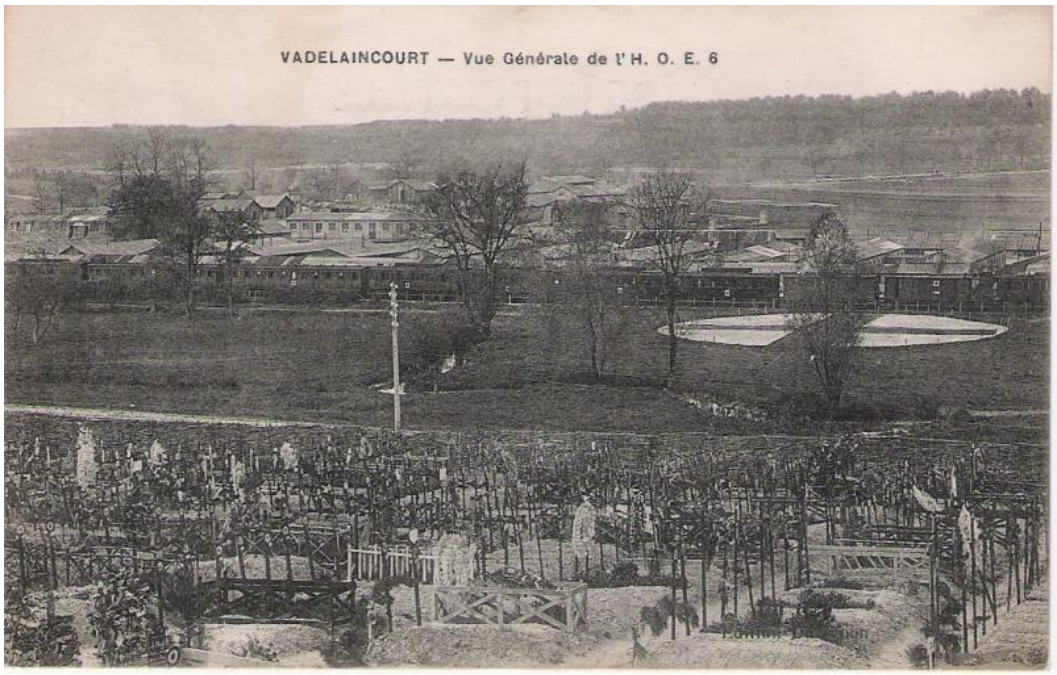

Pour aller plus loin sur l'organisation des secours : « Le service de santé aux armées pendant la Première Guerre mondiale », Alain Larcan et Jean-Jacques Ferrandis, Editions LBM, 2008.

De nombreux blessés décèdent dans ces hôpitaux. L'État achète des terrains aux communes pour créer des cimetières militaires à côté des hôpitaux, comme le montre le premier plan de la photographie. Exemple de Nicaise Bruneau, originaire de Capesterre en Guadeloupe, décédé des suites de ses blessures à l'hôpital du Petit-Monthairon.

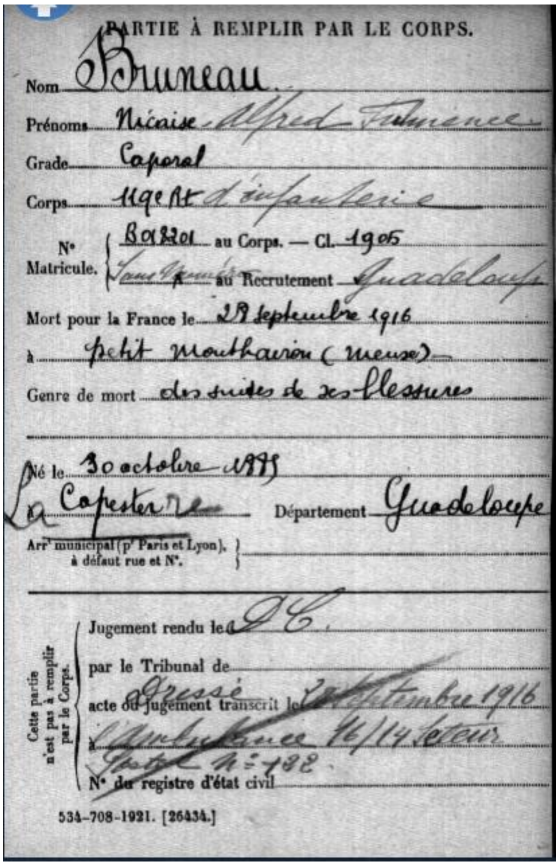

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Bruneau

Prénoms Nicaise Alfred [illegible]

Grade Caporal

Corps 119e Rt d'infanterie

N° Matricule. [illegible] au Corps. — Cl. 1905

[illegible] au Recrutement Guadeloupe

Mort pour la France le 29 septembre 1916

à petit Monthairon (Meuse)

Genre de mort des suites de ses blessures

Né le 30 octobre 1885

à La Capesterre Département Guadeloupe

Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le [illegible]

par le Tribunal de

acte du jugement transcrit le [illegible] septembre 1916

[illegible]

N° du registre d'état civil

534-708-1921. [26434.]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

18 - Les nécropoles

Dès 1920, les corps exhumés de dizaines de petits cimetières disséminés autour de Verdun sont regroupés dans des cimetières qui s'agrandissent et deviennent « nécropoles nationales ». Ainsi, le cimetière de l'hôpital de Vadelaincourt est-il devenu nécropole nationale.

La nécropole de Vadelaincourt, printemps 2016 © AMAT

Celle-ci rassemble 2 647 dépouilles dont 2 531 Français, 112 Musulmans, 2 Russes, 2 Indochinois.

Quelques tombes de combattants des troupes d'outre-mer inhumés à Vadelaincourt :

De gauche à droite : Renucci P. sous-lieutenant RICM 11.06.1916, Rigaud F. 1er RZ 19.3.1916, Greck Ch. 3e Zouaves 26.02.1916, Bedu Ch. 4e Zouaves 21.03.1916, Mezani A. Ben Ali 1er RTA 13.3.1916, Le-Van Nhac 6e BI 11.9.1916 © AMAT 2016

La carte des nécropoles, photographiée à la nécropole de Senoncourt-les-Maujouy, montre cette concentration des cimetières d'hôpitaux au sud de Verdun, de Dombasle-en-Argonne à Rupt-en-Woëvre.

Le site **chemindememoire.gouv** donne sur les nécropoles les informations suivantes :

« Les morts des batailles livrées dans la Meuse («Marne», «Argonne», «Hauts de Meuse», «Verdun»), entre 1914 à 1918, reposent dans 42 nécropoles nationales dont deux sont situées en Meurthe-et-Moselle, à Flirey et à Pierrepont. Celles qui ont recueilli plus particulièrement les « morts pour la France» des combats de 1916-1917, regroupés communément sous le vocable « bataille de Verdun », sont au nombre de dix-neuf. D'une superficie totale de 35,8 hectares, elles regroupent 55 874 militaires français de la Grande Guerre. »

Liste des 19 nécropoles nationales de la bataille de Verdun :

- *Avocourt : 1 847 corps, combats de rive gauche*
- *Belleray : 1 234 corps, 1 123 pour 1914-1918, 65 tombes surmontées d'une stèle musulmane, créé en 1916 pour inhumer les blessés décédés dans les hôpitaux.*
- *Bevaux, à Verdun : 3 107 corps.*
- *Bras-sur-Meuse : 6 386 corps dont 2 000 en deux ossuaires, Carré musulman de 254 tombes.*
- *Broncourt-en-Argonne : 471 corps.*
- *Chattancourt : 1 699 corps.*
- *Dombasle-en-Argonne : 1 085 corps.*
- *Douaumont (Fleury-devant-Douaumont) : 16 136 corps.*
- *Dugny-sur-Meuse : 1 836 corps dont 124 en un ossuaire.*
- *Esnes-en-Argonne : 6 661 corps dont 3 000 en deux ossuaires.*
- *Faubourg Pavé, à Verdun : 5 095 corps. Carré des Sept inconnus de 1920 (cérémonie du choix de l'Inconnu de l'Arc de Triomphe). Monument aux fusillés par l'ennemi en 1914-1918 et 1939-1945.*
- *Glorieux, à Verdun : 4 244 corps.*
- *Haudainville : 210 corps.*
- *La Tranchée des Baïonnettes : 7 corps.*
- *Landrecourt-Lempire : 1 962 corps.*
- *Les Souhesmes-Rampont : 1 067 corps.*

- *Sénoncourt-les-Maujouy : 531 corps.*
- *Vadelaincourt : 1 726 corps. Monument aux héros de l'armée de Verdun.*
- *Ville-sur-Cousances : 917 corps ».*

(site cheminsdememoire.gouv)

Nécropoles de l'arrière-front, hommage à des engagés volontaires mauriciens

L'île Maurice est anglaise depuis 1814.

Environ 3 000 Mauriciens s'engagent dans les armées alliées, dont 180 dans l'armée française. Ils rejoignent les armées à leur propre frais. Deux combattants sont tués sur le champ de bataille de Verdun (rive droite). (Source : *Répertoire des Mauriciens engagés dans la Grande Guerre*, Ecole du Centre-Lycée La Bourdonnais, Ile Maurice, 2015, programme labellisé Centenaire).

- Caïez d'Epinay, Antoine Marie Henri, né à la Réunion de père mauricien, capitaine, 234e RI**,** mort le 5 juin 1916 de ses blessures à Senoncourt, ferme Maujouy, ambulance 9/2 SP 36. Il repose à la nécropole nationale de Senoncourt-les-Maujouy.

Cette nécropole a été créée en 1916. 531 victimes militaires y sont enterrées. Il y avait, durant la guerre, sur le site actuel du cimetière, un hôpital temporaire.

Nécropole de Senoncourt-les-Maujouy © Amat 2016

Tombe de A.M.H. Caïez d'Epinay © Amat 2016

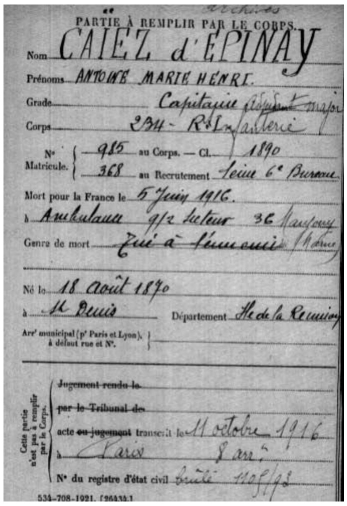

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom CAIEZ d'EPINAY

Prénoms ANTOINE MARIE HENRI.

Grade Capitaine adjudant major

Corps 234 - Rt Infanterie

N° Matricule. 915 au Corps. — Cl. 1890

368 au Recrutement Seine 6e Bureau

Mort pour la France le 5 Juin 1916.

à Ambulance 9/2 Secteur 36 Maujouy

Genre de mort Tué à l'ennemi (Meuse)

Né le 18 Août 1870

à St Denis Département Ile de la Réunion

Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

~~Jugement rendu le~~

~~par le Tribunal de~~

acte ~~ou jugement~~ transcrit le 11 octobre 1916

à Paris 8 arr^t

N° du registre d'état civil 1105/93

534-708-1921. [26434.]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

- Rigondaud, Henri Stanislas Ludovic, 49e et 276e RI, mort le 11 octobre 1916 à Thiaumont, Meuse. Il repose à la nécropole nationale de Glorieux à Verdun. Son nom est inscrit sur le monument aux morts de Curepipe (île Maurice).

Tombe d'H. Rigondaud à Glorieux © Amat 2016

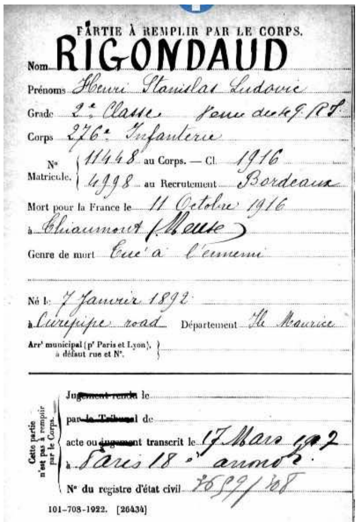

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom RIGONDAUD

Prénoms Henri Stanislas Ludovic

Grade 2e Classe venu du 49 RI

Corps 276e Infanterie

N° Matricule. 11448 au Corps. — Cl. 1916

4998 au Recrutement Bordeaux

Mort pour la France le 11 Octobre 1916

à Thiaumont (Meuse)

Genre de mort Tué à l'ennemi

Né le 7 Janvier 1892

à Curepipe road Département Ile Maurice

Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Ju~~gement rendu~~ le

par ~~le Tribunal~~ de

acte ou ~~jugement~~ transcrit le 17 Mars 1917

à Paris 18e arrond^t

N° du registre d'état civil 7699/408

101-708-1922. [26434]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Le général de division Henri Coutanceau mérite une mention particulière. Originaire de l'île Maurice, il commande la place forte de Verdun de mai 1912 à janvier 1916. Il quitte Verdun juste avant la bataille, après avoir énergiquement protesté contre le désarmement des places. (Allain Bernède, « Verdun 1916 : un choix stratégique, une équation logistique », *Revue Historique des Armées*, n° 242, I 2006, p. 48-59.)

19 - LA VOIE SACREE ET LA MAIRIE DE SOUILLY

Les marqueurs de la présence de troupes d'outre-mer ne sont pas directement visibles sur le terrain. Mais des photographies et des textes témoignent de leur présence. Nous choisissons de les rapporter ici car de nombreux hommes d'outre-mer ont contribué au bon fonctionnement de la Voie sacrée.

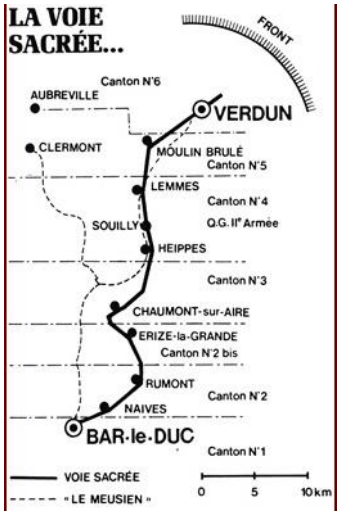

A story, a symbol The Sacred Road, www.voie-sacree.com

En 1914, la route de 75 km qui relie Bar-le-Duc et Verdun, route royale, républicaine puis impériale, est une voie sinueuse et mal entretenue. Elle est utilisée dès septembre 1914 pour les besoins de l'armée, avec le renfort du « Petit Meusien », chemin de fer départemental à voie métrique et unique qui la longe sur une grande partie de son parcours, mais dont le débit n'excède pas 800 tonnes par jour en février 1916. La route est portée à 7 mètres de largeur en 1915. La défense de Verdun repose ainsi sur la capacité de résistance d'une armée approvisionnée dans des conditions extrêmement contraignantes. La route, élargie à 7 mètres en 1915, devient l'artère logistique vitale de la bataille. Soixante-dix divisions françaises engagées sur ce front (sur les 95 que comptait l'armée française) tournèrent sans arrêt durant sept mois ; 2 400 000 hommes s'y succédèrent. Philippe Pétain avait voulu une rotation rapide des régiments au front pour toujours opposer aux Allemands des troupes les plus fraîches possibles. La route, dénommée *Voie sacrée* en 1916, permit l'acheminement, vers un champ de bataille d'environ 250 km^2 (en comparaison, la superficie de Paris Ville est de 150,4 km^2) des troupes, des matériels divers, des munitions, et l'évacuation de milliers de blessés. Les véhicules défilaient nuit et jour, sans arrêt. Durant l'année 1916, « *en 10 mois, furent transportés une moyenne de 90 000 hommes et 50 000 tonnes de matériel par semaine, le trafic atteignant à certains moments les 300 véhicules à l'heure (5 à la minute !) à la moyenne de 15 à 20 km par heure* ». (Claude Le Maitre, « 1916 – Renault sur la Voie Sacrée », *Revue Renault-Histoire*, n° 38, oct. 2015, p. 45-51). Tout véhicule en panne était immédiatement poussé dans le fossé. La voie devait être entretenue en permanence ; pour la recharger, des carrières furent ouvertes aux abords, exploitées par des milliers d'hommes des bataillons d'étapes, échelonnés le long des six secteurs ou « cantons » de la route.

« *Stationnés dans les villages et sur les itinéraires menant au front, les* ***bataillons dits d'étapes*** *sont en charge de l'acheminement des renforts, du ravitaillement, de l'évacuation des malades et des blessés, tant en France qu'à l'Armée d'Orient.* (Ceux qui assuraient le ravitaillement des premières lignes étaient très exposés). *Les bataillons d'étapes sont constitués de soldats indigènes et de territoriaux. Ces personnels ont pour mission d'assurer le passage des soldats, de la zone de l'arrière, sous l'autorité des préfets, aux ordres directs du commandement opérationnel dans la zone dite de l'avant. Les bataillons d'étapes ont également joué un rôle important dans l'effort de guerre, les tirailleurs servant également dans les usines, les*

ateliers, les poudreries, sur le réseau voies ferrées, dans les forêts et même dans l'agriculture ». (Antoine Champeaux, « Les troupes indigènes africaines, comoriennes, malgaches et indochinoises de l'armée française dans la Grande Guerre », Colloque international d'histoire de l'Académie royale des sciences d'outre-mer et de l'Académie des sciences d'outre-mer, Fondation universitaire, Bruxelles, 5 juin 2015, *Actes* à paraître automne 2016).

Les photographies suivantes illustrent ces hommes d'outre-mer des bataillons d'étapes travaillant à l 'entretien de la Voie sacrée ou de ses annexes.

Annamites terrassiers de la Voie Sacrée (BDIC)

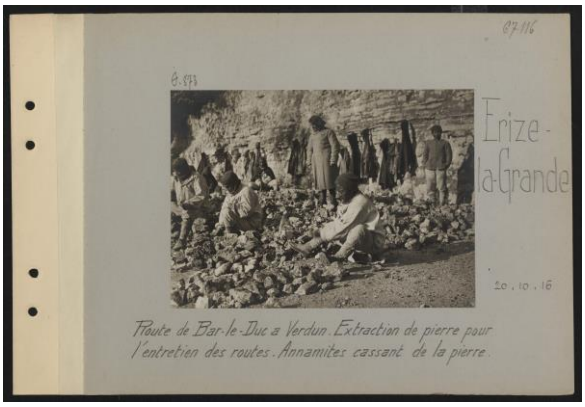

Annamites cassant de la pierre, route de Bar-le-Duc à Verdun (BDIC)

Soldats annamites employés dans une carrière (BDIC)

« Tirailleurs sénégalais travaillant à la construction d'une voie ferrée desservant les hôpitaux de Vadelaincourt » le 20 /07/1916 » « *Vadelaincourt 1914-1918* » p. 39

Dans l'ouvrage *Vadelaincourt 1914-1918 Un village hôpital de l'arrière-front de Verdun. Le témoignage de l'instituteur E. O. Lemaire* (édité en 2015 par l'Association « 14-18 Meuse » et M. Franck Meyer), l'instituteur relate : De « *vieux territoriaux furent d'abord envoyés pour ouvrir et exploiter des carrières aux fins de réparations des chemins et des routes de la région »*, […] *Ils reçurent les renforts d'autres compagnies territoriales.* […] *Bientôt on amène, pour travailler dans nos carrières, un campement de prisonniers allemands.* […] *Puis arrivèrent successivement 1°) un détachement de Sénégalais occupés aux travaux de terrassement de la ligne de chemin de fer à voie normale, tronçon de Souilly-Dombasle-en-Argonne, 2°) une compagnie de Somalis de Djibouti et d'Aden, 3°) une compagnie d'Annamites, Cochinchinois, Cambodgiens, Tonkinois, occupés à réparer les routes et à compléter l'aménagement du Champ d'Aviation.* […] *La présence de tout ce monde hétéroclite, de différentes races et différentes couleurs, donnait à Vadelaincourt un pittoresque spécial, je ne dirai pas charmant, mais intéressant* » p. 37-39.

La mairie de Souilly, QG de la 2e Armée, expose, dans un espace muséographique consacré à la Voie sacrée et à la logistique de la bataille de Verdun, un poster sur les Annamites.

V- TROUPES D'OUTRE-MER NON EVOQUEES AU TRAVERS DES EVENEMENTS SELECTIONNES

20 - Les Guyanais

Sur 244 soldats décédés durant la guerre, 13 sont morts dans la Meuse :
Antier Raoul, 46e RAC, 01 06 16, tué à l'ennemi
Bardet Pierre, 141e RI, 11 03 16, sous-lieutenant, tué à l'ennemi
Borical Saint Just Louis, 119e RI, 13 06 16, mort pour la France, 29 ans, né à Cayenne
Bourquin Pierre, 9e rég génie, 19 06 16, 30 ans, sapeur mineur tué à l'ennemi
Constant Gustave, 33 e RIC, 23 09 17, tué à l'ennemi
Germain Louis, 119 e RI, 17 07 16, né à Cayenne, 31 ans, blessures, décédé hôpital de Revigny (Meuse)
Guillaume Pierre-Alexandre, RICM, 13 06 16, blessures (ambulance)
Lavedan Pierre Eutrope, 167e RI, 01 10 17, tué à l'ennemi
Mazy Noël, 4e rég. zouaves, 27 12 16, 30 ans, tué à l'ennemi
Poujade Léo, 72e RI, 28 05 15, sergent, tué à l'ennemi
Robin Gérald, 30e RAC, 30 08 14, maréchal des logis, tué à l'ennemi
Thébia Augustin, 102e RI, 03 09 16, 28 ans caporal, tué à l'ennemi
Thésée Sanson, 6e RIC, 09 10 17, tué à l'ennemi
Source : www.grande-guerre-14-18.fr

Noël Mazy et Augustin Thébia reposent à la nécropole de Fleury-devant-Douaumont.

memorialgenweb.org

Identification
Nom : **MAZY** *Prénoms* : **Noël Charles**

Informations militaires et Résistance
Conflit : **1914-1918**
Grade, unité : **Zouave - 4e R.M.Z. [Infanterie]** - R.M.Z. Régiment de Marche de Zouaves
Formé à Rosny-sous-Bois avec les III - V et XI/4e R.Z. et dénommé Régiment de Ma ... 'Lire la suite...'
Matricule au recrutement : 40 - Cayenne (Guyane) - Subdivision

Naissance
Date : 25/12/1886
Département : 973 - Guyane
Commune : Saint-Georges-de-l'Oyapock

Décès
Date : 27/12/1916 (30 ans)
Département : 55 - Meuse
Commune : Verdun-sur-Meuse - Pour info, « Verdun-sur-Meuse(55) » s'appelle « Verdun(55) » depuis 1970
Lieu, complément :
Genre de mort : Tué à l'ennemi
Mention Mort pour la France : Oui

Jugement

Transcription
Date : 25/07/1922
Département : 973 - Guyane
Commune : Saint-Georges-de-l'Oyapock

Inhumation
Département : 55 - Meuse
Commune : Fleury-devant-Douaumont
Lieu : Nécropole nationale Douaumont
Carré, rang, tombe : Tombe 8149

La tombe de Noël Mazy. Sur la plaque : *MAZY Noël Charles 4e Zouaves de marche mort pour la France le 27.12.1916 et 1 soldat inconnu mort pour la France 1914-1918* © Amat 2016

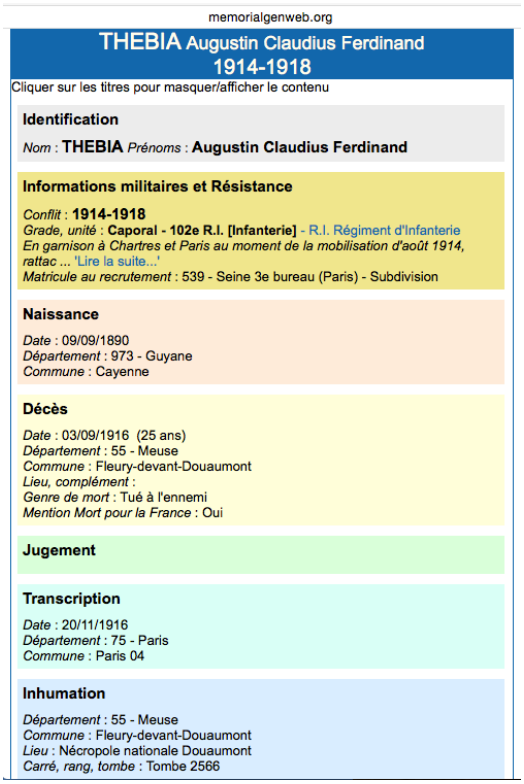

memorialgenweb.org

THEBIA Augustin Claudius Ferdinand
1914-1918

Cliquer sur les titres pour masquer/afficher le contenu

Identification

Nom : **THEBIA** *Prénoms* : **Augustin Claudius Ferdinand**

Informations militaires et Résistance

Conflit : **1914-1918**
Grade, unité : **Caporal - 102e R.I. [Infanterie]** - R.I. Régiment d'Infanterie
En garnison à Chartres et Paris au moment de la mobilisation d'août 1914, rattac ... 'Lire la suite...'
Matricule au recrutement : 539 - Seine 3e bureau (Paris) - Subdivision

Naissance

Date : 09/09/1890
Département : 973 - Guyane
Commune : Cayenne

Décès

Date : 03/09/1916 (25 ans)
Département : 55 - Meuse
Commune : Fleury-devant-Douaumont
Lieu, complément :
Genre de mort : Tué à l'ennemi
Mention Mort pour la France : Oui

Jugement

Transcription

Date : 20/11/1916
Département : 75 - Paris
Commune : Paris 04

Inhumation

Département : 55 - Meuse
Commune : Fleury-devant-Douaumont
Lieu : Nécropole nationale Douaumont
Carré, rang, tombe : Tombe 2566

La tombe d'Augustin Thébia. *Sur la plaque : THEBIA Augustin Claudius caporal 102e RI mort pour la France le 03.09.1916* © Amat 2016

L'histoire originale du soldat Borical

Des restes humains du sergent Saint-Just Borical furent retrouvés en avril 2011, 95 ans après sa mort. Il fut identifié grâce à sa plaque d'identité accrochée au poignet. Incorporé au 119e régiment d'infanterie en mai 1916, il est « tué à l'ennemi » le 3 juin 1916 dans le ravin du Bazil entre Douaumont et Vaux. Il aurait pu reposer à Fleury. Sa dépouille fut restituée à la municipalité de Cayenne. Les honneurs militaires lui ont été rendus à son arrivée sur sa terre natale dans les salons de l'aéroport de Rochambeau. Il a été inhumé au carré militaire du cimetière de Cayenne.

Sources : EMA
Droits : Ministère de la Défense et des anciens combattants

21 - Les Malgaches

41 000 furent hommes mobilisés, 3 744 morts sont morts durant la Guerre, dont 85 dans la Meuse (site www.grande-guerre-1418.fr)

Ramarosely, qui repose à la nécropole de Rembercourt-aux-Pots, illustre ces sacrifices. Soldat du 23e bataillon de tirailleurs malgaches, Ramarosely participa à la bataille de Verdun et mourut à l'hôpital de Souilly « de maladie contractée en service » le 28 novembre 1917. Il était originaire de Moramanga, à 80 km environ à l'est de Antananarivo.

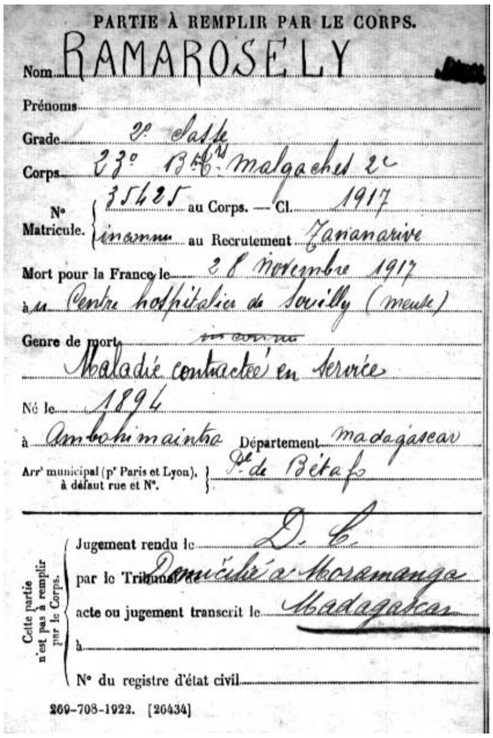
PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom RAMAROSELY

Prénoms

Grade 2e Soldat

Corps 23e Bon Malgaches 2e

N° Matricule. 35625 au Corps. — Cl. 1917
inconnu au Recrutement Tananarive

Mort pour la France le 28 Novembre 1917

à Centre hospitalier de Souilly (Meuse)

Genre de mort ~~inconnu~~
Maladie contractée en service

Né le 1894

à Ambohimaintro Département Madagascar

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°. Pt de Betafo

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le D. C.
par le Tribunal Domicilié à Moramanga
acte ou jugement transcrit le Madagascar
à
N° du registre d'état civil

269-708-1922. [20434]

Tombe de Ramarosely, nécropole de Rembercourt-aux-Pots (Meuse) © Amat 2013 et fiche de décès memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

La force d'engagement d'un Malgache, Joseph X : lettre rédigée le 4 août 1914.

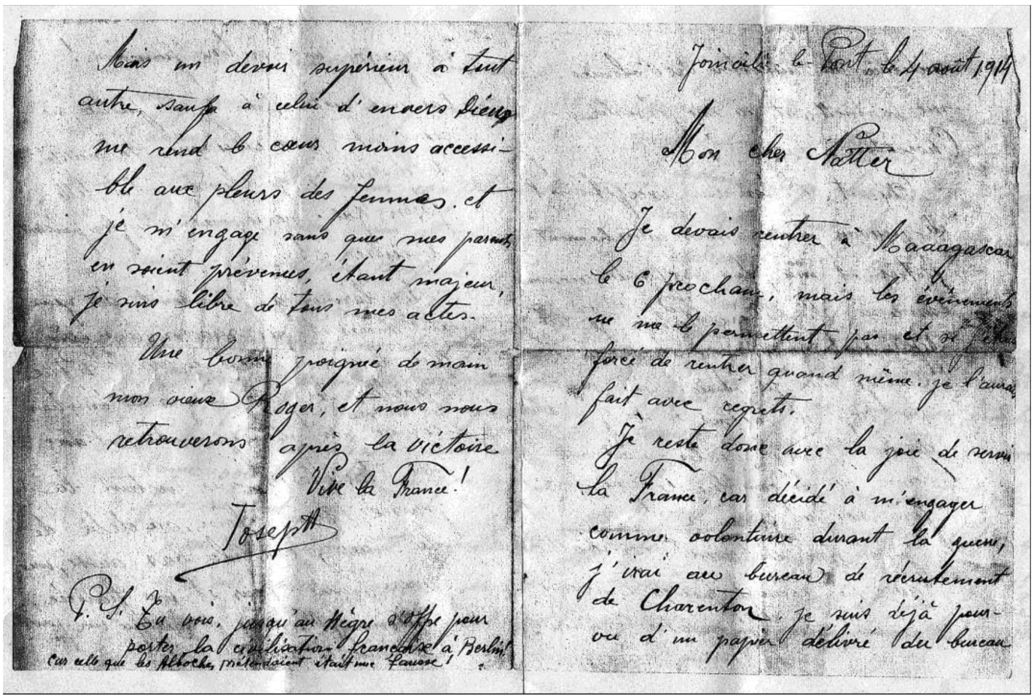
Joinville le Pont le 4 août 1914

Mon cher Notter

Je devais rentrer à Madagascar le 6 prochain, mais les évènements ne me le permettent pas et si j'étais forcé de rentrer quand même, je l'aurais fait avec regrets.

Je reste donc avec la joie de servir la France, car décidé à m'engager comme volontaire durant la guerre, j'irai au bureau de recrutement de Charenton, je suis déjà pourvu d'un papier délivré du bureau

Mais un devoir supérieur à tout autre, sauf à celui d'envers Dieu, me rend le cœur moins accessible aux pleurs des femmes, et je m'engage sans que mes parents en soient prévenus, étant majeur, je suis libre de tous mes actes.

Une bonne poignée de main mon vieux Roger, et nous nous retrouverons après la victoire

Vive la France !

Joseph

P.S. En voie, jusqu'au Nègre d'Afrique pour porter la civilisation française à Berlin ! Car celle que les Boches prétendaient était une fausse !

Joinville-le-Pont, le 4 août 1914

Mon cher Natter,

Je devais rentrer à Madagascar le 6 prochain, mais les événements ne me le permettent pas et si j'étais forcé de rentrer quand même, je l'aurais fait avec regrets.

Je reste donc avec la joie de servir la France, car décidé à m'engager comme volontaire durant la guerre, j'irai au bureau de recrutement de Charenton. Je suis déjà pourvu d'un papier délivré du bureau militaire du ministère des Colonies me permettant de me présenter à Charenton.

Ayant l'honneur exceptionnel de pouvoir prouver mon attachement entier et ma plus profonde reconnaissance à la Mère Patrie, je lui offre tout mon sang et le peu de courage que je possède, qui ne sont que trop peu dignes de la grandeur de la France idéale, mais ma bonne volonté comblera ce que ma force ne peut pas.

J'irai non seulement combattre avec un courage français, mais aussi pour apprendre comment se gagne une victoire française ! Car une victoire, du moins finale, ne nous est pas illusoire, sa netteté se dessine trop clairement de telle façon que même les aveugles puissent l'entrevoir !

Les larmes qui tombent des yeux des mères et des sœurs de tous ceux que le devoir sacré envers la Patrie appelle ; les faces rougies d'émotion causée par la séparation d'avec les êtres chéris, me portent la pensée bien loin, au delà de la mer ; car là-bas aussi, une mère, une sœur et une fiancée attendent l'arrivée de quelqu'un pour le mois d'août !

Mais un devoir supérieur à tout autre, sauf à celui d'envers Dieu me rend le cœur moins accessible aux pleurs des femmes. Et je m'engage sans que mes parents en soient prévenus, étant majeur, je suis libre de tous mes actes.

Une bonne poignée de main mon vieux Roger, et nous nous retrouverons après la victoire.

Vive la France !
Joseph

P.S. Tu vois, jusqu'au Nègre s'offre pour porter la civilisation française à Berlin ! Car celle que les Alboches prétendaient était une fausse !

Les Indochinois et les Malgaches furent très majoritairement emportés par des maladies : 80 % des Indochinois, 77 % des Malgaches. La proportion est équilibrée pour les Martiniquais : 38 % par maladies, 38 % « tués à l'ennemi », moins pour les Guadeloupéens : maladies 47 %, « tués à l'ennemi » 33 %. A titre de comparaison, les maladies ont emporté 12 % des soldats métropolitains.

Source : www-grande-guerre-1418.com

Des Polynésiens ont aussi laissé leur vie sur le sol meusien.

142 soldats polynésiens sont morts, 3 dans la Meuse, mais pas sur le champ de bataille de Verdun. *Source* *www.grande-guerre-1418.fr*

Deux sont tombés en Argonne. Ils sont venus de si loin que je me permets une entorse territoriale d'une trentaine de kilomètres à l'ouest de Verdun pour l'un d'entre eux, dont la sépulture est connue. Terii Charles Pignon, soldat de 2e classe du 46e régiment d'infanterie, est engagé volontaire, incorporé à Marseille. Il est né le 14 juillet

1873 à Papeete, fils de Pignon et de Tiaré. Il est tué à 43 ans, le 13 juillet 1916, à Vauquois (Meuse) et est inhumé à la nécropole de Vauquois - La Maize sous le nom de Teru Piquon Charles (il est très fréquent que dans la transcription des patronymes tahitiens, les 2 ii (très courants) se transforment en U dans les documents officiels métropolitains). Il est inscrit sur le monument aux morts de Papeete sous l'orthographe de Pignon Terii. Source V. de Mortillet, J-Ch. Teva Shigetomi.

Pour aller plus loin : www.poilustahitiens.com

Tombe de Pignon Terii à Vauquois – La nécropole © Amat 2017

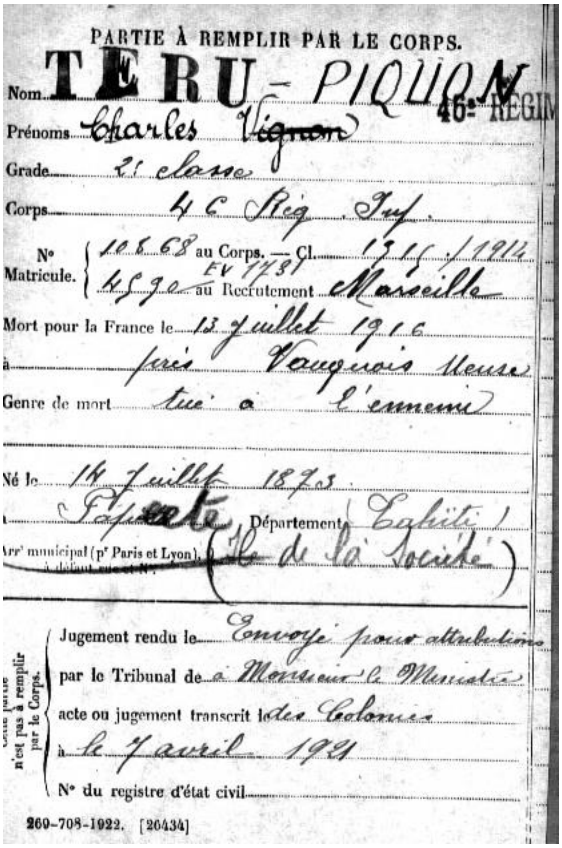

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom TERU - PIQUON 46e REGIM

Prénoms Charles Vignon

Grade 2e classe

Corps 46 Rég. Inf.

N° Matricule. 10868 au Corps. — Cl. 1915/1914
4590 EV 1731 au Recrutement Marseille

Mort pour la France le 13 juillet 1916

à près Vauquois Meuse

Genre de mort tué à l'ennemi

Né le 14 juillet 1873

à Papeete Département Tahiti

Arr' municipal (pr Paris et Lyon), à défaut rue et N°. (Ile de la Société)

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le Envoyé pour attributions

par le Tribunal de à Monsieur le Ministre

acte ou jugement transcrit le des Colonies

à le 7 avril 1921

N° du registre d'état civil

269-708-1922. [26434]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Face du monument aux morts de Papeete
© V. de Mortillet 2016

VI - Hommages…

22 - … à ceux qui n'ont pas de nom

Fleury Douaumont en 1919

Caveau « Douaumont » à l'Ossuaire
© Amat 2017

1919, ces restes humains ramassés sur le champ de bataille sur les territoires de Fleury et de Douaumont sont en attente de mise en ossuaire. Il était, et il est toujours, interdit de creuser le sol.

Les dépouilles furent déposées dans les 46 caveaux de l'ossuaire de Douaumont, un pour chaque secteur principal du champ de bataille (d'Avocourt à l'ouest aux Eparges au sud-est). Ils abritent les restes humains de 130 000 soldats français et allemands.

Carré des soldats inconnus, nécropole de Fleury-devant-Douaumont
© Amat

16 soldats inconnus morts pour la France 1914-1918 Nécropole de Fleury-devant-Douaumont © Amat

1 soldat inconnu 7e RTI mort pour la France 1914-1918 Carré musulman, nécropole de Fleury-devant-Douaumont ©Amat

23 - … à ceux qui n'ont pas de fiche

Le site *Mémoire des hommes* recense plus de 1,3 million de militaires décédés au cours de la Grande Guerre à partir des fiches élaborées au lendemain de la guerre par l'administration des anciens combattants. Les fiches sont aujourd'hui conservées par le ministère de la Défense. Mais, pour de nombreuses raisons, des soldats n'ont pas de fiche.

Exemple de Casimir Bourgeois, né à Basse-Terre en Guadeloupe. Il est rentré malade et est décédé en Guadeloupe. Sur sa tombe, la famille a fait graver « Mort pour la France le 12 septembre 1918 ».

Tombe de Casimir Bourgeois et de son épouse (1856-1931) à Basse Terre © Amat 2016

Les plaques de la tombe © Amat 2016

Autres sites d'informations : le Livre d'or des morts pour la France en 1914-18 (site institutionnel : www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/ ; le site de l'association de généalogie FranceGenWeb propose une rubrique Grande Guerre.

24 - … à ceux qui sont déclarés *disparus*

Exemple de Fernand Eusèbe, tombé le 24 octobre au fort de Douaumont. La fiche, extraite du site memorialgenweb, donne les informations suivantes : né à Vieux-Fort,

Guadeloupe le 14 /09/1891, caporal du RICM, « tué à l'ennemi » le 24 octobre 1916, lieu Douaumont, lieu complémentaire le Fort. La fiche de décès précisait : à l'attaque du fort de Douaumont. Lieu d'inhumation : pas d'information.

Son nom est gravé sur le monument aux morts de Vieux-Fort.

memorialgenweb.org

Identification

Nom : **EUSÈBE** *Prénoms* : **Fernand**

Informations militaires et Résistance

Conflit : **1914-1918**
Grade, unité : **Caporal - [Infanterie]** - R.I.C.M. Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc
Formé le 9 juin 1915 par changement de dénomination du 1er Régiment de Marche d' ... 'Lire la suite...'
Matricule au recrutement : 12 - Guadeloupe (Guadeloupe) - Subdivision

Naissance

Date : 14/09/1891
Département : 971 - Guadeloupe
Commune : Vieux-Fort

Décès

Date : 24/10/1916 (25 ans)
Département : 55 - Meuse
Commune : Douaumont
Lieu, complément : Le fort
Genre de mort : Tué à l'ennemi
Mention Mort pour la France : Oui

Jugement

Transcription

Date : 05/12/1917
Département : 75 - Paris
Commune : Paris 01

Inhumation

Autres informations

Domicilié à Vieux-Fort (971) - Pas de fiche SdG

Sources des modifications(1)

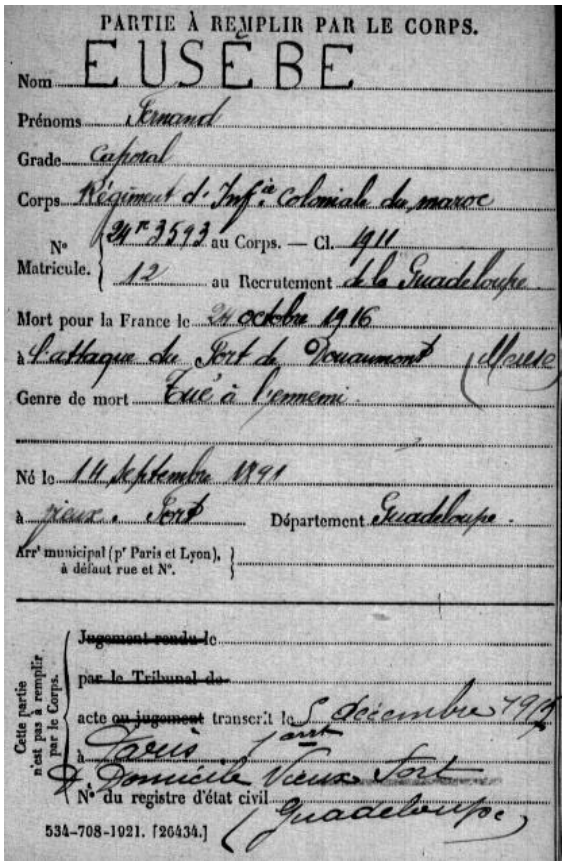

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom EUSÈBE
Prénoms Fernand
Grade Caporal
Corps Régiment d'Inf.ie Coloniale du Maroc
N° 21e 3593 au Corps. — Cl. 1911
Matricule. 12 au Recrutement de la Guadeloupe
Mort pour la France le 24 octobre 1916
à l'attaque du Fort de Douaumont (Meuse)
Genre de mort Tué à l'ennemi
Né le 14 Septembre 1891
à Vieux-Fort Département Guadeloupe.
Arr.t municipal (p.r Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 5 décembre 1917
à Paris 1.er
Domicile Vieux-Fort
N° du registre d'état civil Guadeloupe
534-708-1921. [26434.]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

Monument aux morts de Vieux-Fort © Amat 2016

Monument aux morts de Vieux-Fort, F. Eusèbe 5e rang
© Amat 2016

Où repose-t-il ? Avec les restes humains mêlés du caveau *Douaumont* de l'Ossuaire ? Sous une croix de *soldat inconnu* à la nécropole de Fleury-devant-Douaumont ? Cette tombe à un « héros inconnu » à quelques dizaines de mètres du Fort ne pourrait-elle pas être la sienne, ou demeure-t-il dans l'argile de Douaumont, et la forêt est devenue son linceul ?

Associons aussi au nom de tous les disparus Joseph Pierre Rivière, né à Trois Bassins à la Réunion, sergent au 51e bataillon de tirailleurs sénégalais mort pour la France à Vaux le 8.08.1916 et Albert Para, né à Saint-Martin en Guadeloupe, soldat du 119e RI mort pour la France à Fleury le 3.06.1916.

Tombe au héros inconnu près du fort de Douaumont ©Amat 2016

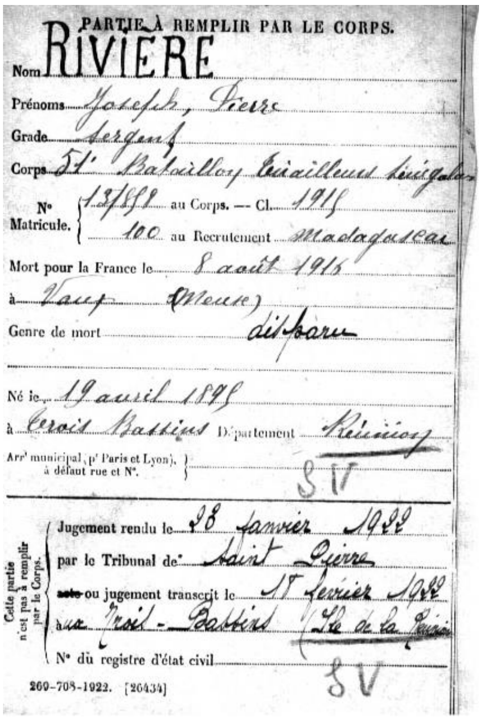

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom RIVIÈRE

Prénoms Joseph, Pierre

Grade Sergent

Corps 51e Bataillon tirailleurs sénégalais

N° Matricule. 13/881 au Corps. — Cl. 1915

100 au Recrutement Madagascar

Mort pour la France le 8 août 1916

à Vaux (Meuse)

Genre de mort disparu

Né le 19 avril 1895

à Trois Bassins Département Réunion

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

SV

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le 28 janvier 1922

par le Tribunal de Saint Pierre

acte ou jugement transcrit le 17 février 1922

à Trois - Bassins (Île de la Réunion)

N° du registre d'état civil

SV

260-708-1922. [20434]

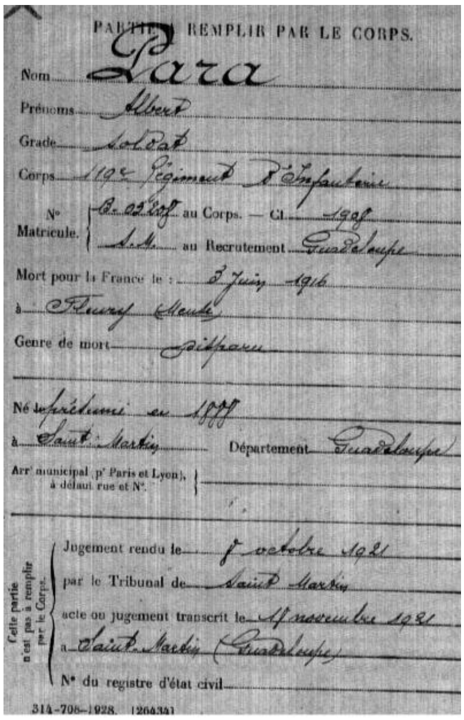

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Para

Prénoms Albert

Grade soldat

Corps 119e Régiment d'Infanterie

N° Matricule. 8.02207 au Corps. — Cl. 1908

s.n. au Recrutement Guadeloupe

Mort pour la France le 3 juin 1916

à Fleury (Meuse)

Genre de mort disparu

Né le présumé en 1888

à Saint Martin Département Guadeloupe

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le 7 octobre 1921

par le Tribunal de Saint Martin

acte ou jugement transcrit le 17 novembre 1921

à Saint Martin (Guadeloupe)

N° du registre d'état civil

314-708-1928. [20434]

memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

VII - DES TRACES EFFACEES AUJOURD'HUI

Les cartes de canevas de tir sont des documents produits et régulièrement mis à jour par les services cartographiques de l'Armée pour renseigner sur l'organisation et l'évolution du front. La carte de Beaumont-en-Verdunois du 27 juillet 1917 montre des noms de lieux en lien avec le chemin de mémoire : tranchée de Mahomet, ouvrage du Coran, boyau de la Mosquée.

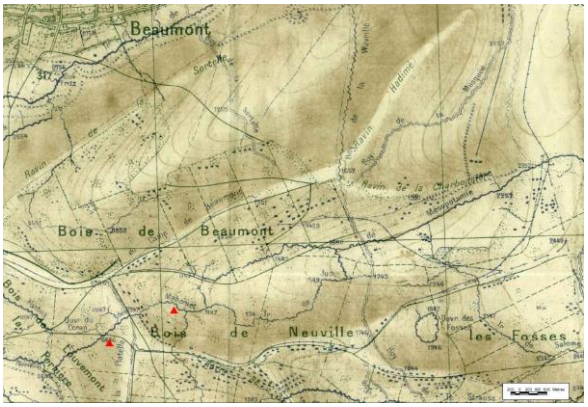

Carte de canevas de tir Beaumont-en-Verdunois du 27 juillet 1917

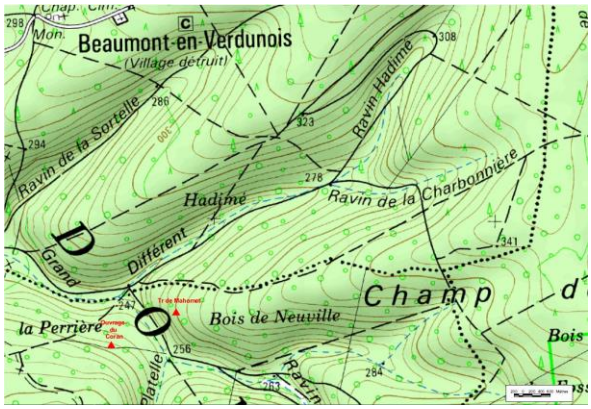

Carte IGN de 2016 ONF

Ces témoignages ont disparu sur la carte IGN de 2016. Reste toutefois à expliquer la concentration de ces toponymes en ce lieu.

VIII – POUR ALLER PLUS LOIN

25 - Les hommes

Pour aller plus loin : l'excellent article du Lt colonel Antoine Champeaux qui présente très clairement et avec des chiffres (engagés et pertes) l'Armée d'Afrique, les indigènes de l'Armée d'Afrique, les troupes coloniales.

Lire ci-dessous des extraits de cet article qui sera publié fin 2016 dans les actes des séances de l'Académie : « Les troupes indigènes africaines, comoriennes, malgaches et indochinoises de l'armée française dans la Grande Guerre », colloque international d'histoire de l'Académie royale des sciences d'outre-mer de Belgique et de l'Académie des sciences d'outre-mer de France, Fondation universitaire, Bruxelles, 5 juin 2015.

Les tirailleurs « sénégalais »

« *Dès le début des opérations, aux mois d'août et septembre 1914, dix bataillons de sénégalais sont acheminés en France, soit 8 000 combattants, qui sont engagés de la Picardie à Ypres et Dixmude. À la fin de l'année, les Sénégalais sont retirés du front et cantonnés dans le Midi pour l'hivernage. Ils participent également aux opérations au Togo et au Cameroun. Fin 1914, l'hécatombe est telle pour l'armée française – près de 500 000 tués, blessés et prisonniers français – qu'on réclame de nouvelles recrues à l'Afrique. 10 000 hommes sont levés en 1914, 34 000 en 1915 et, en septembre*

1915, on estime que l'AOF devrait encore pouvoir fournir 50 000 hommes. Par ailleurs, un corps expéditionnaire est formé pour le front d'Orient, qui compte 18 000 tirailleurs africains dont 8 000 sont tués, blessés, malades ou portés disparus. En 1917, sur le front français, l'armée coloniale aligne près de quatre-vingts BTS répartis entre le front, les camps et les services de l'arrière.
D'avril à mai 1917, dans l'Aisne, sur le Chemin des Dames, trente-cinq BTS – environ 30 000 hommes – participent aux vaines attaques. Les pertes subies sont sévères ; sur 16 000 tirailleurs, plus de 7 500 sont hors de combat. En janvier 1918, Clemenceau confie au député africain Blaise Diagne, la mission de recruter encore des hommes en Afrique. Plus de 70 000 Africains répondent à l'appel. Ainsi, en 1918, l'état-major dispose de plus de quarante BTS en France – 40 000 soldats –, quatorze de réserve en Algérie et en Tunisie, treize au Maroc, vingt-sept en Orient. Subissant de plein fouet l'offensive allemande lancée en mars 1918, les tirailleurs ont une conduite héroïque devant Reims, qu'ils contribuent à sauver en juillet. Il faut également signaler que de nombreuses formations africaines servent en tant qu'unités de travailleurs militaires. 163 602 tirailleurs sont mobilisés en AOF, 17 910 en AEF ; 134 210 Africains participent à la guerre en Europe et dans les Balkans au sein de 137 bataillons et perdent 24 762 tués et 36 000 blessés ». Antoine Champeaux.

Pour aller plus loin : *Tirailleurs sénégalais : témoignages épistolaires, 1914-1919,* Cyr et Françoise Descamps, Pierre Rosière, Guy Thilmans, éd. du Centaure, 2014.

Les Malgaches et les Comoriens

« Sur 41 355 hommes mobilisés, 34 386 tirailleurs malgaches participent à la guerre en Europe tandis que 5 535 œuvrent, comme travailleurs coloniaux, dans les usines d'armement ou les chantiers de la défense nationale. Parmi les combattants, 10 000 hommes sont incorporés dans les régiments d'artillerie lourde et 2 500 servent comme conducteurs d'automobile. Les autres mobilisés forment 21 bataillons d'étapes, indispensables à l'entretien des voies et à l'approvisionnement des premières lignes. Plusieurs d'entre eux sont cependant engagés directement au front dont le 1er bataillon venu de Diego-Suarez en 1915 et surtout le 12e bataillon de tirailleurs malgaches (BTM). Mis sur pied en octobre 1916 à partir des 12e et 13e compagnies malgaches, il compte également une compagnie comorienne. Envoyé sur le front de l'Aisne en 1917, il s'y couvre de gloire en particulier lors des combats de la tranchée de l'Aviatik où il perd 13 Européens et 74 Malgaches et Comoriens. Le 21 septembre 1917, il repousse un assaut des troupes allemandes dans le bois de Mortier. En mai, le bataillon défend Villeneuve-sur-Fère où tombe le chef de bataillon Groine. Après avoir reçu une autre citation, l'unité est affectée à la division marocaine et le 18 juillet s'empare du village de Dommiers, perdant 10 officiers et 126 hommes. Une nouvelle citation lui permet alors de porter la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre. Une dernière fois cité pour ses faits d'armes, le 12e BTM, très éprouvé, est affecté dans un secteur du front des Vosges jusqu'à la fin de la Guerre. Eu égard à sa valeur, le bataillon est transformé en août 1918 en 12e bataillon de chasseurs malgaches, puis en janvier 1919 en 1er régiment de chasseurs malgaches. De son côté, un 4e BTM participe à l'avance des troupes franco-serbes sur le front de Macédoine. Au cours de la Grande Guerre, les Malgaches et Comoriens perdent 3 010 tués, disparus et 1 835 blessés. » A. Champeaux.

Les tirailleurs somalis

« *Le bataillon somali est formé à Majunga, à Madagascar, le 11 mai 1916, avec des éléments recrutés en Côte française des Somalis, aux Comores et sur la Corne de l'Afrique. Rassemblé à Fréjus, le 10 juin 1916, il prend l'appellation de 1er bataillon de tirailleurs somalis. Affectés à la réfection des routes dans la région de Verdun, les Somalis n'acceptent de faire le travail que sur la promesse d'être envoyés prochainement au front. Il faudra plusieurs rapports du chef de l'unité rappelant à la hiérarchie que les Somalis ont été recrutés non pas comme travailleurs mais bien comme tirailleurs « en vue d'opérations de guerre » pour obtenir, en octobre 1916, la mise sur pied d'une unité de marche qui est rattachée au régiment d'infanterie coloniale du Maroc, le déjà prestigieux RICM. Dès lors le bataillon somali constitue un bataillon de renfort du RICM et fait une entrée en guerre*

remarquée en participant à l'assaut du régiment colonial du Maroc sur le fort de Douaumont, le 24 octobre 1916. La reprise du fort a un retentissement considérable. Le drapeau du RICM est décoré de la croix de la Légion d'honneur et obtient sa troisième citation à l'ordre de l'armée. Les 2e et 4e compagnies de Somalis, associées au RICM dans le texte de cette citation, reçoivent également la croix de guerre 1914-1916 avec une palme.

En mai 1917, les Somalis prennent part à l'attaque du Chemin des Dames, et le bataillon obtient sa première citation, à l'ordre de la division. Il participe ensuite à la bataille de l'Aisne et remporte au sein du RICM la victoire de la Malmaison, le 23 octobre 1917. Pour la première fois, le bataillon de tirailleurs somalis est cité à l'ordre de l'armée. En mai et juin 1918, les Somalis participent à la troisième bataille de l'Aisne au Mont-de-Choisy. En octobre, pour la deuxième fois, l'unité est citée à l'ordre de l'armée. Avec cette deuxième citation à l'ordre de l'armée, le 1er bataillon de tirailleurs somalis obtient le droit au port de la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre 1914-1918. C'est la deuxième formation de tirailleurs à recevoir cette haute distinction. De très nombreuses récompenses individuelles ont également été accordées aux officiers, sous-officiers et tirailleurs qui ont éprouvé des pertes considérables : sur 2 434 hommes mobilisés et 2 088 tirailleurs venus en Europe, 562 combattants sont tués ; quant au nombre des blessés, les chiffres connus varient entre 1 035 et 1 200 blessés » (A. Champeaux, art. cité).

Pour compléter, ce texte de Jean-Yves Bertrand-Cadi (« Le recrutement et le commandement du bataillon somali » dans *La Grande Guerre Année 1914*, Actes du colloque *Mobiliser et engager les combattants*, Académie des sciences d'outre-mer, tome LXXIV – 1-2-3-4 – 2014, p. 36-46) : « *Le 6 mars 1916, lors de sa création et à l'issue d'un minutieux panachage des ethnies, le 6e bataillon de marche somali se composait de 75 Comoriens, 200 Arabes du Yémen, 25 Abyssins et 1 700 hommes dont 1 400 Somalis sont recensés. Il devint le 16 juin 1916 1er bataillon de tirailleurs somalis. Toutefois durant les hostilités, on enrôla encore des tirailleurs. L'effectif total concerna 2 434 hommes dont 2 088 servirent sur le sol français.* […] *La personnalité de deux officiers et la confiance qu'ils portaient à ces indigènes venus d'un autre monde, ont marqué l'histoire de ce bataillon dès son arrivée au camp de Fréjus en 1916. Il s'agit du capitaine Laurent Depui qui commanda deux compagnies engagées en première ligne à la bataille de Verdun. Puis jusqu'à la fin des hostilités, se distingua Hippolite Bouet, promu chef de bataillon. À aucun moment ils ne doutèrent de la valeur et du courage des tirailleurs somalis.* […] *Dans un article publié dans la presse de Djibouti, H. Bouet rapporte les doléances qu'aurait exprimées, l'adjudant Ahmed désigné par des tirailleurs somalis pour formuler leurs propres doléances au capitaine Depui lors de la campagne de France* : « *Nous ne sommes pas venus en France*, lui aurait-il dit, *pour construire ses routes, mais pour la défendre, la libérer. En d'autres termes, nous ne sommes pas des ouvriers : nous sommes des soldats, des combattants, des guerriers* […] *Nous avons prêté serment sur le Livre Saint. Sur le Coran. Un serment de fidélité à la France. Pour la défendre contre tout ennemi, même s'il est musulman comme les Turcs, nos frères.* » […] *Afin d'éviter des actes de mutinerie qu'il pressentait, Depui demanda instamment que les deux compagnies placées sous son commandement soient groupées dans un secteur proche de la ligne de feu. L'État-Major donna satisfaction à cet officier qui exprimait sa satisfaction en ces termes : « J'étais au front dans le secteur le plus glorieux. Nous y avons nous-mêmes préparé un peu de gloire et j'espère qu'avant fin octobre les Somalis auront fait connaître d'une façon éclatante leur nom et leur valeur. Ils se sont montrés enthousiastes, ardents, grenadiers merveilleux, tireurs incomparables et ayant un mépris inconcevable de la mort. Ce sont certainement parmi nos Noirs, les plus valeureux. Les fastes guerriers répèteront leur nom entre tous et un peu de gloire rejaillira sur notre colonie de la Côte des Somalis.* »

Le 24 octobre 1916, à la reprise du fort de Douaumont à Verdun, les tirailleurs somalis affrontèrent leur première épreuve du feu. Afin de soutenir l'élan des deux compagnies regroupées en bataillon, lequel fut amalgamé avec trois bataillons à recrutement français du Régiment d'infanterie coloniale du Maroc (RICM). On y associait également deux compagnies de tirailleurs sénégalais. Laurent Depui fut blessé à trois reprises lors de cette bataille au cours de laquelle les Somalis apportèrent la preuve d'un engagement sans égal. » (J-Y. B-C, art. cité).

Les tirailleurs indochinois

Michel Bodin écrit : *« Le commandement, peut-être sous les influences du général Gallieni et du général Famin, directeur des troupes coloniales, considère que les Indochinois débarqués n'ont ni la formation ni les aptitudes à participer aux unités de premières lignes. Aussi les BTI sont-ils classés comme bataillons non combattants affectés au soutien logistique des armées à l'arrière du front. Cependant ponctuellement des formations de tirailleurs sont employées en première ligne. Dans ce cas, les unités reçoivent un entraînement complémentaire dans les camps du Sud-Est durant l'hiver 1916-1917.*

À l'automne 1916, dans le secteur de Verdun, la 4e compagnie (environ 240 hommes) du 6e BTI sur ordre du commandant de la 38e DI qui a servi en Indochine, intègre le 8e régiment de tirailleurs algériens et participe à la reprise du fort de Douaumont. Elle a pour mission de ravitailler les troupes d'assaut en les suivant au plus près puis de tenir les positions conquises. Personne ne parle jamais de ce fait d'armes ». (Michel Bodin « Les soldats indochinois durant la Grande Guerre », dans *La Grande Guerre Année 1914*, Actes du colloque *Mobiliser et engager les combattants*, Académie des sciences d'outre-mer, tome LXXIV – 1-2-3-4 – 2014, p. 89-98).

D'Antoine Champeaux encore (art. cité) :

« Un premier contingent d'Indochinois recrutés comme infirmiers ayant donné satisfaction, les troupes coloniales s'emploient ensuite à recruter massivement des tirailleurs intégrés dans des bataillons d'étapes, chargés de travailler au soutien des opérations à proximité immédiate du front : construction et entretien des routes et des voies ferrées, acheminement du ravitaillement, aménagement des cantonnements. De 1916 à 1918, sur 48 922 hommes mobilisés, 43 430 tirailleurs indochinois sont ainsi dirigés sur les arrières du front français et du front d'Orient : 24 212 au sein de 15 bataillons d'étapes. 9 019 Indochinois sont également employés comme infirmiers coloniaux, près de 5 000 comme conducteurs et un grand nombre comme ouvriers d'administration.

4 800 tirailleurs sont également affectés au front, au sein de 4 bataillons combattants, les 7e et 21e bataillons de tirailleurs indochinois (BTI) en France ; les 1er et 2e BTI en Orient. Formé à Sept Pagodes le 16 février 1916, entraîné jusqu'en avril 1917 dans les camps du Sud-Est à Fréjus, le 7e BTI est affecté à la 19e division et voit ses compagnies amalgamées aux différents régiments d'infanterie dont il renforce les effectifs. Il participe aux combats du Chemin des Dames, en mai 1917, et des Vosges, en juin 1918. Embarqué à Marseille, il est dissous le 1er décembre 1919. Le 21e BTI est formé dans les camps de Saint-Raphaël le 1er décembre 1916. Employé en avril 1917 à la garde des terrains d'atterrissage et à la réfection des routes dans l'Aisne, il est également chargé d'opérations d'assainissement du champ de bataille. De mai à juillet 1917, il repousse différents coups de main dans les Vosges. Il est dissous le 18 avril 1919. En Macédoine, le 1er BTI débarque à Salonique le 10 mai 1916, rejoint Monastir en août 1917, combat en octobre et repousse des attaques autrichiennes en juillet 1918 et bulgares en août. Il quitte Salonique le 30 janvier 1919. Formé avec des tirailleurs instruits en provenance du 3e régiment de tirailleurs tonkinois, le 2e BTI est d'abord affecté au camp retranché de Salonique en mai 1916. Il participe ensuite aux opérations, en août 1916 sur la Struma, puis de novembre 1916 à 1918 en Albanie, effectuant attaques, contre-attaques et coups de main contre les armées albanaises, autrichiennes et bulgares. Parmi les combattants indochinois, 1 123 hommes sont morts au combat.

Parallèlement aux tirailleurs indigènes, l'administration s'emploie également à recruter en Indochine des travailleurs coloniaux : 4 631 en 1915, 26 098 en 1917, 11 719 en 1917, 5 806 en 1918 et 727 en 1919, soit un total de 48 981 travailleurs venus en complément des tirailleurs indochinois. Administrés par le service des travailleurs coloniaux, ces hommes sont encadrés de façon militaire. Transformés en maraîchers dans les jardins du château de Versailles, ils sont en majorité employés à des travaux sur le front ou à l'arrière, comme ouvriers non spécialisés ou comme spécialistes, y compris dans les nouvelles technologies de l'époque, dans l'industrie automobile ou aéronautique ou leur « habileté » reconnue trouve à s'employer avec efficacité.

À l'issue de la Grande Guerre, un petit nombre d'Indochinois choisit de rester en France. Nul doute

que lors de leur passage en France, un certain nombre de tirailleurs et d'ouvriers indochinois aient trouvé dans la fréquentation des Européens matière à réflexion sur leur statut de sujets coloniaux, renforçant leur nationalisme séculaire et confortant leur souhait d'accéder à l'émancipation et à l'indépendance. » (A. Champeaux art. cité)

Les hommes des « Vieilles colonies » et des possessions du Pacifique

Des territoires sont issus de l'Ancien régime. Ce sont : en Amérique, Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon ; en Afrique, les Quatre communes, Saint-Louis du Sénégal, Gorée, Rufisque, Dakar (bien que fondée en 1857, la ville est associée sous l'impulsion du député Blaise Diagne) ; dans l'océan Indien, l'île de la Réunion ; en Asie, les Comptoirs français de l'Inde : Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Yanaon et Mahé.

« La conscription dans les « vieilles colonies » (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) est sans cesse revendiquée comme un droit, une marque d'égalité, par leurs parlementaires, en particulier Gratien Candace, mais ce n'est qu'en octobre 1913 que la loi sur le recrutement militaire de 1905 est appliquée à leurs habitants. Citoyens français depuis 1848, les conscrits sont incorporés dans les rangs des régiments d'infanterie coloniale du midi de la France. Dès août et septembre 1914, des Guadeloupéens tombent lors de la bataille des frontières ou sur la Marne ; les sergents Bambuck et Antenor de Grand-Bourg et le caporal Pitot de Basse-Terre figurent parmi les premiers morts de la Grande Guerre. Début 1915, 12 150 Antillais sont recensés et un premier contingent s'embarque pour la métropole. De 1914 à 1918, 101 600 Martiniquais, Guadeloupéens, Guyanais sont recensés, 28 984 incorporés et 16 880 dirigés vers les zones des armées ; La Réunion mobilise 6 000 de ses fils. Au total, 2 556 natifs des « Vieilles colonies » ne reviendront pas de la guerre. Quant aux possessions du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie fournit au front 1 134 volontaires mélanésiens dont 374 trouvent la mort au champ d'honneur et 167 sont blessés ; sur les 2 290 hommes du bataillon du Pacifique recrutés en Polynésie, 332 sont tués au front. D'autres hommes encore servent dans les troupes du corps expéditionnaire australien et néo-zélandais (ANZAC) qui connaît de très lourdes pertes sur le front d'Orient. Des travailleurs sont également requis. Les comptoirs des Indes, Pondichéry, comptent près de 800 recrutés, 500 combattants et 75 tués. » Dans Eric Deroo et Antoine Champeaux, « Panorama des troupes coloniales françaises dans les deux guerres mondiales », *Revue Historique des Armées*, 271 / 2013, p.13.

Pour aller plus loin : La Caraïbe et la Première Guerre mondiale, colloque, Basse-Terre (Guadeloupe), 19 et 20 mai 2014. Actes publiés en octobre 2014 dans le Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe, consultables sur le site canadien erudit.org

Deux soldats originaires de la Guadeloupe reposent à Fleury-devant-Douaumont : le marsouin Tertullien Daufour tué à l'ennemi le 04.10.1917 et le caporal du 4e Zouaves Victor Ludovic Maudrux, mort pour la France le 06.08.1916 (pas de fiche trouvée).

memorialgenweb.org

Nom : **DAUFOUR** *Prénoms* : **Tertullien**

Informations militaires et Résistance

Conflit : **1914-1918**
Grade, unité : **Marsouin - 52e R.I.C. [Infanterie]** - R.I.C. Régiment d'Infanterie Coloniale
Matricule au recrutement : 1495 - Fort-de-France (Martinique) - Subdivision

Naissance

Date : 06/03/1894
Département : 971 - Guadeloupe
Commune : Petit-Canal

Décès

Date : 04/10/1917 (23 ans)
Département : 55 - Meuse
Commune : **Verdun-sur-Meuse - Pour info, « Verdun-sur-Meuse(55) » s'appelle « Verdun(55) » depuis 1970**
Lieu, complément :
Genre de mort : Tué à l'ennemi
Mention Mort pour la France : Oui

Jugement

Date : 02/02/1922
Département : 971 - Guadeloupe
Commune : Pointe-à-Pitre

Transcription

Date : 02/03/1922
Département : 971 - Guadeloupe
Commune : Petit-Canal

Inhumation

Département : 55 - Meuse
Commune : Fleury-devant-Douaumont
Lieu : Nécropole nationale Douaumont
Carré, rang, tombe : Tombe 2735

Autres informations

DAUFFOUR sur MAM de Petit-Canal

Tombe de Tertulien Daufour à Fleury-devant-Douaumont
© Amat 2016

Tombe de Ludovic Maudrux à Fleury-devant-Douaumont © Amat 2016

Comme en métropole, les monuments aux morts des communes rappellent ces engagements. Nombreuse informations et photos sur les sites des monuments aux morts de la Grande Guerre ou communaux.

Le monument aux combattants des Indes françaises morts pour la France à Pondichéry en Inde.

Monument aux morts pour la France à Pondichéry (Inde) © M-F. Chemouili 2016

En guise de bilan

« Incluant les 1 007 tirailleurs recrutés dans le Pacifique, un total de 485 071 soldats indigènes mobilisés dans l'empire colonial viennent en Europe, combattre ou servir comme soldats travailleurs en 1914-1918. Avec les travailleurs coloniaux et les soldats des « Vieilles colonies », l'empire fournit 698 403 hommes, dont 74 942 sont tués ou disparus. 4 000 Français résident aux colonies sont également mobilisés et viennent combattre en Europe : ils perdent 600 des leurs. » (A. Champeaux art. cité).

26 – Interview d'Éric Deroo

Pour aller plus loin et changer d'échelle, lire le texte de l'interview d'Éric Deroo ci-dessous (RFI, 28 février 2016) sur le rôle des troupes coloniales à Verdun.

RFI Invité Afrique Éric Deroo par François Mazet
Diffusion : dimanche 28 février 2016

Les commémorations de la bataille de Verdun ont débuté cette semaine, un siècle après le début, le 21 février 1915, de l'offensive allemande contre les troupes françaises à proximité de cette ville de l'est de la France. Cette bataille, une des plus emblématiques de la Première Guerre mondiale, durera 300 jours et fera environ 300 000 morts et 400 000 blessés, sans qu'aucune des deux nations n'en sortent réellement victorieuse. Quel rôle ont joué les troupes coloniales lors de cette bataille ? Notre invité, Éric Deroo, historien, réalisateur, chercheur associé au CNRS français est spécialiste de l'histoire de la colonisation et des troupes coloniales françaises.

Éric Deroo, sait-on combien de soldats issus des colonies françaises ont participé à ces dix mois de combats à Verdun ?
Éric Deroo : En tout huit divisions issues de l'empire ont participé à la bataille de Verdun. L'effectif d'une division à l'époque c'est 12 000 hommes, donc on peut considérer qu'environ entre 90 et 96 000 hommes issus de l'empire, aussi bien de l'empire d'Afrique du Nord, que de l'empire sub-sahélien que de l'Indochine ou Madagascar.

Alors quand vous dites issus de l'empire ça veut dire qu'il y a des combattants qui sont en fait des combattants blancs installés dans l'empire colonial, mais aussi des indigènes ? Absolument. Par exemple le Régiment d'Infanterie coloniale qui va se couvrir de gloire pour la reprise du fort de Douaumont à la fin 1916 est un régiment de soldats européens qu'on avait à l'origine formés pour participer à la campagne du Maroc, de même que des régiments d'infanterie coloniale qui sont composés d'Européens, de même que dans ce qu'on appelle l'armée d'Afrique qui en réalité est l'armée d'Afrique du Nord, il y a énormément de Zouaves. Les Zouaves, bien qu'ils aient une tenue dite à l'orientale héritée des premiers temps de la conquête de l'Algérie, sont des Européens.

Spécifiquement sait-on combien de soldats maghrébins, noirs-africains, malgaches et indochinois, c'est-à-dire des soldats indigènes, ont participé à cette bataille ? C'est difficile : ce sont des statistiques extrêmement difficiles à établir parce qu'à l'époque la France n'établit pas de statistiques ethniques. Un soldat est un soldat. Simplement on peut l'estimer... avec la composition des différentes unités : je disais qu'il y a environ huit divisions issues de l'empire, soit 90 à 96 000 hommes. Parce qu'il faut y ajouter des services, l'artillerie dans laquelle servent beaucoup les soldats indigènes, par exemple, l'artillerie est essentiellement malgache. On peut estimer que plus de la moitié des effectifs, c'est-à-dire environ plus de 50 000 soldats indigènes à l'époque – puisque c'est le terme de l'époque – participent à la bataille de Verdun sur l'année 1916.

A-t-on une idée des pertes dans ces unités ? ... Ce que l'on appelle pertes en termes militaires ce sont les tués, les blessés, les disparus et éventuellement aussi on pourrait y ajouter dans un second temps les prisonniers. Les pertes varient entre le tiers de l'effectif et lors de certains combats montent jusqu'à 50 % des effectifs.

C'est à peu près le même ratio que dans les unités métropolitaines ? C'est le même ratio dans les unités métropolitaines, d'autant qu'au cours de la bataille très vite le commandement s'aperçoit que plutôt que d'engager des unités, par exemple des bataillons de tirailleurs sénégalais ou des compagnies mixtes, on va très vite créer des unités mélangées. C'est-à-dire qu'on va mettre des Indochinois dans un régiment d'infanterie française, on va mélanger un régiment d'infanterie coloniale européen avec des bataillons de tirailleurs sénégalais, le bataillon Somalie, la compagnie Somalie, va intervenir au sein à côte du RICM… On va mixer les unités.

Alors ce mixage est fait sous le coup de l'urgence ou est-il réfléchi ? Ce mixage des troupes est fait effectivement sous le coup de l'urgence parce qu'il faut bien voir que la préoccupation principale du commandement français de 1916 ce n'est pas Verdun. C'est la Somme. C'est la grande offensive de la Somme que l'on prépare. C'est d'ailleurs

sur la Somme que va être engagé l'essentiel des troupes coloniales. Beaucoup plus qu'à Verdun. Si les troupes coloniales sont peut-être moins présentes à Verdun c'est parce qu'elles le sont beaucoup plus sur la Somme. Donc la première raison c'est qu'effectivement, on va chercher des hommes absolument partout. Il ne faut pas oublier que dans une guerre comme celle-là, un front comme Verdun, il y a une première ligne, une deuxième ligne, mais il y a tous les arrières ! Et on oublie toujours le rôle des bataillons d'étape. Les bataillons d'étape ce sont les soldats qui entretiennent les voies sous les tirs ennemis ! Qui creusent, qui entretiennent les voies de communication. Et là il y a énormément de troupes indigènes. Et l'autre raison par ailleurs pour laquelle on mixe les unités, c'est que l'on s'aperçoit que les unités dites indigènes, une fois de plus, les soldats dits indigènes, sont meilleurs dans l'assaut, sont meilleurs dans le combat que dans le statique. Et donc on pense que cela va permettre de participer à certaines attaques. Et c'est en particulier la raison pour laquelle lors de l'offensive, la reprise avec la bataille marque un temps d'arrêt, les Allemands avancent jusqu'en juillet 1916, à partir de juillet 1916 l'armée française réussit à stopper, puis petit à petit elle reprend l'initiative. Et en octobre il y a la reprise du fort de Douaumont. La reprise du fort de Douaumont c'est tout à fait étonnant ! Il y a le Régiment d'Infanterie coloniale, le 43ème Bataillon de Tirailleurs sénégalais, la compagnie Somalie, il y a également des éléments malgaches... C'est très intéressant. Et on voit bien que là c'est la force de rupture, la contre-attaque qui doit jouer, l'idée que ce sont des soldats aptes à l'assaut. Donc en réalité ce ne sont pas des troupes que l'on utilise en chair à canon. Il faut les encadrer, et ensuite là, exploiter leur ardeur au combat.

Finalement ils étaient traités et équipés de manière assez équivalente avec des métropolitains ? Non seulement équivalente, mais totalement équivalente ! Il n'y a absolument pas de distinction dans l'équipement, dans la dotation. Au contraire même, le commandement se préoccupe en particulier pour les tirailleurs africains. On les dote, par exemple – c'est assez intéressant quand on regarde les manuels règlementaires – on les dote du chandail dit du modèle des chasseurs alpins. Ce qui prouve bien l'intérêt ! On va augmenter la ration de noix de cola, on va augmenter la ration de riz, on va augmenter la ration d'huile, de façon à ce que ces hommes puissent tenir le choc. Non, non… Il faut faire très attention au mythe de chair à canon et de soldats africains qu'on envoie mourir à la place des blancs ! Tout nous dit le contraire !

Est-ce qu'il y a une fraternisation aussi, entre les tirailleurs et les métropolitains ? Oui, bien sûr. Je crois que dans les tranchées… Alors bien sûr, il y a toujours un rapport paternaliste, parfois raciste, c'est évident. On est dans un rapport colonial, un rapport totalement colonial. Mais malgré tout, malgré ce rapport colonial, malgré cette distance coloniale, la fraternité d'armes, surtout dans les tranchées, est quelque chose dont témoignent tous les récits, dont témoignent tous les survivants. Et je crois que là il y a une sorte d'égalité atroce devant la mort qui va réellement jouer.

*** Au total, ce sont près de 700 000 hommes des colonies françaises qui ont participé à la Première Guerre mondiale, dont 250 000 subsahariens.
Dernier ouvrage : *La France Noire*, 2011 - Dernier film : *La Grande Guerre des Nations, 1914-1918*, 2014.

……

« Nous avons confiance qu'à Verdun, devant ces monceaux de cadavres, et tant de deuils et tant de souffrance, l'humanité s'écriera, elle aussi, comme Pascal en parlant des apôtres : Je crois en ces témoins qui se firent égorger ». Capitaine Charles Delvert, 1935, édition nouvelle 1981, *Carnets d'un fantassin*, Paris, AL. Michel, 1935, rééd. Mémorial de Verdun, 2008. Charles Delvert était le père du professeur Jean Delvert (1921-2005), géographe, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

……

IX - LE CHAMP DE BATAILLE EN 2016

27 – Arrêts sur images

La bataille de Verdun a pulvérisé villages, jardins, vergers, champs, prairies et bois. Après la guerre, la plus grande partie de ces terres classées « zone rouge » est expropriée, rachetée par l'État qui les dévolue au ministère de l'Agriculture pour boisement. La nouvelle forêt domaniale est plantée de résineux entre 1927 et 1934. Les modelés hérités des combats, les paysages forestiers nés de la Guerre, l'importance des vestiges et des lieux de mémoire sur le territoire du champ de bataille, les spécificités de la flore et de la faune ont conduit à des classements successifs : au cours des années 2000, site Natura2000 *Corridor de la Meuse*, en 2014, *Forêt d'exception*. La forêt de Verdun est une nécropole à ciel ouvert de 10 000 ha qui, sous ses frondaisons, abrite *« quatre-vingt mille soldats à jamais ensevelis sur le site » in* Francis Lefort « *Dans la bataille Verdun 1916 », Mémorial Verdun*, 2016. Pour une approche de la forêt de Verdun, patrimoine naturel, voir l'article en ligne de Jean-Paul Amat et Patrice Hirbec, site « **humanite-biodiversite.fr** », rubrique « Agriculture, forêt ».

Douaumont, sentier ONF © Amat 2016

Boyau de Londres © Amat 2016

Douaumont, sentier ONF © Amat 2016

Superstructure de l'ouvrage de Froideterre © Amat 2016

Ruines de la ferme d'Ormont © Amat 2016

Obus à Ormont © Amat 2016

28 – Inauguration du Chemin de mémoire des troupes d'outre-mer

Le 9 septembre 2016, une délégation de l'Académie des sciences d'outre-mer a inauguré le Chemin en coupant symboliquement le ruban à l'entrée (actuelle) du fort de Douaumont, en présence du sous-préfet de la Meuse Benoît Vidon, entouré de Philippe Bonnichon, président 2016 de l'Académie, de Jeanne-Marie Amat-Roze, présidente honoraire, de Pierre Gény, secrétaire perpétuel. A l'intérieur du fort, une plaque d'hommage aux troupes d'outre-mer a été dévoilée.

Inauguration du Chemin de mémoire, Douaumont ASOM 2016

Plaque d'hommage dévoilée le 9. 09. 2016 au fort de Douaumont ASOM 2016

……

Les références bibliographiques des témoins récitants sont dans le texte. Les références bibliographiques relatives à la Grande Guerre se comptent par centaines. Les

ouvrages de référence de Jacques Frémeaux, Antoine Champeaux, Éric Deroo, Marc Michel sont aisément accessibles. La liste ci-dessous est volontairement limitée.

AMAT Jean-Paul, 2015, *Les forêts de la Grande Guerre. Histoire, mémoire, patrimoine*. Ed. PUPS (Presses de l'université Paris-Sorbonne), 549 pages. (Prix Sergent Maginot 2015, Prix Georges Hachette de la Société de Géographie).
AMAT Jean-Paul, 2016, « Verdun un siècle de mémoires », *Carnet de la Sabretache*, n°206, p. 5-9, 2e partie n° 207, p. 2-6.
COCHET François (dir.), *1916-2006 Verdun sous le regard du monde*, Actes du colloque Verdun 23 et 24 février 2006, 14-18 Editions, 389 pages.
DELVERT Charles, 1935, *Carnets d'un fantassin*, Paris, Al. Michel, rééd. *Carnets d'un fantassin, Massiges 1916 Verdun*, Mémorial de Verdun, 2008, 244 pages.
JANKOWSKI Paul, 2013, *Verdun*, *nrf* Gallimard, 408 pages. « Nouvelle lecture de ce « lieu » de mémoire », mais aussi nouvelle manière de faire l'histoire de la guerre ».
KOELSCH Bernard, « Les sépultures des soldats originaires de l'Empire », in *Le sacrifice du soldat*, sous la direction de Ch. Benoit, G. Boëtsch, An. Champeaux, É. Deroo, CNRS éditions / ECPAD, 2009, p. 168-170.
LE PICHON Tanneguy, « Tirailleurs indigènes, soldats au service de la France », in *Le sacrifice du soldat*, sous la direction de Ch. Benoit, G. Boëtsch, An. Champeaux, É. Deroo, CNRS éditions / ECPAD, 2009, p. 158-167.

Grades et unités de l'armée française en 1914

Escouade : 15 hommes, commandée par un **caporal**
Demi-section : 30 hommes (2 escouades), commandée par un **sergent**
Section : 60 hommes (2 demi-sections), commandée par un **lieutenant**
Compagnie d'infanterie : environ 240 hommes, commandée par un **capitaine**
Bataillon d'infanterie : composé de 4 compagnies, 1 100 hommes, commandé par un **chef de bataillon (commandant)**
Régiment d'infanterie : composé de 3 bataillons, 3 400 hommes, commandé par un **colonel**
Brigade d'infanterie : composée de 2 régiments, 6 800 hommes, commandée par un **général de brigade**
Division d'infanterie : composée de 2 brigades, 16 000 hommes, commandée par un **général de division**
Corps d'Armée : composé d'au moins 2 divisions, 40 000 hommes, commandé aussi par un **général de division**
Armée : composée d'au moins 2 corps d'armée, commandée aussi par un **général de division**